

# Plan de développement de la zone agricole

(version préliminaire du portrait et du diagnostic déposé au conseil des maires du 26/06/2014)



MRC d'Antoine-Labelle



*Agriculture, Pêcheries  
et Alimentation*

Québec 



ÉQUIPE DE TRAVAIL

REMERCIEMENTS

## TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE.....	8
Mandat et cadre d'analyse .....	8
Présentation de la MRC d'Antoine-Labelle.....	9
L'agriculture dans la MRC d'Antoine-Labelle : d'hier à aujourd'hui .....	10
1   PORTRAIT DE LA ZONE AGRICOLE .....	16
1.1 Planification du territoire agricole.....	16
1.2 Présentation de la zone agricole .....	17
1.3 Caractéristiques géophysiques de la zone agricole .....	19
1.3.1 Hydrographie et topographie.....	19
1.3.2 Climat .....	20
1.4 Occupation de la zone agricole .....	23
Utilisation du territoire non occupé par les EAE .....	26
1.5 Valeurs foncières et lotissement.....	27
2   PORTRAIT DES ACTIVITÉS AGRICOLES .....	28
2.1 Entreprises agricoles .....	28
2.2 Exploitants et relève .....	29
2.3 Portrait des principales productions .....	30
2.3.1 Productions animales.....	32
2.3.2 Productions végétales .....	34
2.4 Productions biologiques .....	35
2.5 Produits forestiers.....	36
2.6 Mise en marché .....	38
2.7 Services et formation.....	42
3   MULTIFONCTIONNALITÉ DU TERRITOIRE AGRICOLE .....	45
3.1 Dimension sociale de l'agriculture .....	45
3.2 Mise en valeur durable de l'environnement.....	47
3.3 Paysages agricoles .....	50
4   CONSTATS ET ENJEUX.....	52
4.1 Constats .....	52
4.2 Enjeux.....	54
5   DIAGNOSTIC.....	55
GLOSSAIRE .....	60
BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES .....	65

## INDEX DES TABLEAUX ET DES FIGURES

Tableau 1 - Population totale par municipalité selon le décret de population, 2014 .....	9
Tableau 2 - Lieu d'établissement des fermes appartenant aux compagnies forestières .....	10
Tableau 3 - Répartition de la zone agricole, par municipalité, dans la MRCAL en 2010 .....	18
Tableau 4 - Répartition de la zone agricole, par MRC, dans la région des Laurentides en 2013.....	18
Tableau 5 – Sommaire climatique comparatif de la MRCAL et des Basses-Laurentides en 2012.....	20
Tableau 6 - Description des classes de fertilité des sols pour l'agriculture.....	21
Tableau 7 – Évolution de l'occupation du territoire par les exploitations agricoles dans la MRCAL entre 2004 et 2010	25
Tableau 8 – Données comparatives des entreprises de la MRCAL, de la région des Laurentides et du Québec en 2010 .....	28
Tableau 9 – Nombre d'EAE selon le revenu brut, par strate, dans la MRCAL en 2010 .....	29
Figure 1 – Caractérisation des superficies (en hectare) de la zone agricole de la MRCAL en 2007.....	19
Figure 2 - Répartition de l'occupation des superficies de la zone agricole de la MRCAL en 2010.....	24
Figure 3 – Répartition des superficies occupées (en hectares) par les EAE dans la zone agricole de la MRCAL en 2010 .....	25
Figure 4 – Répartition des superficies non occupées (en hectares) par les EAE dans la zone agricole de la MRCAL en 2010 .....	26
Figure 5 - Répartition des revenus des EAE, en millions de dollars, selon le type de production dans la MRCAL en 2010 .....	31

Mot de la préfète

Mot de la directrice générale

Mot du président de l'Union des producteurs agricoles de la Lièvre

## MISE EN CONTEXTE

---

### Mandat et cadre d'analyse

En juin 2013, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (ci-après « MAPAQ ») lançait un programme d'aide financière permettant aux MRC de supporter la vitalité du secteur agricole dans les diverses régions de la province. Versé dans la foulée des « Plans de développement de la zone agricole » (ci-après « PDZA »), le programme vise l'élaboration, par les MRC, d'un document de planification s'adressant à tous les acteurs du territoire touchés par l'agriculture.

L'objectif de ce document est de mettre en valeur les activités de la zone agricole tout en favorisant leur développement responsable et durable sur le territoire. Plus précisément, selon le MAPAQ, la mise en valeur de la zone agricole par l'agriculture est la meilleure façon d'assurer le développement et la pérennité des activités agricoles, d'atténuer les pressions de l'urbanisation et de favoriser la vitalité et l'occupation dynamique du territoire. À cet effet, le PDZA a quatre cibles, soit de mettre en valeur les entreprises agricoles et leurs produits, de viser l'accroissement ou la diversification des produits, des modèles d'entreprises ou des modes de mise en marché, de favoriser la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture et d'encourager le développement des activités complémentaires à l'agriculture telles que l'agrotourisme et la transformation à la ferme.<sup>1</sup>

Le 26 novembre 2013, appuyée par le MAPAQ, la MRC d'Antoine-Labelle (ci-après « MRCAL ») s'est fièrement lancée dans ce processus. Afin de respecter ses objectifs, la MRCAL a élaboré le document en quatre étapes distinctes. Tout d'abord, il a été nécessaire d'effectuer le portrait des caractéristiques agricoles de la région. À l'aide de thématiques telles que l'occupation du territoire, les entreprises et les productions agricoles, la mise en marché des produits, ainsi que la gestion des activités agricoles et de l'environnement, il a été possible de cerner l'identité agricole propre à la MRCAL. Suite à l'identification des forces et des faiblesses provenant du portrait, un diagnostic a été produit, permettant de cibler et de faire ressortir les potentiels et les contraintes liées au secteur agricole de la région. Puis, la réalisation d'un plan d'action a mis en lumière les actions devant être posées afin d'atteindre les objectifs de la démarche. À cet égard, un système de suivi et d'évaluation a été mis sur pied, dans le but d'apporter un regard critique vis-à-vis l'atteinte des actions posées et des objectifs établis

La démarche conduite par la MRCAL, avec le soutien professionnel du CLD d'Antoine-Labelle, a été chapeautée par un comité technique, formé de plus d'une vingtaine de représentants, chargés d'apporter un regard critique sur les éléments présentés dans le PDZA. Ce comité technique est constitué ainsi :

- MRC d'Antoine-Labelle;
- Comité consultatif agricole de la MRCAL;
- Union des producteurs agricoles Outaouais-Laurentides;
- Syndicat de l'UPA de la Lièvre;
- MAPAQ (bureau de Mont-Laurier);
- MAPAQ (direction régionale des Laurentides);
- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Groupe conseil Agricole des Hautes-Laurentides;
- Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre
- CLD d'Antoine-Labelle;
- Commission d'aménagement de la MRCAL;
- Club acéricole des Pays-d'en-Haut;
- Syndicat des Producteurs forestiers de Labelle;
- Coopérative de solidarité La Belle Saveur;
- Représentants producteurs, nommés par l'UPA, des secteurs agricoles du territoire (production laitière, bovine, ovine, non traditionnelle et relève agricole).

---

<sup>1</sup> MAPAQ, 2011



## Présentation de la MRC d'Antoine-Labelle

La MRCAL est située dans la région administrative des Laurentides. D'une superficie de 14 793 km<sup>2</sup>, elle constitue 72 % du territoire laurentien (incluant l'hydrographie). Une très grande partie du territoire de la MRCAL est de tenure publique, soit 46 %.

Le territoire municipalisé est formé de dix-sept (17) municipalités. Plus de 35 658 citoyens composent la population de la MRCAL, selon le décret de la population 2014 effectué par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Plus de la moitié de la population vit dans les deux principales villes du territoire, soit Mont-Laurier (39 %) et Rivière-Rouge (13 %). Dans ces dernières, on y retrouve une multitude d'infrastructures et de services de nature locale et régionale, alors que les autres municipalités du territoire offrent des services visant majoritairement une clientèle locale. La population de la MRCAL croît à un rythme plutôt lent et cette tendance devrait se perpétuer au cours des prochaines années puisque selon l'Institut de la statistique du Québec, la population augmentera d'environ 9 % entre 2006 et 2031<sup>2</sup>.

**Tableau 1 - Population totale par municipalité selon le décret de population, 2014**

Municipalité	Nombre	%	Municipalité	Nombre	%
Chute-Saint-Philippe	912	3%	Mont-Laurier	13 970	39%
Ferme-Neuve	2 797	8%	Mont-Saint-Michel	619	2%
Kiamika	807	2%	Nominique	2 056	6%
La Macaza	1 070	3%	Notre-Dame-de-Pontmain	746	2%
Lac-des-Écorces	2 786	8%	Notre-Dame-du-Laus	1 603	4%
Lac-du-Cerf	431	1%	Rivière-Rouge	4 669	13%
Lac-Saguay	455	1%	Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	804	2%
Lac-Saint-Paul	484	1%	Sainte-Anne-du-Lac	599	2%
L'Ascension	850	2%	<i>Total MRCAL</i>	<i>35 658</i>	<i>100%</i>

Source: MAMROT - Décret de population, 2013

Attractive de par ses grands espaces et ses multiples plans d'eau, la MRCAL est reconnue en tant que milieu de villégiature. Son économie est basée, entre autres, sur le tourisme et sur l'exploitation des ressources naturelles (foresterie, agriculture).

On dénombre une multitude d'infrastructures permettant un tourisme de type nature, aspect démarquant de la MRCAL. Que ce soit les parcs régionaux, le parc linéaire, les pourvoies et les zones d'exploitation contrôlées (ci-après « ZEC »), tous apportent un soutien considérable à l'économie régionale.

Autrefois, la foresterie était le principal intrant économique de la MRCAL, cependant la crise forestière (2007-2012) a fortement touché cette dynamique économique. Malgré tout, elle demeure un secteur économique d'importance et la lente reprise des activités forestières depuis 2012 permet d'entrevoir une certaine stabilité pour les années à venir.

<sup>2</sup> Institut de la statistique du Québec, 2014

## L'agriculture dans la MRC d'Antoine-Labelle : d'hier à aujourd'hui

*Le survol historique a été élaboré à partir de textes et récits préparés par la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides, d'une activité de synthèse de M. Claude Boudrias (décembre 1981) et de l'aide de M. Luc Coursol, historien.*

### La colonisation

Bien que récemment colonisé, le territoire de la MRCAL fut le fruit d'une occupation autrefois majoritairement algonquienne. Les principaux territoires étaient occupés pour la traite de fourrures ainsi que pour des excursions militaires jusqu'à la fin du 17<sup>e</sup> siècle. Alors qu'au début du 18<sup>e</sup> siècle on assiste à une saturation du marché des fourrures, l'agriculture en tant qu'activité économique intéressera les autorités et les colons.

L'industrie forestière n'est pas sans avoir eu un impact considérable sur l'avenir agricole de ce grand territoire. C'est vers le milieu du 19<sup>e</sup> siècle que les grandes compagnies forestières ont sillonné les vallées de la Rouge et de la Lièvre pour rejoindre le nord, atteignant les Hautes-Laurentides. Le long des rives, ces compagnies vont défricher les terres « pour y aménager de grandes fermes afin d'assurer le ravitaillement en nourriture et en abris à leurs hommes et à leurs animaux »<sup>3</sup>. Ces fermes de chantiers, similaires à des seigneuries, étaient dotées d'équipements modernes pour l'époque. On observa une concentration de fermes « au confluent de la Kiamika et du Lièvre : Ferme du lac Haut, Ferme du Wabassée et Ferme-Rouge. »<sup>4</sup> Généralement, les fermes de chantiers étaient espacées d'environ 30 km, soit l'équivalent d'une journée de canot. Pour les compagnies forestières, la création de leurs propres fermes permettant « d'éviter d'importer des produits agricoles de la région du sud, à des coûts plus élevés »<sup>5</sup> s'est vite avérée nécessaire. Durant ces années, les compagnies forestières n'avaient pas l'intention de concevoir des installations permanentes, car la colonisation n'était pas leur objectif principal. Les compagnies forestières étaient d'ailleurs peu réjouies de l'érection de terres agricoles après les coupes forestières. Cependant, le système de fermes a largement contribué à la colonisation agricole du territoire. Certains bûcherons reprennent même le goût de travailler la terre et afin de s'y installer de façon permanente. « Les fermes qui jalonnent la Lièvre au temps des forestiers ne deviendront pas toutes des centres de colonisation intense mais certaines donneront naissance à des villages de colonisation agricole qui marqueront l'histoire de la Lièvre : la ferme des Pins à Notre-Dame du Laus, la Ferme des Lacaux à Notre-Dame de Pontmain, la Ferme-Rouge à St-Gérard de Kiamika et la Ferme Neuve qui garde encore son joli nom.<sup>6</sup> »

**Tableau 2 - Lieu d'établissement des fermes appartenant aux compagnies forestières**

Compagnie forestière	Lieu d'établissement des fermes de chantiers
Hamilton Brothers (Hawkesbury)	-La ferme d'En Bas, située près de La Conception; -La ferme du Milieu, située dans le Canton Marchand à L'Annonciation (aujourd'hui secteur de la ville de Rivière-Rouge); -La ferme d'En Haut, située dans le canton de Lynch à L'Ascension.
James Maclaren (Buckingham)	-La ferme Rouge, située dans le canton Kiamika; -La ferme de la Montagne, située à Ferme-Neuve; -La ferme Wabassée, située à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, -La ferme Tapanee, située à Sainte-Anne-du-Lac

À cette époque, les surplus agricoles produits par les fermes se devaient d'être écoulés localement puisque les coûts de transport pour les exporter étaient beaucoup trop importants. Or, les seuls clients potentiels à l'achat du fruit de ces

<sup>3</sup> Guénette, S., 2012

<sup>4</sup> Boudrias, C., 1981

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> Coursol, L., sans date

terres étaient les compagnies forestières. Pour le nord de la Lièvre, les compagnies Ross et MacLaren se trouvaient à être les principaux acheteurs des denrées agricoles, monopolisant le marché et déterminant le prix d'achat de ces produits. Cependant, en 1901 la compagnie James Maclaren deviendra l'unique concessionnaire du droit de coupe et monopolisera le développement le long de la Lièvre.

Cette dynamique crée une situation particulière où les compagnies forestières ont besoin des colons et vice-versa. En effet, les colons fournissent une main-d'œuvre abordable travaillant sur les chantiers en hiver en tant que bucherons. L'été, ils se consacrent au travail agricole devenant en quelque sorte un fournisseur de vivres pour les chantiers forestiers.

Les fermes de chantiers auront connu un règne relativement court, s'éteignant avec l'arrivée plus importante d'un nombre de colons. Les fermes seront vendues et acquises par ces nouveaux résidents, formant ainsi plusieurs villages et municipalités toujours existantes. Pour devenir propriétaires d'un lot de 100 acres à cette époque, les colons devaient déboursier de 0,20 ¢ à 0,80 ¢ l'acre. Mais ne devenant pas propriétaires sans condition, les colons s'engageaient à construire une maison, y résider et défricher une partie du lot dans des délais prescrits. Lorsque ces conditions étaient remplies et les frais acquittés, vous deveniez propriétaire en titre de la terre.

Deux courants de colonisation marqueront également l'histoire du territoire laurentien. Vers 1860, un premier courant anglo-protestant partant de Grenville monte vers Arundel (MRC Des Laurentides). Initié par le curé Antoine Labelle, un second courant, franco-catholique, part de Saint-Jérôme en direction du nord.

Le mouvement francophone entamé par le curé Labelle de Saint-Jérôme est certainement celui qui influencera le développement de la MRC portant son nom. « À son arrivée, la colonisation du nord va bien mal. Les nouvelles paroisses ont une économie stagnante et la région connaît un léger dépeuplement malgré les efforts de la colonisation »<sup>7</sup>. Pour le curé Labelle, construire une chapelle et y installer un prêtre était d'une importance aussi capitale que la construction de voies de communication. « La colonisation demeure une œuvre très valorisée, afin de faire croire la province, et qui demeure centrée sur la religion catholique »<sup>8</sup>. À cet égard, le territoire des Hautes-Laurentides est « présenté comme providentiel, riche, supposément inhabité et dont la colonisation est nécessaire à la survie de la race »<sup>9</sup> catholique-française. Les braves qui se seront aventurés au nord prendront racine sur un territoire beaucoup plus aride qu'attendu. Néanmoins, le curé Labelle concentre ses efforts sur le peuplement le long de la rivière Rouge, de la Kiamika et de la Lièvre. « Entre les années 1869 et 1881, le curé de St-Jérôme fit plus de 30 voyages de reconnaissance et d'exploration dans ces régions dites « des pays d'en haut » afin d'y trouver de bonnes terres propices à l'agriculture.<sup>10</sup> » Évidemment, dans les commencements de la colonisation, l'agriculture est pratiquée pour répondre aux besoins alimentaires de la famille. Pour le curé Labelle et ses collaborateurs, « l'agriculture devait éventuellement s'industrialiser afin d'assurer la prospérité des agriculteurs »<sup>11</sup> et cette industrialisation passera entre autres, par l'industrie laitière.

Pour faciliter cet établissement, le curé Labelle, devenu sous-ministre au ministère de l'agriculture et de la colonisation, fait publier, avec l'appui du premier ministre du Québec Honoré Mercier, les « Guides du colon » : brochures gouvernementales qui facilitent les démarches des futurs colons, leur indiquant les meilleurs endroits à coloniser, les routes à suivre, les divers besoins. La région de la Haute Lièvre, particulièrement en amont de la Ferme des Lacaux à Notre-Dame de Pontmain y est décrite comme excellente à l'agriculture. Les rapports parlent de pentes douces, d'égouttement facile, de terres excellentes.<sup>12</sup> »

---

<sup>7</sup> St-Germain, D., 2012

<sup>8</sup> *Ibid.*, p.10

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> Coursol, L., sans date

<sup>11</sup> St-Germain, D., sans date

<sup>12</sup> Coursol, L., sans date

Le curé Labelle comprenant que le développement se fait à grands projets, imagine un large réseau de chemin de fer s'étalant « de Montréal à Saint-Jérôme, puis, s'enfonçant dans les terres jusqu'au Témiscamingue, il rejoindrait l'Ouest francophone avec un réseau d'embranchements vers le Lac-Saint-Jean, Gatineau, la Baie-James. Son rêve est grand, mais le réseau établi ne sera pas à la hauteur de son ambition, il s'arrêtera au Rapide de l'Original (Mont-Laurier) en 1909. »<sup>13</sup> Malgré tout, l'arrivée du chemin de fer changera l'histoire, tant locale que nationale. Tout se fera à une plus grande vitesse et avec une aisance autrefois inconnue, du transport des biens matériels aux denrées périssables puisqu'on peut même exporter « les denrées agricoles comme le lait, le fromage et le beurre. »<sup>14</sup> On verra apparaître plusieurs beurreries et fromageries.

#### L'éducation et l'industrie agricole

Durant les années 1920, « la mécanisation des opérations agricoles s'instaure. Mais la vie rurale ne connaît pas autant de transformation que la société urbaine. La campagne demeure le château fort des valeurs traditionnelles défendues par l'église.<sup>15</sup> » C'est lors de ces années qu'apparaît un nouveau personnage dans l'histoire de l'agriculture de la région, Mgr Joseph-Eugène Limoges, évêque du diocèse de Mont-Laurier. « Mgr Limoges perçoit l'agriculture comme une sauvegarde pour ses diocésains; il croit que la vie rurale préserve des idées contaminantes qui circulent dans les villes industrielles. Cette économie a valeur patriotique car elle attache l'homme au sol dont chaque parcelle lui a coûté fatigues et sacrifices. [...] Dans une lettre pastorale de juin 1923, il suit la ligne tracée par son prédécesseur et affirme que l'avenir du diocèse passe par l'agriculture.<sup>16</sup> »

Du côté de l'industrie forestière, l'arrivée du chemin de fer permettra au marché local de se développer. En effet, à l'époque on ne coupait que le bois mou (compagnie Maclaren) pouvant être flotté et servant à la fabrication de la pulpe. Une fois le chemin de fer installé, on peut alors exporter le bois franc, bois qui n'est que très peu flotté, et cette industrie devient alors rentable. Mais pour devenir rentable, le bois franc doit être scié avant d'être exporté. On assiste donc à la construction de nombreux moulins à scie le long de la voie ferrée et dans plusieurs villages, permettant aux industriels et aux colons de transporter leurs bois au moulin à scie local. Dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, on dénombra une cinquantaine de moulins à scie dont une quinzaine étaient fixes. « Les structures forestières ont aidé à la colonisation et bien souvent, ces formes ont suscité des villages. »<sup>17</sup>

Malgré que l'industrie forestière demeure la principale activité économique, « la région de Mont-Laurier sera témoin de deux initiatives agricoles très importantes afin de faire prospérer l'agriculture : l'École d'Agriculture et la Coopérative Agricole »<sup>18</sup>.

« À Mont-Laurier, Mgr Limoges songe à faire de sa petite capitale un centre d'enseignement agricole afin d'aider les agriculteurs et d'assurer une relève compétente.<sup>19</sup> » L'école d'Agriculture de Mont-Laurier sera donc fondée en 1933 suite aux démarches de l'évêque Limoges afin de « donner aux fils de cultivateurs, avec une formation chrétienne, les notions élémentaires de l'organisation d'une ferme, de la bonne culture et de l'élevage des animaux. »<sup>20</sup> Les cours étaient offerts au Séminaire St-Joseph et c'est au mois de septembre 1933 que l'établissement accueille ses 32 premiers élèves. La partie théorique se donne dans une classe du séminaire. Une ferme, servant de ferme modèle et expérimentale, sera également acquise en tant que lieu de pratique. Plusieurs matières seront abordées : sylviculture, botanique, construction, économie rurale, etc. En 1954, l'École d'Agriculture déménage dans ses propres locaux où trois bâtiments auront été construits : la Huche (réfectoire et chapelle), la Ruche (classes) et la Buche (ateliers). « Une nouvelle grange-étable avec vacherie et porcherie est également érigée près de l'école. Avec ses 300 arpents, dont

---

<sup>13</sup> Guénette, S., 2012

<sup>14</sup> *Ibid.*

<sup>15</sup> Coursol, L., sans date

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> Boudrias, C., 1981

<sup>18</sup> St-Germain, D., sans date

<sup>19</sup> Coursol, L., sans date

<sup>20</sup> St-Germain, D., sans date

160 en culture et pâturage, le tout forme un bel ensemble éducationnel dans les vallons arrière du séminaire.<sup>21</sup> » Des cours d'enseignement ménager (mathématiques, puériculture, pédagogie, cuisine, tissage et tricot) destinés aux jeunes filles seront ajoutés à l'offre et des centaines d'agriculteurs provenant des quatre coins des Hautes-Laurentides auront été formés à cette institution. « Malgré tout cet espoir mis dans la jeunesse agricole mieux préparée, l'impact des changements économiques est inévitable. Au fil des années, adaptation et modernisation font chuter le nombre de fermes et de travailleurs agricoles de plus de la moitié. Avec des fermes plus grandes, le revenu des cultivateurs s'améliore mais trop peu pour empêcher les jeunes ruraux de gagner la ville qui offre des salaires intéressants et des fins de semaine de congé.<sup>22</sup> » Faute d'un manque d'élève, l'École d'Agriculture fermera ses portes en 1967. L'établissement aura accueilli plus de 600 futurs agriculteurs durant ses 34 ans d'existence. Les bâtiments ont été rénovés afin de former un seul complexe qui abrite aujourd'hui le Centre collégial de Mont-Laurier (affilié au Cégep de Saint-Jérôme).

La Coopérative agricole de la Vallée de la Lièvre a été fondée en 1931 par un groupe de 25 cultivateurs, chaperonné par l'agronome Pelletier. De 1932 à 1936, le nombre de membres augmente considérablement et la Coopérative souhaitera acquérir une beurrerie « afin de créer un débouché commercial pour ses membres »<sup>23</sup>. Cette tentative avortera et amènera la Coopérative à construire leur propre beurrerie qui ouvrira officiellement le 24 novembre 1936. C'est alors que « [...] la réorganisation et le mouvement repart de plus belle avec 172 cosociétaires cette fois. Les chiffres de vente de la Coopérative sont remarquables, de 4,900\$ en 1932, on monte à plus de 180,000\$ en 1937.<sup>24</sup> » Le beurre y étant produit était de très grande qualité, « sous la supervision du beurrier Conrad Grenier, 96 % de la production était du beurre No. 1. »<sup>25</sup> « Avec les conseils obtenus à la coopérative, les cultivateurs, mécanisent davantage leurs travaux, administrent leur ferme comme des gens d'affaires et, même si leur nombre diminue, ils demeurent dynamiques et participent activement à l'économie de Mont-Laurier.<sup>26</sup> » La beurrerie connut un important succès durant une trentaine d'années (1945 à 1975), mais les années 80 auront été économiquement difficiles ce qui mènera à la cessation de ses activités.

Au lendemain de la deuxième Guerre Mondiale, les gens sont de plus en plus encouragés à migrer vers la ville. « Cet appel de la ville fait augmenter la population de Mont-Laurier, mais il en est autrement dans les rangs tout autour; le nombre de fermes exploitées diminue et les plus éloignées sont souvent abandonnées. [...] Malgré cette saignée, la production agricole ne connaît pas de recul. Les agriculteurs qui persévèrent modernisent leurs installations et améliorent leur production. La ferme moyenne s'agrandit partout dans la région et les cultivateurs réussissent à faire de l'industrie laitière un secteur d'activité dynamique et rentable. [...] La mécanisation du travail n'est pas étrangère à cette situation. Les tracteurs, encore rares avant 1945, se multiplient si bien qu'en 1958, plus des deux tiers des fermes de la région en possèdent au moins un. [...] Le dynamisme, le travail, le soutien de toute la famille, épouse et enfants, sont toutefois indispensables à la réussite de ces fermes laitières qui alimentent la beurrerie coopérative de Mont-Laurier.<sup>27</sup> »

En somme, si l'exploitation forestière s'est installée la première dans la région, c'est l'agriculture qui a permis un véritable peuplement de la MRC par la colonisation. D'ailleurs, selon une définition de l'historien Normand Séguin, « la colonisation, c'est l'ouverture de nouvelles terres dans une perspective d'exploitation agricole »<sup>28</sup>. La naissance et le développement des régions sont aussi le fruit de la vision de grandes personnes. Dans les Laurentides, le curé Antoine Labelle et Mgr Limoges ont vu au-delà de l'exploitation forestière. L'agriculture et la foresterie ont longtemps été intimement liées grâce à leur complémentarité.

---

<sup>21</sup> Coursol, L., sans date

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> St-Germain, D., sans date

<sup>24</sup> Coursol, L., sans date

<sup>25</sup> St-Germain, D., sans date

<sup>26</sup> Coursol, L., sans date

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> Boudrias, C., 1981

### La filière agricole moderne

Au cours de la période 1920-1950, on observa une diminution de 10 % des terres occupées, mais une augmentation de 24 % des terres améliorées. L'industrie laitière et l'élevage étant des secteurs en pleine croissance, ils deviendront le principal revenu des agriculteurs. Ce n'est toujours pas une agriculture autonome puisque 64,4 % des revenus des agriculteurs provenaient de ces secteurs (fin des années 50<sup>29</sup>). Les exploitants devaient avoir un revenu d'appoint (souvent lié à l'industrie forestière) pour boucler leurs revenus.

« Même si elle demeure un peu en marge de la révolution tranquille, l'agriculture [des années 1960 et 1970] s'adapte peu à peu aux nouvelles conditions de l'économie. Fer de lance de l'économie agricole en Haute-Lièvre, la production laitière se rationalise et débouche de plus en plus sur l'industrie agro-alimentaire. Le nombre de fermes et la main-d'œuvre agricole diminuent de plus de la moitié dans la région, mais la volonté de changement, d'adaptation et de modernisation est là; la superficie moyenne des fermes double et les revenus des agriculteurs s'améliorent sensiblement.<sup>30</sup> »

En 1968, des pourparlers laissent entrevoir la construction d'une usine de transformation des produits laitiers à Mont-Laurier. « Le projet de Mont-Laurier prévoit regrouper la production laitière des coopératives de la Haute-Lièvre et de Saint-Jovite, sur la Diable, afin d'obtenir le volume de lait suffisant à la rentabilité de l'entreprise. [...] Après un mois de discussions, les deux groupes en viennent à une entente : à compter de 1971, la production laitière des coopératives de Sainte-Anne-du-Lac, Ferme-Neuve et Mont-Laurier prend la direction de Plaisance à deux cents kilomètres de Mont-Laurier.<sup>31</sup> » Malheureusement, bien des producteurs laitiers sont très mécontents, puisqu'il semble illogique de transférer la production d'une entreprise qui génère des profits depuis plus de trois décennies. C'est alors que les membres des coopératives de la région prennent contact avec l'entreprise Saputo, productrice de fromages. Dans l'espoir d'obtenir un meilleur prix pour le lait, ils organisent des rencontres avec l'entreprise qui est bien intéressée à ouvrir une fromagerie à Mont-Laurier. Quelques temps plus tard, le projet se heurte à quelques embûches. Afin de garantir la construction de la fromagerie, il faudra devancer la construction d'une usine d'épuration des eaux usées (exigence du ministère de l'Environnement), négocier avec un conseil municipal divisé, faire circuler une pétition et tenir un référendum. « La première pelletée de terre de la fromagerie est soulevée en janvier 1981. L'édifice de six mille mètres carrés érigé au coût de 1 200 000\$ donne fière allure à cette partie du boulevard Albiny-Paquette.<sup>32</sup> »

« Au début de la décennie 1970, les problèmes sont nombreux dans l'agriculture en Haute-Lièvre : le nombre de fermes a baissé du tiers depuis une dizaine d'années, les effectifs humains ont diminué de moitié, les jeunes sont partis pour la ville et les exploitants sont de plus en plus âgés. [...] Après l'adoption de la loi de l'assurance-récolte et la formation de la Société québécoise d'aide aux industries et aux initiatives agricoles en 1975, le gouvernement Levesque adopte en 1977 la Loi de protection des terres arables qui vise à conserver intact tout le potentiel agricole et à éloigner les spéculateurs fonciers des meilleures terres du Québec. [...] Avec ces tendances à la structuration et à la rentabilisation de l'agriculture, les effectifs agricoles se stabilisent, mais l'inquiétude demeure omniprésente. Les difficultés sont encore nombreuses : absence de planification commune entre les producteurs, surplus de production de lait, insuffisance dans la diversification de la production, coût élevé de l'achat des fermes, hausse des taux d'intérêt, augmentation brusque des coûts d'exploitation avec la hausse vertigineuse du prix des herbicides, des insecticides et des engrais.<sup>33</sup> »

Bien qu'au cours des années qui suivront, on continuera d'observer une diminution importante du nombre d'entreprises agricoles, la superficie des terres, le revenu moyen et l'investissement moyen ont tous augmenté de façon significative. L'agriculture dans Antoine-Labelle a traversé de multiples difficultés, de la monopolisation de

---

<sup>29</sup> St-Germain, D., sans date

<sup>30</sup> Coursol, L., sans date

<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> *Ibid.*

<sup>33</sup> *Ibid.*

l'industrie forestière à l'évocation d'un territoire idéal à coloniser. Il est clair que l'arrivée du chemin de fer a considérablement changé le cours des choses, mais l'École d'Agriculture, la Coopérative Agricole, la venue de Saputo et d'autres initiatives ponctuelles ont permis d'offrir un second souffle à cette industrie.

Dans l'avenir, les producteurs agricoles seront confrontés, comme par le passé, à des problématiques en lien avec la survie des entreprises et la rentabilité des productions. Effectivement, plusieurs épisodes de crise ont été recensés. Cependant, afin de relever ces défis, les acteurs agricoles, municipaux et politiques ont toujours su se regrouper et former des alliances pour assurer le maintien du dynamisme de cette activité dans la région. L'élaboration du plan de développement de la zone agricole de la MRCAL représente donc une nouvelle occasion de rassembler les gens autour de projets qui confrontent certaines problématiques actuelles.

# | 1 | PORTRAIT DE LA ZONE AGRICOLE

---

## 1.1 Planification du territoire agricole

### Grandes affectations du territoire

Le cadre entourant la planification et l'aménagement du territoire est dicté en grande partie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. À même les premiers articles, on constate que le législateur a souligné l'importance du territoire agricole dans la planification territoriale. En outre, on y indique qu'un schéma d'aménagement doit, à l'égard du territoire d'une MRC, « déterminer [...] les affectations du sol que la MRC estime appropriées pour assurer, dans la zone agricole faisant partie de son territoire, la compatibilité des normes d'aménagement et d'urbanisme avec l'objectif de favoriser l'utilisation prioritaire du sol à des fins d'activités agricoles et, dans ce cadre, la coexistence harmonieuse des utilisations agricoles et non agricoles.<sup>34</sup>»

Le schéma d'aménagement révisé (ci-après « SAR ») de la MRCAL est entré en vigueur en 1999. Deux (2) grandes affectations encadrant les activités agricoles y sont inscrites, c'est-à-dire l'affectation agricole prioritaire et l'affectation agricole de maintien, toutes deux correspondant à la zone agricole désignée en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (ci-après « LPTAA »).

Dans l'affectation agricole prioritaire, on retrouve une prédominance de l'agriculture par rapport aux autres activités et usages. On y reconnaît le dynamisme parce que les terres sont bien entretenues et des investissements réguliers y sont réalisés. L'affectation agricole prioritaire couvre une superficie de 388 km<sup>2</sup> (38 800 ha), soit l'équivalent de 63,6 % des affectations agricoles du SAR.

En ce qui concerne l'affectation agricole de maintien, on y retrouve majoritairement des terrains reboisés ou en friche. On y retrouve une plus grande complémentarité d'usages puisque la viabilité de ce secteur ne repose plus seulement sur l'activité agricole. L'affectation agricole de maintien couvre une superficie de 231,7 km<sup>2</sup> (23 170 ha) représentant 38 % de l'affectation agricole.

Par ailleurs, à l'égard de ces affectations, les objectifs du SAR sont les suivants :

- **Objectif 16** : Consacrer la vocation agricole de la zone agricole prioritaire en restreignant l'implantation des activités autres qu'agricoles;
- **Objectif 17** : Tout en assurant la primauté de la vocation agricole dans l'affectation « Agricole de maintien », autoriser des activités en complément à l'activité agricole et qui ne posent pas de contraintes significatives à l'Activité agricole afin d'assurer le maintien du tissu socio-économique dans les secteurs dévitalisés. La densité d'occupation<sup>35</sup> permise dans l'affectation « Agricole de maintien » doit être faible;
- **Objectif 18** : Le plan et la réglementation d'urbanisme des municipalités locales doivent être élaborés avec l'objectif de favoriser l'utilisation prioritaire du sol à des fins d'activités agricoles dans la zone agricole et d'assurer une coexistence harmonieuse des utilisations agricoles et non agricoles.<sup>36</sup>

Dans le cadre du processus de révision du SAR, une analyse concernant l'ensemble des grandes affectations couvrant le territoire sera effectuée et le PDZA permettra d'alimenter ces travaux.

---

<sup>34</sup> *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., c. A-19.1, art. 5, al. 2.1

<sup>35</sup> La densité d'occupation correspond au nombre d'unités de logements à l'hectare.

<sup>36</sup> MRC d'Antoine-Labelle, 2006.



### Règlement de contrôle intérimaire concernant la production porcine dans la MRC d'Antoine-Labelle

En décembre 2001, le gouvernement du Québec adoptait des mesures portant spécifiquement sur la protection du territoire et des activités agricoles en établissant des règles concernant les distances séparatrices pour les productions à forte charge d'odeur. Le SAR de la MRCAL étant déjà en vigueur, une modification de celui-ci a dû être effectuée afin d'intégrer ces nouvelles dispositions (en vigueur en octobre 2002). De plus, suivant la levée du moratoire québécois sur la production porcine, le conseil de la MRC a souhaité se pencher sur l'encadrement de cette production sur le territoire. En 2004, il fut établi que l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire (ci-après « RCI ») s'avérait la solution la plus adéquate.

Le RCI concernant la production porcine dans la MRCAL a été rédigé conjointement avec la commission d'aménagement et le comité consultatif agricole. Le ministère des Affaires municipales et des Régions ainsi que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ont également participé à ces travaux.

Les principaux producteurs porcins présents à l'entrée en vigueur de ce RCI ont depuis cessé leurs productions. Bien que la production porcine demeure présente sur le territoire, les productions actuelles se font plutôt de façon artisanale et consistent à des productions de moins de 100 porcs légers engraisés annuellement. Ces productions ne sont donc pas soumises au RCI concernant la production porcine.

### Article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)

La démarche entourant la demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la LPTAA vise à planifier, dans un cadre d'ensemble et dans une perspective à long terme, la fonction résidentielle en zone agricole et à remettre aux municipalités locales, la tâche d'administrer les nouvelles utilisations résidentielles en zone agricole. Le 28 juin 2011, la MRCAL déposait une telle demande à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (ci-après « CPTAQ »). Cette demande visait à déterminer les conditions selon lesquelles de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être permises en zone agricole.

Le 20 juin 2012, la décision de la CPTAQ (numéro 373 401) à l'égard de la demande a été rendue. Celle-ci prévoit les conditions selon lesquelles de nouvelles utilisations résidentielles pourront être permises en zone agricole et les modalités d'application de cette décision. Celle-ci porte sur deux volets. Les ilots déstructurés constituent le premier volet de la demande et la CPTAQ reconnaît la possibilité d'implanter de nouvelles résidences dans les 36 ilots déstructurés identifiés. Ces ilots, totalisant une superficie d'environ 425 hectares, sont situés dans l'affectation agricole prioritaire ou de maintien.

## **1.2 Présentation de la zone agricole**

Le découpage du territoire agricole de la MRCAL a été défini par le 6<sup>e</sup> décret de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (ci-après « LPTAA ») en 1981. La zone agricole était d'une superficie totale de 60 984 hectares en 2010 et est principalement localisée dans la vallée de la Lièvre (93 %). Elle touche le territoire de quatorze (14) des dix-sept (17) municipalités de la MRCAL, auxquelles il faut ajouter nouvellement la municipalité de Chute Saint-Philippe. La zone agricole exclut donc les municipalités de La Macaza et de Lac-Saguay et est principalement concentrée à Mont-Laurier, Ferme-Neuve et Kiamika.

**Tableau 3 - Répartition de la zone agricole, par municipalité, dans la MRCAL en 2010**

	Municipalité	Superficie totale (ha)	Superficie de la zone agricole (ha)	% du territoire couvert par la zone agricole	% de la zone agricole de la MRC
Vallée de la Lièvre	Mont-Laurier	58 778	11 885	20%	19%
	Ferme-Neuve	78 037	10 197	13%	17%
	Kiamika	33 692	8 929	27%	15%
	Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	16 149	5 765	36%	9%
	Mont-Saint-Michel	13 761	5 562	40%	9%
	Sainte-Anne-du-Lac	32 156	4 891	15%	8%
	Lac-Saint-Paul	17 280	3 443	20%	6%
	Lac-des-Écorces	14 464	2 399	17%	4%
	Lac-du-Cerf	7 062	2 260	32%	4%
	Notre-Dame-du-Laus	84 683	1 443	2%	2%
	Chute-Saint-Philippe	29 290	49	0,2%	0%
Notre-Dame-de-Pontmain	25 872	34	0,1%	0%	
Vallée de la Rouge	Rivière-Rouge	45 083	2 145	5%	4%
	Nomingue	30 280	1 124	4%	2%
	L'Ascension	33 649	858	3%	1%
	<b>MRC d'Antoine-Labelle</b>	<b>556 246*</b>	<b>60 984</b>	<b>11%</b>	<b>100%</b>

Source : MAPAQ (2010)

\* Territoire municipalisé seulement.

La superficie totale de la zone agricole dans la région des Laurentides est de 194 853 hectares, correspondant à 3 % du territoire agricole de la province. À titre comparatif, la zone agricole de la MRCAL est la plus imposante de la région des Laurentides (31 %), suivie par celle des MRC d'Argenteuil (22 %) et de Mirabel (21 %).

**Tableau 4 - Répartition de la zone agricole, par MRC, dans la région des Laurentides en 2013**

	Nombre de municipalités avec zone agricole décrétée	Superficie de la zone agricole <sup>(1)</sup> (ha)	Superficie du territoire municipalisé des MRC (ha)	Superficie totale des MRC <sup>(2)</sup> (ha)	% du territoire municipalisé des MRC en zone agricole	% du territoire des MRC en zone agricole	Inclusion depuis la révision <sup>(3)</sup> (ha)	Exclusion depuis la révision <sup>(3)</sup> (ha)
MRC Antoine-Labelle	14	60 984	553 616	1 483 945	11	4	60	760
MRC Argenteuil	6	43 226	123 102	123 109	35	35	117	121
MRC Deux-Montagnes	5	16 059	23 191	23 191	69	69	14	99
MRC La Rivière-du-Nord	4	6 435	44 790	44 790	14	14	19	36
MRC Les Laurentides	8	15 163	238 597	238 597	6	6	2	38
MRC Les Pays-d'en-Haut	-	101	67 661	67 661	-	-	101	-
MRC Mirabel	1	42 261	48 313	48 313	87	87	45	55
MRC Thérèse-De Blainville	3	10 624	20 771	20 771	51	51	-	31
Région des Laurentides	41	194 853	1 120 042	2 059 012	17	9	358	1 140
Ensemble du Québec	952	6 307 559	21 176 114	134 517 662	30	5	19 863	18 762

Source: Commission de protection du territoire agricole du Québec, mars 2013

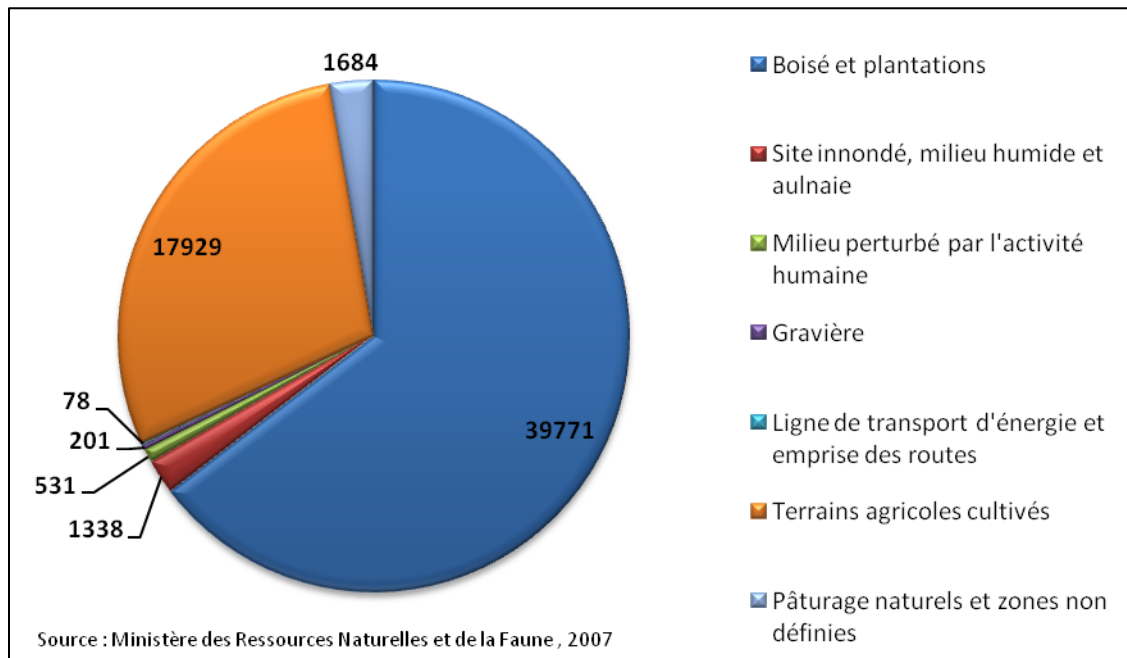
1. La superficie de la zone agricole tient compte des territoires retenus en zone agricole par décret du gouvernement et des superficies incluses ou exclues par décision de la Commission qui ont fait l'objet d'un avis à l'officier de la publicité des droits. Ainsi, une inclusion ou une exclusion autorisée dans l'année ou antérieurement ne sera pas prise en compte tant qu'elle n'aura pas fait l'objet d'un tel avis.

2. Superficie totale en terre des MRC, englobant les municipalités locales, les territoires non organisés et les territoires amérindiens.

3. Superficies incluses ou exclues par décision depuis l'entrée en vigueur du décret de zone agricole révisée pour chacune des MRC ou communautés, et ayant fait l'objet d'un avis à l'officier de la publicité des droits. La révision des limites de la zone agricole s'est déroulée entre 1987 et 1992.

La zone agricole de la MRCAL est principalement caractérisée par la présence de boisés et de plantations. Effectivement, on les retrouve sur près de 65 % de la superficie totale de la zone agricole. Les superficies cultivables, ainsi que les pâturages naturels, ne représentent que 32 % de la zone agricole de la MRCAL proprement utilisée à des fins agricoles (à l'exception de l'acériculture).

Figure 1 – Caractérisation des superficies (en hectare) de la zone agricole de la MRCAL en 2007



### 1.3 Caractéristiques géophysiques de la zone agricole

Les caractéristiques géophysiques de la zone agricole font principalement référence à la topographie et l'hydrographie, au climat et à la qualité des sols. Cette section a été élaborée à partir d'une série de cartes représentant divers aspects de la géographie et de la géomorphologie du territoire de la zone agricole de la MRCAL.

#### 1.3.1 Hydrographie et topographie

La zone agricole de la MRCAL est traversée dans un axe nord-sud par deux principales rivières, soit la rivière du Lièvre et la rivière Rouge. La rivière du Lièvre prend sa source au nord de Sainte-Anne-du-Lac pour se jeter dans la rivière des Outaouais. La rivière Rouge prend sa source dans le lac Fougère et termine également sa course dans la rivière des Outaouais. Les rivières Tapani et Kiamika traversent également la zone agricole. Au total, plus de 700 kilomètres de cours d'eau sillonnent la zone agricole de la MRCAL, en plus de nombreux lacs. La moitié de ces cours d'eau est située dans la portion cultivée par les EAE. En effet, l'agriculture de la MRCAL s'est principalement concentrée le long des vallées formées par ces rivières, là où le relief le permettait et où les sols étaient les plus fertiles. La majorité des terres cultivées se situent à une altitude variant de 200 à 299 mètres, alors que les plus hautes altitudes de la zone agricole varient de 300 à 399 mètres<sup>37</sup>.

Près de 15 000 ha de la zone agricole, soit la majeure partie de la zone cultivée, présente un relief ondulé, c'est-à-dire une séquence très régulière de pentes douces (2 à 5 %). Ces terres, idéales pour la culture de fourrage, présentent toutefois certaines contraintes pour la culture de grains.

On dénombre également environ 13 000 hectares de terrain plat (pente de moins de 2 %) dans la zone agricole. Ces terres sont principalement situées en bordure des rivières (Lièvre, Kiamika et Tapani), mais également réparties un peu partout sur le territoire agricole de la MRCAL. Les grandes étendues de terrain plat, idéales pour la culture des

<sup>37</sup> MAPAQ, 2001

grains, sont plutôt rares. Le plus souvent, il s'agit de bandes de terrain ou de petites parcelles entourés de terrain plus ou moins accidenté. Certains secteurs font toutefois exception : le terrain plat de la vallée de l'Annonciation à Rivière-Rouge, les terrasses du lac Rouge à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, les terrasses de St-Philippe à Lac-des-Écorces et à Chute-St-Philippe, la plaine du gros lac Brochet et les terrasses de la rivière Rouge à l'Ascension (voir carte 3).

Finalement, la zone agricole est constituée à près de 50 % par un relief vallonné, c'est-à-dire une séquence très régulière de pentes modérées (plus de 5 %). Ces terres, peu propices à l'utilisation de la machinerie agricole, ont pour la plupart été maintenues à l'état boisé. Une petite partie de ces terres est toutefois valorisée sous forme de pâturages pour l'alimentation du bétail et même parfois pour la culture de fourrages. Certains travaux d'excavation réalisés dans les années 60 ont permis la mise en culture d'une partie de ces terres, mais leur fertilité est généralement demeurée plutôt faible.

### 1.3.2 Climat

**Tableau 5 – Sommaire climatique comparatif de la MRCAL et des Basses-Laurentides en 2012**

	<b>MRC Antoine-Labelle</b>	<b>Basses-Laurentides</b>
Dernier gel printannier <sup>1</sup>	17 mai au 1er juillet	29 avril au 7 mai
Premier gel automnal <sup>1</sup>	28 août au 29 septembre	30 septembre au 7 octobre
Période sans gel	90 à 130 jours <sup>1</sup>	125 à 140 jours <sup>2</sup>
Début de la saison de croissance	30 avril au 10 mai	10 au 14 avril
Fin de la saison de croissance	16 au 20 octobre	31 octobre au 14 novembre
Longueur de la saison de croissance	145 à 194 jours	201 jours
Unités thermiques	1800 à 2500 UTM	2600 UTM
Précipitations	520 à 580 mm	N.D.

Source: Atlas agroclimatique du Québec, 2012.

1. Base 0°C, probabilité 50%

2. Base 0°C, probabilité 90%

De façon générale, on observe que la MRCAL est située dans une zone climatique plus froide que le secteur des Basses-Laurentides, causant une saison de croissance plus courte, des derniers gels printaniers plus tardifs, des premiers gels automnaux plus précoces, etc. On observe toutefois une certaine variation climatique à l'échelle de la zone agricole. Dans la vallée de la Lièvre, le climat est de façon générale plus clémente à mesure que l'on descend vers le sud. Aussi, les précipitations tendent à être plus abondantes au nord qu'au sud. Le gradient est cependant moins régulier du côté de la vallée de la Rouge. D'autres facteurs comme l'altitude semblent influencer le climat.

Ce climat frais, combiné à des précipitations bien réparties durant toute la saison de croissance, favorise la production des plantes fourragères dans la MRCAL<sup>38</sup>. Au même titre que l'avoine ou l'orge, la plupart des fourrages ne sont pas affectés par le gel. En contrepartie, la rigueur du climat limite la production de plusieurs cultures associées au climat chaud, telles que le maïs et le soya, qui sont sensibles aux gels automnaux et printaniers. Dans les secteurs où ces cultures sont possibles, il est nécessaire de choisir des variétés adaptées qui sont souvent moins productives. Au niveau des productions maraichères et fruitières, l'utilisation de structure de protection (serres, tunnels, etc.) peut permettre d'allonger la saison de croissance.

<sup>38</sup> MAPAQ, 2001

### 1.3.3 Pédologie

#### Potentiel des sols

L'inventaire des terres du Canada spécifie le potentiel de fertilité des sols. Ce potentiel est évalué selon sept (7) différentes classes, la classe 1 étant la plus fertile.

**Tableau 6 - Description des classes de fertilité des sols pour l'agriculture**

Classe	Définition
Classe 1	Comportent aucun facteur limitatif
Classe 2	Présentent des limitations modérées qui réduisent la gamme de cultures possibles ou exigent l'application de mesures ordinaires de conservation.
Classe 3	Présentent des facteurs limitatifs assez sérieux qui réduisent la gamme des cultures possibles ou nécessitant des mesures particulières de conservation.
Classe 4	Comportent des facteurs limitatifs très graves qui restreignent la gamme des cultures ou imposent des mesures spéciales de conservation ou encore présentent ces deux désavantages.
Classe 5	Comportent des facteurs limitatifs très sérieux qui en restreignent l'exploitation à la culture de plantes fourragères vivaces, mais permettent l'exécution de travaux d'amélioration.
Classe 6	Sont aptes uniquement à la culture de plantes fourragères vivaces, sans aucune possibilité d'y réaliser des travaux d'amélioration.
Classe 7	N'offrent aucune possibilité pour la culture ou pour le pâturage permanent.

Source: IRDA, sans date

Selon les données extraites de cet inventaire, la majorité des sols cultivés dans la MRCAL sont de classe 3. La superficie totale de ces sols est de 18 553 hectares. Les superficies cultivables (classes 1 à 4) représentent 29 576 ha, soit 49 % de la zone agricole. De cette superficie, un peu moins de 18 000 hectares seraient cultivés, le reste étant demeuré sous couvert forestier. À cela il faut ajouter les sols de classe 5, dont l'usage agricole est restreint à la culture de plantes fourragères vivaces, qui représentent 1 317 hectares à l'intérieur de la zone agricole. Une partie de ces terres sont valorisées par les pâturages naturels. Aucun sol de classe 1 n'a été répertorié sur le territoire de la zone agricole de la MRCAL. Les meilleurs sols (classe 2) sont concentrés dans la vallée de la rivière Kiamika. Ils totalisent 777 hectares et ils sont pratiquement tous cultivés. Les sols classés impropres à la culture (classe 7) totalisent près de 28 742 hectares. Ces terres ont majoritairement été maintenues boisées, quoiqu'une certaine proportion d'entre elles soient actuellement valorisées pour les pâturages ou la culture de fourrages.

Les sols de la vallée de la Rouge sont, en proportion, de moindre potentiel que les sols de la vallée de la Lièvre, à l'exception du secteur du terrain plat de la vallée de l'Annonciation. Notamment, les sols de la zone agricole de la municipalité de Nominique sont tous restreints à la culture de plantes fourragères vivaces (classe 5). On remarque également que les meilleurs sols de la zone agricole de la vallée de l'Annonciation (classe 3) ne sont pratiquement pas cultivés (sous couvert forestier).

#### Fertilité

La principale limitation au potentiel agricole des sols est la basse fertilité, qui affecte la majeure partie des sols cultivés. Selon les classements de l'ARDA, cette limitation peut référer à une carence en éléments nutritifs, à la forte acidité naturelle du sol, à une faible capacité d'échange, etc. Ces terres peuvent être remises en valeur grâce à l'emploi judicieux d'engrais et d'amendements. Malheureusement, le coût élevé de la chaux et le manque de fumier dans la région empêchent souvent de valoriser le plein potentiel de ces terres.

Selon le recensement agricole de statistique Canada, seulement 6 % des terres cultivées auraient reçu de la chaux en 2010. Selon les intervenants, l'application de chaux serait cependant en augmentation depuis 2010 en raison de l'octroi de certains programmes d'aide. Malgré cet outil financier, encore plusieurs terres agricoles de la région possèdent un niveau de pH très bas. Toujours selon ce même recensement, 53 % des terres cultivées n'avaient pas reçu de fertilisant organique en 2010, et les fertilisants chimiques avaient été épandus sur à peine 12 % de la superficie cultivée.

Pour compenser la basse fertilité naturelle des sols et le coût élevé des intrants, plusieurs éleveurs de la MRCAL pratiquent une agriculture dite « extensive », c'est-à-dire qu'ils misent sur un prix inférieur des terres (à l'achat ou à la location) pour produire, avec des rendements plus faibles, mais sur une plus grande superficie, la quantité de fourrages nécessaire à l'alimentation de leur troupeau. À long terme, ces pratiques risquent cependant d'entraîner une détérioration graduelle des terres (baisse importante du pH, épuisement des éléments nutritifs, etc.).

#### Profondeur du sol et enrochement

Plus du trois quarts (85 %) de la zone agricole ne présente pas de limitation quant à la profondeur de la couche arable. Toutefois, sur un peu plus de 7 000 hectares de terrain, il y a présence du roc à moins d'un mètre de profondeur. Ces terrains sont principalement concentrés à Ferme-Neuve et ne sont pas utilisés pour l'agriculture (secteurs boisés).

Une problématique de structure indésirable, relevée par l'inventaire des terres du Canada, affecte un certain nombre d'hectares cultivés principalement à Ferme-Neuve et Lac-St-Paul, le long des Terrasses ravinées du Lac-St-Paul, de même qu'à Mont-Laurier, dans le secteur du Lac-des-Écorces. Cette limitation réfère à des sols difficiles à labourer qui absorbent l'eau très lentement ou dans lesquels la zone d'enracinement est limitée en profondeur et elle est principalement associée à la série de sols Moncerf.

Les zones potentielles d'affleurement rocheux couvrent un peu plus de 1 500 hectares de la zone agricole. Une importante zone est concentrée à Ferme-Neuve, dans le secteur de la dépression bosselée du lac Gravel, le long de la Crique de la Vieille. Si certaines de ces zones sont utilisées pour l'agriculture, elles sont souvent restreintes aux pâturages permanents.

Selon les données extraites de l'Inventaire des terres du Canada, 5 506 hectares de la zone agricole présenteraient des limitations liées à la pierrosité. Cependant, une part minime des superficies cultivées est affectée par cette limitation.

#### Drainage naturel des sols

À l'échelle de la zone agricole, 66 % des sols (40 883 ha) sont caractérisés comme étant « bien drainé ». Les problèmes de drainage naturel sont généralement associés aux séries de sols Moncerf (mal drainé) et Maniwaki (très mal drainé). Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire, mais en plus forte concentration à certains endroits (Ferme-Neuve, zone centrale de Mont-Laurier, etc.). Le sous-solage, en condition sèche, peut permettre d'améliorer graduellement la structure de ces sols et l'infiltration de l'eau et des racines.

À l'opposé, un peu plus de 7 000 hectares de la zone agricole sont catégorisés comme très rapidement drainés. Ces sols, de nature sableuse, sont principalement concentrés dans la zone agricole de Mont-St-Michel, Lac-du-Cerf, Notre-Dame-du-Laus, Lac-des-Écorces et Rivière-Rouge et ils sont parfois associés à une limitation de manque d'humidité (faible capacité de rétention de l'eau, risque de sécheresse).

La présence de pentes dans la zone agricole favorise l'égouttement des sols. En contrepartie, le relief vallonné rencontré sur une bonne partie des terres cultivées peut causer des problèmes d'accumulation d'eau très localisés, par exemple en bas d'une pente ou dans le creux d'un vallon. Aussi, une zone humide est souvent rencontrée en bordure des boisés, en raison de l'accumulation d'eau en provenance de la montagne.

### Drainage souterrain

Entre 1980 et 1990, alors qu'une subvention était accordée par le MAPAQ, un total de 57 plans de drainage dans 8 municipalités ont été réalisés, couvrant 1 120 ha en culture. De ce nombre, seulement 510 hectares a été drainé souterrainement, soit moins de 3 % de la superficie cultivable de la MRC. La majorité des superficies drainées (82 %) sont situées dans Kiamika, Mont-Laurier et Ferme-Neuve. Depuis, très peu de travaux de drainage systématiques ont été réalisés.

Au moment où les subventions étaient disponibles, peu de producteurs auraient appliqué au programme, car la culture de foin, très largement dominante, ne justifiait pas nécessairement de tels investissements. Avec l'augmentation récente des superficies consacrées à la culture de grains, les problématiques de drainage des sols apparaissent maintenant comme une contrainte majeure du développement de cette production. En effet, la culture du grain exige souvent de débiter le travail agricole plus tôt au printemps pour préparer le sol, et plus tard à l'automne pour effectuer la récolte. Actuellement, le principal frein à la réalisation de travaux de drainages systématiques serait l'éloignement des entreprises spécialisées dans ce type de travaux par rapport aux petites superficies à drainer qui font augmenter les coûts de drainage de façon importante. Une solution envisagée pourrait être la concertation des producteurs par secteur pour permettre de réaliser des travaux de drainage sur de plus grandes superficies à la fois et ainsi réduire le coût à l'hectare des travaux.

Les données compilées par le MAPAQ ne comprennent pas les travaux de drainage partiel, qui sont les plus fréquemment réalisés dans la MRCAL selon les intervenants du secteur. Ces travaux sont souvent faits « maison » pour régler une problématique très localisée, par exemple pour drainer une source ou une baissière humide. Des défauts de conception et/ou un manque d'entretien rendraient une certaine proportion de ces drains inefficaces.

### Drainage de surface

Le drainage de surface demeure le mode de drainage le plus répandu sur les terres agricoles de la MRCAL, c'est-à-dire un système de planches légèrement bombées et de fossés d'égouttement. Ce mode de drainage est largement dépendant de l'entretien des cours d'eau municipaux et des fossés de routes, qui constituent la voie d'évacuation de l'eau dans ce système. Une lourdeur administrative importante concernant la réalisation de ces travaux a été pointée du doigt par plusieurs agriculteurs et intervenants.

#### 1.3.4 Perception des exploitants agricoles en regard des caractéristiques géophysiques

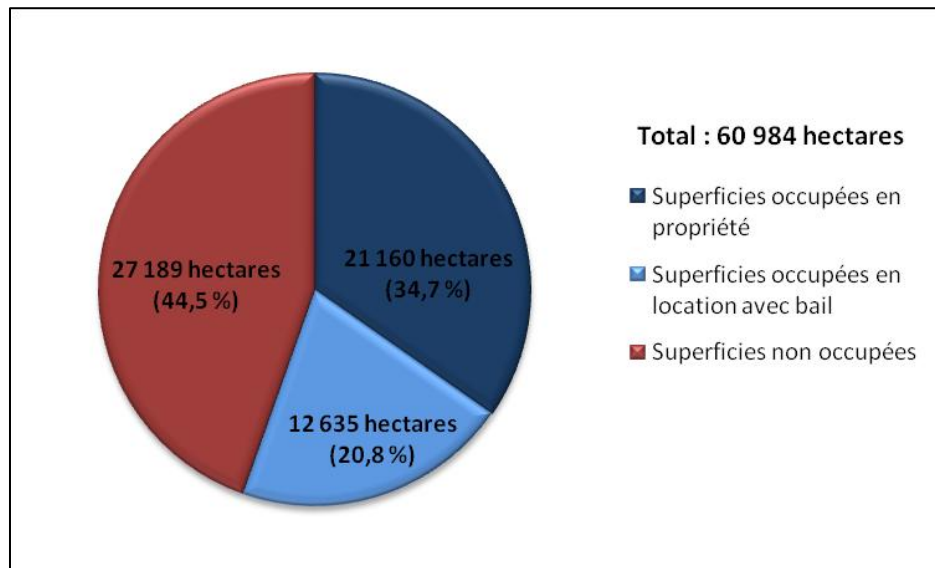
Lors des séances de consultation, les deux principales contraintes géophysiques relevées par les exploitants agricoles ont été les faibles pH des terres et les problématiques de drainage. Le coût élevé de la chaux et les lourdeurs administratives reliées à l'entretien des fossés municipaux ont été pointés du doigt comme frein majeur à l'amélioration de ces aspects. Le phénomène de location sans bail représente également un frein important aux améliorations apportées par les exploitants sur les terres. En effet, il devient très risqué d'investir sur une terre agricole (chaux, drainage, nivelage, fertilisation, etc.) sans l'assurance de pouvoir bénéficier de ces investissements sur plusieurs années. Finalement, le climat, le relief, les superficies cultivables et la présence d'affleurements rocheux ont également été mentionnés comme facteurs qui limitent le rendement des cultures.

## **1.4 Occupation de la zone agricole**

*L'occupation de la zone agricole représente la superficie occupée par les entreprises agricoles enregistrées (ci-après « EAE »), ainsi que les superficies situées sur le territoire non occupé par les EAE. En d'autres mots la superficie occupée par les EAE est la totalité de l'espace qu'elles possèdent ou exploitent en location avec bail, alors que le territoire non occupé correspond au reste de la zone agricole. Le territoire non occupé peut comprendre des boisés, des superficies consacrées à l'agriculture de loisir, des friches, ainsi que des superficies louées sans bail à des EAE.*

L'occupation de la zone peut être caractérisée par le taux d'occupation, le mode d'occupation, ainsi que la caractérisation de l'utilisation faite par ces EAE sur le territoire qu'ils occupent.

**Figure 2 - Répartition de l'occupation des superficies de la zone agricole de la MRCAL en 2010**



#### Taux d'occupation

Dans la MRCAL, le taux d'occupation représente 55 % de la zone agricole en 2010. Cela représente 33 793 hectares. Les EAE de la Vallée de la Rouge exploitent de plus faibles superficies (4 127 hectares) que dans la Vallée de la Lièvre (56 857 hectares). Au niveau des municipalités, en 2010, ce taux varie entre 32 % et 78 %, selon la localité. Sur une période de quinze (15) ans, soit entre 1997 et 2012, il aura connu une diminution de 10 %. De plus, 31 EAE occupent le territoire situé à l'extérieur de la zone agricole sur une superficie représentant 3 257 hectares (10 %).

Parallèlement, le taux d'occupation de la zone agricole se trouve très près de la moyenne de la région des Laurentides et de la province. Comparativement aux autres MRC de la région, la zone agricole de la MRCAL se situe au 6<sup>e</sup> rang, tout juste derrière la MRC des Laurentides.

#### Mode d'occupation

Le mode d'occupation réfère à la tenure (propriétaire versus locataire) des lots par les EAE. La location peut être effectuée avec ou sans bail. La présente section traite de la location avec bail, car c'est cette information qui est comptabilisée par le MAPAQ et qui est incluse dans le taux d'occupation. La location sans bail sera abordée dans la section du territoire non occupé de la zone agricole.

En 2010, le taux de location moyen des terres agricoles était de 37 %, alors qu'en 2004, moins de 25 % des superficies étaient louées. On constate donc une augmentation de 40 % du taux de location au cours de la période 2004-2010. Cette augmentation peut être due à deux facteurs. D'abord, la baisse du nombre d'EAE dans la MRCAL, donc du taux de propriété, a eu comme conséquence une hausse des superficies louées par les exploitants. De plus, puisque l'augmentation de la superficie occupée par les fermes, ainsi que la superficie cultivée par celles-ci n'ont pas suivi l'augmentation de la superficie louée (voir le tableau 7), on constate qu'une bonne partie des terres rendues disponibles à l'achat entre 2004 et 2010 ont été acquises par des propriétaires non producteurs qui les louent à des exploitants agricoles.



En plus de ces superficies, on compte celles en location sans bail. La location sans bail se définit comme une entente de gré à gré entre un propriétaire foncier et un producteur agricole de façon à ce que ce dernier puisse utiliser des terres à des fins agricoles. Puisqu'aucune entente n'est officialisée par un notaire (sans bail), le propriétaire conserve le droit de renouvellement de la location à chaque année, ce qui n'incite pas le locataire à entretenir et/ou investir (fertilisants, amendements, drainage, etc.) sur les superficies louées. Les superficies en location sans bail ne sont pas comptabilisées par le MAPAQ, mais si on les ajoute aux superficies louées avec bail, elles font hausser légèrement le taux de location dans la zone agricole.

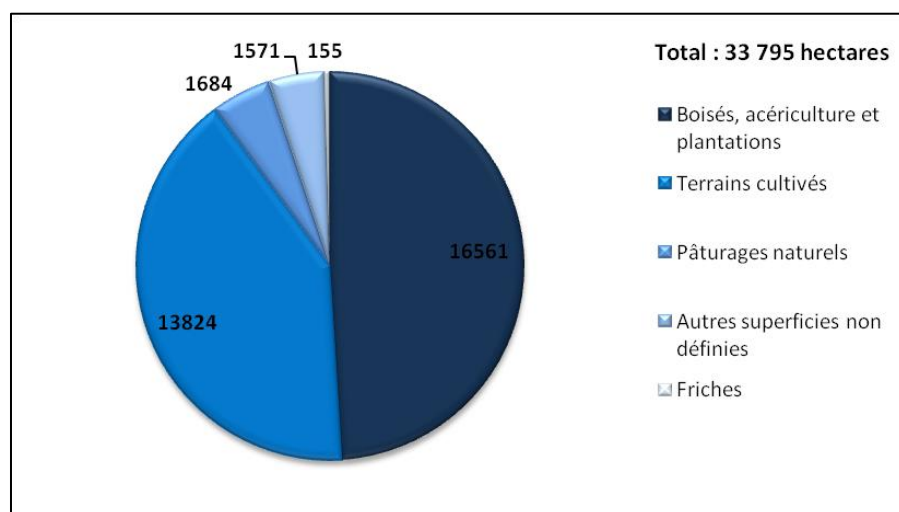
**Tableau 7 – Évolution de l'occupation du territoire par les exploitations agricoles dans la MRCAL entre 2004 et 2010**

	Nombre de fermes	Superficie occupée par les fermes (ha)	Superficie cultivée (ha)	Superficie louée (ha)	Taux de location
2004	234	32 453	14 663	8 786	27,07%
2007	226	34 099	15 286	12 476	36,59%
2010	224	33 061	15 152	12 521	37,87%
<b>Δ 2004-2010</b>	<b>-4,3%</b>	<b>1,9%</b>	<b>3,3%</b>	<b>42,5%</b>	<b>39,89%</b>

Source: MAPAQ - Fiches d'enregistrement des entreprises agricoles, 2010

#### Utilisation du territoire occupé par les EAE

**Figure 3 – Répartition des superficies occupées (en hectares) par les EAE dans la zone agricole de la MRCAL en 2010**



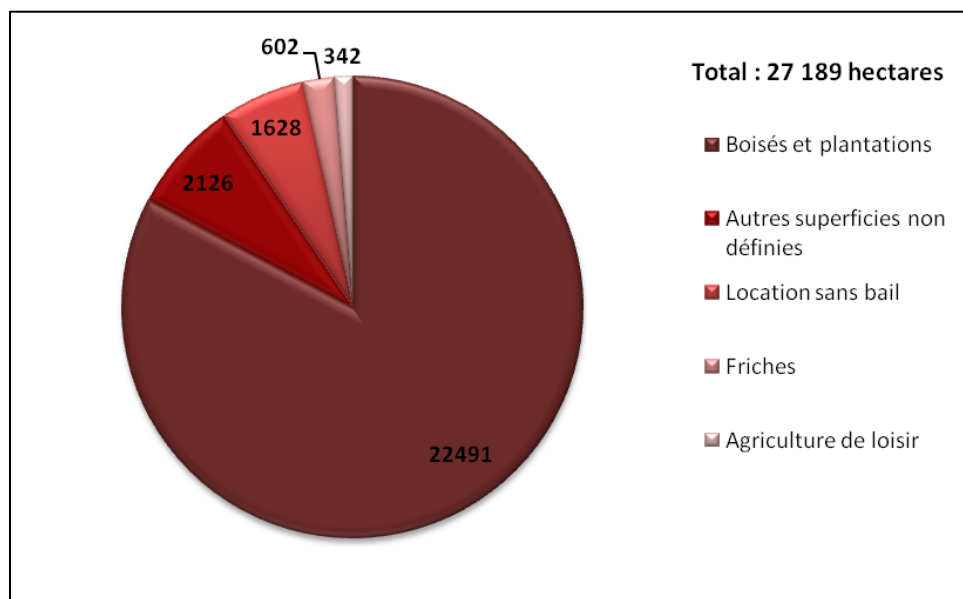
L'utilisation de la zone agricole réfère entre autres à l'aménagement du territoire. Dans la MRCAL, l'utilisation du sol dans la portion occupée par les EAE est caractérisée par la présence de superficies cultivées (41 %), de friches (0,4 %), de pâturages naturels (5 %), ainsi que de boisés, d'acériculture et de plantations (49 %). La superficie cultivée est de 13 824 hectares, correspondant à 77 % (17 929 hectares) des superficies cultivables sur le territoire de la MRCAL. La portion cultivée (41 %) est bien inférieure à la moyenne du Québec qui se situe à 62 % à cause de l'importante présence de boisés et de plantations dans la MRCAL. Sur ce plan, la région se situe au 6<sup>e</sup> rang parmi l'ensemble des MRC de la région des Laurentides, où la portion cultivée par les EAE est de 57 %. Dans les municipalités possédant une zone agricole, la portion cultivée par les EAE varie entre 16 % et 49 %. C'est à Lac-du-Cerf (49 %) et Ferme-Neuve (48 %) que cette proportion est la plus grande.

En somme, une importante partie de la zone agricole de la MRCAL est boisée, ce qui réduit la portion cultivable des lots et fait augmenter indirectement le coût des terres agricoles. Cependant, cela peut également représenter une opportunité de diversification pour les entreprises agricoles de la région. De plus, le taux d'occupation de la zone agricole par les EAE est semblable à ce qui est observé dans les Laurentides et dans la province, mais la superficie cultivée dans la MRCAL demeure la 2<sup>e</sup> plus vaste de la région administrative.

#### Utilisation du territoire non occupé par les EAE

Le territoire non occupé correspond aux lots situés en zone agricole qui ne sont pas la propriété d'un producteur agricole et qui ne sont pas loués à un exploitant agricole via un bail inscrit au registre du MAPAQ. Les lots en question peuvent être caractérisés selon plusieurs catégories, soit principalement des boisés et des plantations, des terrains loués sans bail par des exploitants agricoles, des friches ou des terrains utilisés à des fins d'agriculture de loisir (petits producteurs non enregistrés au MAPAQ). Évidemment, d'autres catégories peuvent exister sur ces lots comme des aulnaies, des milieux humides, des îles ou des chemins, mais ces superficies sont généralement non cultivables.

**Figure 4 – Répartition des superficies non occupées (en hectares) par les EAE dans la zone agricole de la MRCAL en 2010**



Dans le cadre de l'élaboration du PDZA, une caractérisation du territoire non occupé de la zone agricole (26 776 hectares) de la MRCAL a été réalisée. Cette caractérisation a principalement visé l'identification de trois types de superficies cultivables sur le territoire non occupé, soit les friches agricoles, les terrains utilisés à des fins d'agriculture de loisir et les terrains loués sans bail. Les friches agricoles sont des superficies qui sont laissées à l'abandon et qui possèdent un couvert herbacé, arbustif ou arboré dont le stade d'avancement est variable d'un endroit à l'autre. Les terrains utilisés à des fins d'agriculture de loisir sont des superficies cultivables possédées par des propriétaires non producteurs pour diverses raisons. Il peut s'agir par exemple de pâturages pour les chevaux.

En ce qui concerne les friches agricoles, la caractérisation permet d'identifier un total de 602 hectares dans la zone agricole de la MRCAL, correspondant à environ 2 % du territoire non occupé. Les superficies en friche sont principalement situées à Nominique (108 hectares), Mont-Laurier (85 hectares), Lac-du-Cerf (79 hectares) et Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles (76 hectares).

Au niveau des superficies louées sans bail dans la portion non occupée de la zone agricole, 1 628 hectares ont été relevés. Les superficies sont principalement situées à Mont-Laurier (288 hectares), Ferme-Neuve (273 hectares), Lac-des-Écorces (262 hectares) et Mont-Saint-Michel (245 hectares). Le phénomène de location sans bail n'est pas négligeable dans la MRCAL, car il correspond à environ 12 % de la superficie cultivée déclarée par les EAE. À ce sujet, lors des séances de consultation avec les producteurs, ils ont mentionné que la location (avec ou sans bail) à court terme limite le renouvellement et l'apport d'investissements (surtout le chaulage et le drainage) sur les terres. Cette situation existerait depuis bien des années et nécessite une attention particulière, car il s'amplifie.

Enfin, l'agriculture de loisir est absente de plusieurs municipalités de la MRCAL. Par contre, la caractérisation permet de constater que plus de la moitié (54 %) des superficies occupées par l'agriculture de loisir sont situées à Mont-Laurier. Les municipalités de Kiamika, Sainte-Anne-du-Lac, Lac-Saint-Paul, Lac-des-Écorces, Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, Nominique et Rivière-Rouge se partagent de façon relativement équitable le reste des 342 hectares identifiés dans la portion non occupée de la zone agricole.

En somme, la très forte majorité de la portion non occupée de la zone agricole est couverte de boisés (22 491 hectares). Également, les superficies caractérisées qui sont cultivables méritent une attention particulière, car elles pourraient faire l'objet de projets intégrés dans le plan d'action du PDZA. Correspondant à seulement 14 % des superficies cultivables de la zone agricole, la situation montre qu'une optimisation des cultures en territoire non occupé est souhaitable afin d'assurer une utilisation de la zone agricole à des fins de production.

## **1.5 Valeurs foncières et lotissement**

La valeur foncière des terres agricoles donne de bonnes indications sur la pression urbaine dans une municipalité donnée. Pour les municipalités de la MRCAL, la valeur foncière par hectare des terres agricoles variait entre 1 292 \$ (Ferme-Neuve) et 2 519 \$ (Mont-Laurier) en 2013. Cette valeur foncière, sur une période de douze (12) ans, a augmenté de 200 % dans la MRCAL et a augmenté pour l'ensemble des municipalités de la MRCAL, mais de façon inégale. La valeur des terres en culture a augmenté énormément dans les municipalités de Rivière-Rouge (326 %) et Sainte-Anne-du-Lac (313 %). Le phénomène d'achat des terres agricoles par des villégiateurs a aussi fait hausser la valeur foncière des terres puisque la valeur transigée est la plupart du temps plus élevée que l'évaluation municipale. De plus, l'importante présence de boisés sur les terres agricoles influence à la hausse le coût réel des terres cultivables. Ces éléments constituent donc un frein majeur à l'acquisition de terres agricoles pour les exploitants, notamment pour les producteurs de la relève agricole, compte tenu des revenus par hectare aussi faibles.

Près de la moitié du nombre d'immeubles situés en zone agricole possède des superficies de terrains inférieures à 2,5 hectares. Cependant, la superficie totale de ces terres « morcelées » représente moins de 1% de la superficie totale de la zone agricole. D'autre part, la présence de lots de tailles variées peut favoriser le démarrage de projets agricoles de différentes natures et envergures.

### Perception des exploitants agricoles en regard des valeurs foncières et du lotissement

Deux (2) thèmes ont été abordés par les exploitants lors des séances de consultation. Premièrement, il a été mentionné que l'augmentation du prix des terres agricoles est un problème important dans la MRCAL. Leur acquisition par des propriétaires non producteurs constitue un frein pour les exploitants qui désirent les acheter ou les louer. Également, malgré le problème de l'augmentation du prix des terres et l'achat de terrains agricoles par des propriétaires non producteurs, l'accessibilité demeure relativement bonne. En effet, la disponibilité, soit l'accès à l'achat des terres agricoles ne cause pas de problème majeur pour les exploitants qui désirent trouver des superficies à acheter ou à louer, mais les terres disponibles ne sont pas nécessairement en bon état et nécessitent souvent des investissements pour optimiser leur potentiel de fertilité.

## | 2 | PORTRAIT DES ACTIVITÉS AGRICOLES

Les activités agricoles comprennent non seulement les productions animales et végétales, mais également la mise en marché des produits. Cette section dresse le portrait des éléments qui découlent des activités agricoles, ainsi que les caractéristiques des entreprises et des exploitants agricoles.

### Importance de l'agriculture dans l'économie régionale et locale

- ✓ 224 entreprises agricoles enregistrées;
- ✓ 36,6 M\$ en revenus bruts générés annuellement;
- ✓ Entre 1997 et 2010, les revenus générés par les EAE ont augmenté de 71 %;
- ✓ 52 % des revenus agricoles sont générés par les entreprises situées à Mont-Laurier, Ferme-Neuve et Kiamika;
- ✓ Immobilisations agricoles représentant 90,2 M\$, correspondant à 33,3 % des immobilisations en zone agricole;
- ✓ Le capital agricole total s'élevait à 180 149 503 \$ en 2011 et représentait 12 % du capital agricole total des Laurentides.
- ✓ Les entreprises agricoles de la MRC ont fourni du travail à 349 personnes, dont 99 emplois sur une base annuelle, pour un total de 4,1 millions de dollars en salaires (2011). En ajoutant les exploitants, on dénombre 700 personnes salariées.

### 2.1 Entreprises agricoles

La MRCAL compte 200 EAE dans la vallée de la Lièvre et 24 EAE dans la vallée de la Rouge en 2010. La majorité de celles-ci se trouve dans les municipalités de Mont-Laurier, Ferme-Neuve et Kiamika. Pour la région des Laurentides, on dénombre 1 262 EAE. La MRCAL arrive ainsi au troisième rang dans la région des Laurentides avec 18 % des EAE, derrière la MRC de Mirabel (27 %) et de Deux-Montagnes (22 %).

Si l'on exclut les exploitations acéricoles, 38 % des EAE cultivent une superficie inférieure à 50 hectares. Également, 47 % des exploitants cultivent des terres possédant des superficies entre 51 et 200 hectares. Il existe donc une grande diversité de superficies cultivées qui fait place à une diversité de modèles d'entreprises dans la MRCAL.

**Tableau 8 – Données comparatives des entreprises de la MRCAL, de la région des Laurentides et du Québec en 2010**

	MRC d'Antoine-Labelle	Laurentides	Québec
Nombre d'EAE	224	1262	28433
Revenu brut total (M\$)	36	322	8935
Revenu moyen par EAE	160 714 \$	255 151 \$	314 248 \$
Capital agricole moyen	738 318 \$	1 209 158 \$	1 115 129 \$
Revenus bruts moyens/Capital agricole moyen	22%	24%	28%
Dépenses moyennes/Revenus bruts moyens	70%	68%	75%
Superficies moyennes cultivées (hectares)	61,7	51,3	69,6
Superficies moyennes occupées (hectares)	150,8	89,5	118,1
Revenu par hectare cultivé	2 639 \$	4 972 \$	4 512 \$
Revenu par hectare occupé	1 079 \$	2 847 \$	2 660 \$

Sources: MAPAQ - Fiches d'enregistrement des entreprises agricoles, 2010 et Statistique Canada - Recensement de l'agriculture, 2011

Le revenu moyen des EAE de la MRC est nettement plus faible que celui de la région des Laurentides et du Québec (voir tableau 8). Près de la moitié des EAE génèrent un revenu brut inférieur à 50 000 \$. Cette situation est en partie causée par l'importance de l'agriculture à temps partiel. De plus, peu d'entreprises génèrent plus de 250 000 \$ en revenus bruts.

**Tableau 9 – Nombre d'EAE selon le revenu brut, par strate, dans la MRCAL en 2010**

Revenu	0 à <5k \$	5 à <50k \$	50 à <100k \$	100 à <250k \$	250 à <500k \$	500k \$ et plus
Nombre d'EAE	3	97	37	57	21	9

Source : MAPAQ – Fiches d'enregistrement des entreprises agricoles, 2010

Les entreprises agricoles de la MRCAL occupent en moyenne de plus grandes superficies que celles de la région des Laurentides et du Québec, mais cultivent en moyenne pratiquement les mêmes superficies (voir tableau 8). Cela se reflète particulièrement au niveau du revenu par hectare occupé, puisqu'il correspond à 38 % de celui de la région des Laurentides, tandis que le revenu par hectare cultivé représente un peu plus de la moitié de celui de la région des Laurentides. L'importante présence des boisés et des plantations sur le territoire occupé par les EAE s'interprète donc aussi au niveau de leurs revenus.

Le capital agricole comprend la valeur des terres et des bâtiments, ainsi que l'ensemble de la machinerie, les têtes de bétail et la volaille. Dans la MRCAL, le capital agricole moyen s'élevait à 738 318 \$ en 2011. Il a augmenté de 32 % entre 2006 et 2011, mais il reste le plus faible de la région des Laurentides, derrière celui de la MRC des Laurentides (838 101 \$). Malgré que le capital agricole moyen de la MRCAL soit faible, les dépenses le sont également. Effectivement, les dépenses moyennes dans la MRCAL étaient de 113 351 \$ en 2011, alors qu'elles étaient de 173 928 \$ dans la région des Laurentides. Soulignons également que 80 % du capital agricole des EAE est dédié aux terres et aux bâtiments, correspondant à la moyenne régionale et québécoise.

## 2.2 Exploitants et relève

La MRCAL dénombre 350 exploitants agricoles sur son territoire, dont 220 sont des EAE ayant deux (2) propriétaires et plus. Plus de la moitié d'entre eux sont âgés entre 35 et 54 ans. La moyenne d'âge de ces exploitants est néanmoins de 51 ans. Certaines productions agricoles sont gérées en grande partie par des personnes âgées de 60 ans et plus. C'est le cas des entreprises en production de fourrages (47 %), acéricole (48 %) et de chevaux (63 %). Enfin, près du trois quarts des exploitants sont des hommes et ce taux est comparable à la moyenne régionale et québécoise.

Selon les fiches d'enregistrement 2010 du MAPAQ, 62 % des exploitants agricoles déclarent un travail rémunéré à l'extérieur de la ferme. Plus précisément, 85 exploitants ont déclaré occuper un autre travail de 20 à 40 heures hebdomadairement. De plus, 40 exploitants (11 %) ont mentionné accorder plus de 40 heures de leur temps dans un autre travail rémunéré. Il n'y a donc qu'environ 50 % des exploitants qui travaillent à temps plein (40 heures et plus) sur la ferme. Cependant, en comparant ces données avec celles de la région des Laurentides et du Québec, on constate que cette réalité est généralisée.

Les exploitants de la région obtiennent également de l'aide sur la ferme. Ils sont appuyés par de la main-d'œuvre qui provient principalement de la famille (213 personnes), alors que 57 personnes ont été embauchées, en 2010, à titre de main-d'œuvre non familiale. La majorité de celle-ci provient du Québec. À ce sujet, certains producteurs ont besoin de main-d'œuvre supplémentaire pour effectuer le travail à la ferme. En effet, dans le sondage adressé aux producteurs, à la question « Souhaiteriez-vous embaucher (rémunéré) de la main-d'œuvre supplémentaire afin de vous aider dans vos tâches agricoles? », 25 des 72 répondants (34 %) ont répondu de façon affirmative. Cependant, à

la question « Souhaiteriez-vous, sachant qu'il existe de l'aide financière, accueillir un stagiaire afin de vous aider dans vos tâches agricoles? », 38 des 67 répondants (57 %) ont répondu de façon affirmative. Les résultats montrent que les besoins sont très diversifiés, car la plupart des répondants ont inscrit « autre » (29 %), soit l'embauche pour effectuer du travail horticole, acéricole ou forestier, d'entretien, de débroussaillage, de production et de transformation alimentaire. D'autres ont répondu avoir des besoins pour le travail des sols ou des cultures avec utilisation de la machinerie (26 %) et le maniement et la gestion des troupeaux (20 %). Bref, les besoins se rapportent principalement à des travaux manuels ou des travaux qui ne nécessitent pas une formation spécifique.

#### Relève agricole

La relève agricole établie est définie comme étant une personne de moins de 40 ans ayant des parts dans une entreprise agricole enregistrée au MAPAQ. Dans la MRC, 43 EAE possèdent au moins un membre de la relève établie et près de la moitié de cette relève est âgée entre 30 et 34 ans. C'est dans les municipalités de Mont-Laurier et de Ferme-Neuve que la relève agricole est la plus présente, totalisant 61 % de la relève totale. On constate que la production laitière est la production où la relève établie est la plus présente, soit 33 %. Malgré cela, en 2010 on relevait que près de la moitié de ces exploitations qui prévoyaient vendre d'ici cinq (5) ans n'avait pas de relève prévue. Quant aux producteurs de bovins de boucherie, 85 % ne comptent pas de relève établie, malgré le fort nombre d'EAE présentes sur le territoire. En général, il appert que 50 % de la relève agricole origine du démarrage d'une nouvelle entreprise, alors que l'autre moitié de celle-ci s'inscrit dans un transfert d'entreprise d'origine familiale ou non.

Dans un autre ordre d'idées, la formation scolaire de la relève agricole établie semble relativement élevée. En effet, le recensement sur la relève agricole établie effectuée par le MAPAQ indique que seulement 7 % des répondants ne possèdent pas de formation scolaire. Également, 33 % possèdent une formation de niveau secondaire ou équivalent et 41 % de la relève détient une formation de niveau collégial. Enfin, 16 % des sondés ont déclaré avoir une formation universitaire.

En somme, la majorité des exploitants de la MRCAL ne font pas partie de la relève. Les exploitants des productions jugées « traditionnelles », c'est-à-dire les productions laitières, bovines ou ovines, sont relativement âgés. Actuellement, la vitalité des entreprises agricoles n'est pas critique, d'autant plus que la formation des nouveaux exploitants est relativement bonne. Malgré cela, à moyen et long termes un grand nombre d'exploitants auront peut-être de la difficulté à trouver de la relève et seront probablement contraints de démanteler la ferme.

#### Perception des exploitants agricoles en regard de la relève et de la main-d'œuvre

Les exploitants ont d'abord soulevé un problème apparent dans pratiquement toutes les productions agricoles de la MRCAL pour la relève. Les discussions ont permis de cibler certaines causes de ce manque de relève. Les producteurs ont notamment signalé qu'il était de plus en plus difficile d'acquiescer des immobilisations en raison de la hausse du prix des terres. De plus, le démarrage d'une entreprise agricole nécessite d'importantes dépenses pour l'achat de bêtes, d'équipements, de bâtiments, etc. Les jeunes de la relève démarrent donc avec un énorme déficit. Également, une bonne partie des exploitants interrogés pratiquent l'agriculture à temps partiel puisque la rentabilité de l'exploitation n'est pas au rendez-vous. Les producteurs sondés confirment également ce fait, puisque 26 des 73 répondants (35 %) ont affirmé travailler moins de 40 heures par semaine dans leur entreprise agricole.

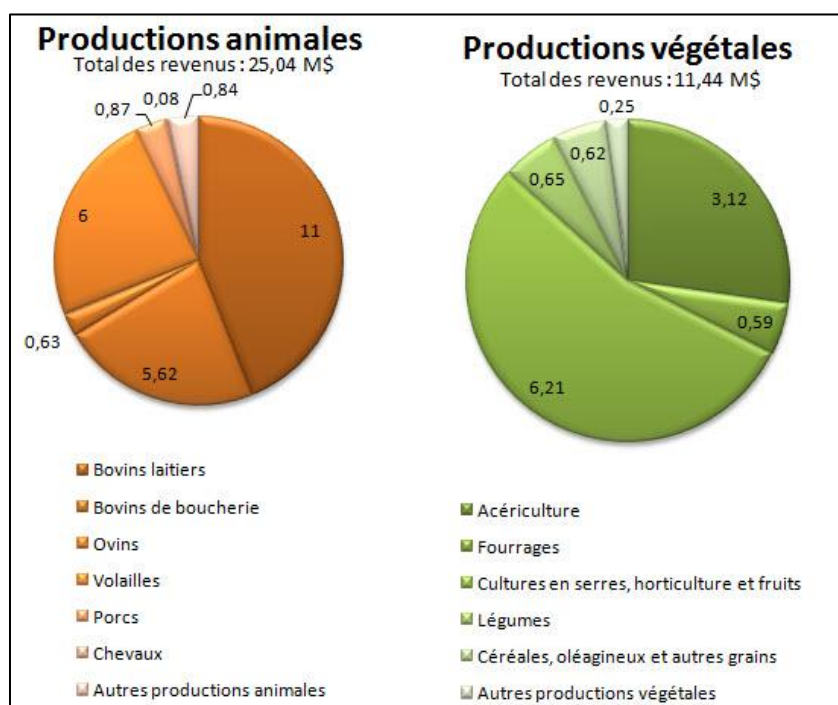
### **2.3 Portrait des principales productions**

Dans la région, on retrouve 147 EAE animales et 77 EAE végétales. La MRCAL occupe le premier rang au niveau du nombre d'entreprises en production animales, soit 27 % des productions animales de la région des Laurentides. De plus, elle occupe le troisième rang avec 11 % des productions végétales de la région des Laurentides.

Les productions animales comprennent les cheptels bovins (de boucherie et laitiers), ovins, ainsi que les productions de volaille, de porc, de chevaux et d'autres élevages spécialisés comme les abeilles ou les grands gibiers. La majorité des entreprises spécialisées en production animale possède des élevages de bovins de boucherie (67 EAE) et des élevages de bovins laitiers (42 EAE). Au niveau régional, le cheptel de la MRCAL, toutes productions confondues, représente 20 % du cheptel total des Laurentides. Comparativement aux autres MRC de la région des Laurentides, les cheptels ovins de la MRCAL occupent le premier rang, tandis que les cheptels de bovins de boucherie arrivent au second rang en termes de nombre de bêtes. La MRCAL est un joueur secondaire en termes du nombre d'unités animales en production laitière, mais occupe tout de même une place importante au sein de la région des Laurentides.

Les revenus des productions animales sont particulièrement importants dans la MRCAL puisqu'ils constituent près de 60 % des revenus bruts totaux de l'ensemble des productions agricoles. Elles sont autant dynamiques en termes de diversité qu'en termes d'unités animales. En effet, la MRCAL possède plusieurs types d'élevages comme les bovins laitiers, les bovins de boucherie, les volailles, les ovins, les chevaux, les abeilles, etc. Les revenus générés par hectare cultivé varient entre 497 \$ (chevaux) et 43 374 \$ (volaille). Cependant, les revenus générés à l'hectare par la production de volaille sont peu représentatifs, car les superficies d'élevage sont fortement concentrées. Si l'on exclut cette catégorie d'élevage, les productions animales génèrent moins de 2 300 \$ par hectare cultivé.

**Figure 5 - Répartition des revenus des EAE, en millions de dollars, selon le type de production dans la MRCAL en 2010**



Les productions végétales réfèrent à une multitude de cultures : céréales, oléagineux, légumineuses, fourrages, pâturages, cultures abritées, horticulture, etc. L'acériculture compte le plus grand nombre d'EAE dans les productions végétales, soit 28 entreprises. De plus, les superficies dédiées aux cultures par les EAE le sont principalement pour les fourrages, correspondant à 9 606 hectares des 13 824 hectares cultivés de la zone agricole, car elles sont intimement liées aux productions animales dominantes. C'est à Ferme-Neuve que l'on retrouve la plus grande superficie utilisée à des fins de cultures (3 793 hectares), suivie de près par Mont-Laurier (3 010 hectares). Les revenus générés à l'hectare par les productions végétales reflètent sensiblement la même situation que pour les productions animales. C'est-à-dire qu'en général ils sont relativement faibles, car la présence de boisés et de

plantations sur le territoire agricole est importante. Cela fait chuter considérablement le revenu par hectare cultivé lorsqu'il est comparé au revenu par hectare occupé. Néanmoins, certaines productions végétales génèrent des revenus annuels importants. C'est le cas des cultures en serre (5 950 000 \$) et de l'acériculture (3 120 000 \$).

#### Perception des exploitants agricoles en regard de la diversification des productions

En ce qui concerne les productions agricoles, les exploitants ont abordé la question de la diversification agricole en exposant les avantages et les inconvénients. De par leurs expériences, miser sur une seule production pour assurer un revenu n'est pas l'idéal, car en diversifiant il est possible de mieux s'adapter à la fluctuation des prix du marché. Toutefois, l'intégration d'une nouvelle production nécessite d'y accorder du temps plutôt qu'à la production principale, ce qui pourrait causer une diminution de revenus pour la production principale. En somme, la décision de la diversification agricole est une situation à évaluer au cas par cas.

#### 2.3.1 Productions animales

##### Bovins de boucherie

*Notons que la production de bovins de boucherie dans la MRCAL est principalement axée vers l'élevage de type « vache-veau ». Les animaux sont élevés au pâturage où ils se nourrissent du lait de leur mère et de l'herbe des champs. Vers l'âge de 7 à 10 mois, les veaux sont vendus vivants à l'encan. Ils prendront ensuite la route des parcs d'engraissement situés au sud de la province, où ils seront nourris de grains et de fourrages pour produire la viande de bœuf.*

La production de bovins de boucherie dans la MRCAL est de loin la plus importante en termes du nombre de fermes, de superficies occupées et du nombre d'unités animales. On la retrouve dans l'ensemble des municipalités possédant une zone agricole, mais est principalement concentrée à Ferme-Neuve, à Mont-Laurier et à Sainte-Anne-du-Lac. Entre 2000 et 2010, il y a eu une légère augmentation (4 %) du cheptel de bovins de boucherie, malgré une importante diminution (28 %) du nombre d'EAE. Néanmoins, il s'agit de la deuxième production animale d'importance au niveau économique dans la MRCAL. On dénombre une présence importante d'exploitations qui œuvrent à temps partiel, soit environ 50 % d'entre elles. De plus, seulement 30 % des fermes qui se spécialisent en production de bovins de boucherie ont un revenu brut supérieur à 100 000 \$ par année. Ces plus gros élevages seraient performants et rentables, mais difficilement transférables à cause de l'augmentation du prix des terres. Cette production est notable de par la valorisation des terres moins propices, entre autres, par le pâturage. Toutefois, une certaine fragilité du secteur se fait sentir en ce qui concerne le manque de relève (85 % des entreprises sont sans relève) et les revenus engendrés, considérant que la production compte près de 50 % des bêtes et 30 % des EAE de la région, mais qu'elle ne génère que 15 % des revenus agricoles totaux de la MRCAL. Cette fragilité s'observe également au niveau des revenus générés par hectare, car ils passent de 751 \$ par hectare cultivé à 419 \$ par hectare occupé. Cela reflète aussi la nature extensive de la production, car elle est basée sur le faible coût des terres couplé à de grandes superficies en fourrages et en pâturages possédées par les exploitants de bovins.

##### Bovins laitiers

#### **La production laitière de la MRCAL en chiffres**

- ✓ 11 M\$ en revenus générés annuellement par les entreprises;
- ✓ 44 % du total des revenus agricoles, toutes productions confondues;
- ✓ Production laitière annuelle d'environ 15 millions de litres de lait en 2012;

Pour sa part, la production laitière, principale production de la MRCAL en termes de revenus générés, est fortement présente à Ferme-Neuve, Kiamika et Mont-Laurier. La taille moyenne des entreprises est beaucoup plus petite que



dans la région des Laurentides et qu'au Québec. Parmi les 43 exploitants de la MRCAL, il y a très peu de grandes entreprises laitières, c'est-à-dire celles générant plus de 500 000 \$ par année en revenus bruts. La majorité d'entre elles ont des revenus oscillant entre 100 000 \$ et 250 000 \$ par année, mais six (6) EAE génèrent moins de 100 000 \$ par année. Malheureusement, on a vu disparaître un peu plus du tiers des fermes laitières entre 2000 et 2010. Une diminution moins marquée du cheptel et des quotas de production reflète cependant une certaine consolidation de la production au sein des entreprises de la MRCAL. De plus, malgré la diminution du nombre de vaches, la production de lait s'est maintenue. Le taux de relève agricole établie (33 %) semble élevé comparativement aux autres productions, mais la production laitière a une dynamique économique propre au secteur. Effectivement, les immobilisations d'une ferme laitière sont très élevées ce qui peut être un frein important pour cette même relève agricole. De plus, la faible production du maïs d'ensilage, causée par les limitations du sol et les caractéristiques climatiques de la région, constitue une seconde limite.

### Ovins

La production ovine réfère à l'élevage des moutons, que ce soit pour la production de viande d'agneau ou pour la production de lait de brebis. Dans la MRCAL, la production ovine représente 53 % du cheptel ovin des Laurentides. Bien que la production ovine soit la 3<sup>e</sup> production animale en importance au niveau du nombre de fermes, elle demeure marginale au niveau des revenus générés dans la MRCAL. D'ailleurs, la production ovine est aussi marginale dans toute la région des Laurentides.

Par contre, depuis 2000, la production est en nette progression, ayant passé de 173 unités animales à 524 unités animales et le nombre de fermes a augmenté de 90 %. La MRCAL se distingue par une majorité d'élevages de petites tailles. La Financière agricole du Québec établit à une moyenne de 400 brebis le modèle de rentabilité pour une EAE produisant de l'agneau (moyenne de 160 dans la MRCAL). Malgré leur petite taille, certains élevages sont très performants au niveau des techniques de production (génétique, alimentation, reproduction, logement, santé, etc.).

### Volailles

La production de volailles était particulièrement élevée dans la MRCAL par rapport à la production dans la région des Laurentides. En 2010, c'était le 2<sup>e</sup> plus grand cheptel des Laurentides avec près de 20 % du cheptel total de la région. Dans la MRCAL, 74 % du cheptel est concentré à Lac-des-Écorces, suivi de Kiamika avec près de 18 % du cheptel. Avec seulement quatre (4) fermes spécialisées, la production de volaille était la 2<sup>e</sup> production agricole en importance au niveau des revenus générés et la 3<sup>e</sup> production en termes d'unités animales en 2010. En effet, cet élevage « hors-sol » constitue, pour les producteurs de la région, une importante source de matière fertilisante à faible coût. Malheureusement, le départ graduel du plus important élevage de poules pondeuses aura des conséquences sur les revenus agricoles générés et le bilan phosphore de la région. Déjà en 2013, 60 % de l'élevage a quitté la région et le démantèlement complet est prévu pour le printemps 2015<sup>39</sup>. Sur le territoire, une seule ferme détient des quotas pour la production de poulets de chair et la production hors quotas (moins de 100 poulets) est estimée entre 10 000 et 15 000 têtes. L'ouverture récente d'un abattoir de volailles, incluant également les faisans, les pintades et les cailles, pourrait donner un essor à la production hors quotas.

### Porc

La production porcine consiste en l'élevage de porcs pour la production de viande. En 2010, cette production était très marginale dans la MRCAL avec un total de dix (10) entreprises déclarantes sur le territoire. Ces entreprises ont généré 870 000 \$ en revenus bruts totaux, correspondant à 2 % des revenus agricoles de la MRCAL. À ce jour, il ne reste aucune ferme dont la production principale est l'élevage porcin. La force des entreprises porcines intégrées, l'éloignement et la dépendance envers le maïs pour l'alimentation sont des causes possibles de ce départ. Selon les intervenants du secteur, il y aurait une forte demande locale pour la viande de porc, d'où le nombre d'entreprises agricoles qui pratiquent l'élevage porcin comme activité complémentaire (huit (8) entreprises).

---

<sup>39</sup> RMAAQ, 2009

### Chevaux

Onze (11) EAE ont déclaré, en 2010, posséder des élevages de chevaux. Pour cette même année, les revenus associés à cette production se sont élevés à 80 000 \$. Puisque le revenu brut moyen par entreprise est de 7 272 \$, il s'agit principalement d'élevages de loisir. L'élevage de chevaux représente un marché intéressant et lucratif pour les producteurs de foin sec nécessaire à l'approvisionnement de ces productions.

### Autres productions

D'autres productions animales sont présentes dans la MRC, à savoir l'apiculture, l'aquaculture et l'élevage de grands gibiers. Par rapport aux autres productions, ces activités représentent un apport différent en termes d'unités animales et de revenus générés. On dénombre treize (13) EAE, dont neuf (9) possédant un des élevages précédemment mentionnés comme production principale. Ces élevages sont principalement composés d'activités agricoles à temps partiel. Mentionnons toutefois deux exceptions, soit la Ferme Apicole Desrochers et Apiculture Hautes-Laurentides, deux entreprises apicoles biologiques d'envergure qui exploitent au total 1 150 ruches. Bien que l'ensemble de ces productions puissent sembler marginales, elles jouent un grand rôle dans la valorisation du territoire agricole, ainsi qu'au niveau de la diversité des produits offerts dans la région.

## 2.3.2 Productions végétales

### Fourrages et pâturages

#### **L'importance de la production de fourrages dans la MRCAL en 2010**

- ✓ Production complémentaire pour 40 entreprises de la région;
- ✓ 590 000 \$ de revenus bruts générés par les EAE;
- ✓ Les revenus moyens liés à cette activités sont de 10 350 \$;
- ✓ 13 270 hectares exploités en fourrages et pâturages

La production fourragère réfère à la culture de plantes destinées à l'alimentation des ruminants tels que les vaches, les moutons, les chèvres et les chevaux. À l'exception des boisés et des plantations, la culture fourragère est de loin la production végétale la plus importante en termes de superficie cultivée dans la MRCAL. Cette proportion est largement supérieure à celle de la plupart des autres MRC de la région des Laurentides. La superficie totale en fourrages correspond à 47 % des superficies exploitées en fourrages dans la région des Laurentides.

Les revenus dégagés de la production de fourrages sont relativement faibles, car elle sert principalement d'intrant aux producteurs eux-mêmes. On estime que le volume de foin destiné à la vente locale représenterait moins de 15 % du volume total produit. La vente de fourrages constitue une activité complémentaire pour 70 % des EAE qui déclarent des revenus de cette activité. La MRCAL ne compte aucune ferme réellement spécialisée dans la production de fourrages destinés au commerce comme c'est le cas dans la région de Mirabel. Pour la MRCAL, il s'agit plutôt d'anciennes fermes laitières ou bovines ayant poursuivi cette pratique, expliquant les faibles revenus moyens liés à cette activité. De plus, les rendements de ces cultures varient énormément (entre 2 et 7 tonnes métriques par hectare) selon le niveau d'entretien de la terre (drainage, chaulage, fumier, etc.). Un des freins majeur à l'entretien rigoureux des terres et par conséquent à l'exploitation du plein potentiel fourrager des terres cultivées est le phénomène de location sans bail.

Dans le cas des pâturages, il n'y a pas de récolte proprement dite, car les animaux se nourrissent directement au champ. Les pâturages peuvent être améliorés, donc ensemencés et entretenus, ou naturels. Ces derniers se retrouvent souvent sur des terres possédant des limitations de fertilité du sol telle que la présence d'affleurements

rocheux. Dans la MRCAL, il y a un total de 1 684 hectares de pâturages naturels et 1980 hectares de pâturages améliorés. L'ensemble des superficies en pâturages supporte activement la nature extensive des productions animales de la région.

#### Céréales, oléagineux et autres grains

En ce qui concerne les céréales, oléagineux et autres grains, 28 EAE ayant ces types de production ont été recensées en 2010, dont seulement huit (8) en tant que production principale dans la MRCAL. La production de grains représente une voie de diversification pour plusieurs entreprises agricoles de la région. Il s'agit donc majoritairement de productions complémentaires. Cette activité demeure principalement liée aux productions laitières, bovines et ovines qui consomment généralement de l'avoine et de l'orge. Le démantèlement de plusieurs élevages de bovins laitiers et de boucherie, amène plusieurs producteurs agricoles à valoriser leurs terres par la culture commerciale de céréales, d'oléagineux et d'autres grains comme le sarrasin. Entre 1997 et 2010, 110 hectares supplémentaires ont été convertis pour la culture de grains et cette croissance semble s'être poursuivie entre 2010 et 2013. Le projet de diversification en grande culture de grains biologiques est responsable d'une partie de cette augmentation, de même que les superficies ensemencées en soya conventionnel (voir section 2.5).

#### Horticulture

Les productions horticoles comprennent les productions de légumes, de fruits et de plantes ornementales. Elles comprennent aussi bien les cultures en champs que les cultures en serre (cultures abritées). En 2010, 33 EAE ont déclaré effectuer ce type de production sur le territoire de la MRCAL. De celles-ci, 21 déclarent cette activité en tant qu'activité principale. La production en serre dans la MRCAL domine largement le secteur des productions horticoles avec neuf (9) entreprises spécialisées. Ces EAE génèrent 16 % des revenus agricoles bruts totaux de la MRCAL avec seulement quatre (4) hectares en culture. Il s'agit principalement des productions de fleurs annuelles et de tomates. La culture en serre permet notamment de contrer les effets du climat moins favorable de la région et d'étendre la saison de production.

Pour les productions horticoles en champs, ce sont des productions complémentaires pour la moitié des fermes déclarantes. Mis à part pour la production de pommes de terre, les entreprises spécialisées en production légumière sont des exploitations relativement petites. La MRCAL compte une entreprise pratiquant l'horticulture maraîchère sous régime biologique (ail et fines herbes). Il y a une légère augmentation des cultures maraîchères, dont une certaine proportion a choisi la régime biologique. La culture de petits fruits est également en développement depuis quelques années, notamment la production de bleuets en corymbe et de framboises. L'importance des productions horticoles dans la MRCAL est nettement inférieure à la moyenne de la région des Laurentides où elle représente 41 % des revenus générés avec 31 % des EAE. Ces productions sont principalement concentrées dans les MRC de Deux-Montagnes et de Mirabel. Enfin, un projet de plantations d'arbres et d'arbustes fruitiers est en démarrage à Ferme-Neuve. Six (6) fermes y participent et les espèces implantées seront variées (argousier, amélanchier, cerisier nain, camérise, pommiers, etc.).

## **2.4 Productions biologiques**

*« La production biologique est un système de gestion holistique qui vise à maximiser la productivité et à favoriser la santé des diverses communautés de l'agroécosystème, notamment les organismes du sol, les végétaux, les animaux et les êtres humains. Le but premier de la production biologique est de développer des exploitations durables et respectueuses de l'environnement. » (Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2012) Au Canada, la production biologique est réglementée. Pour avoir le droit d'utiliser le terme « biologique », les entreprises doivent obtenir une certification et se soumettre à des normes de productions très strictes et très précises. Généralement, une prime est associée à la production biologique.*

### Les productions biologiques de la MRCAL en chiffres

- ✓ 20 entreprises certifiées biologiques;
- ✓ 6 entreprises produisant du grain biologique sur près de 500 hectares;
- ✓ 236 670 entailles acéricoles en production biologique sur un total de 1 202 hectares;
- ✓ 1150 ruches certifiées biologiques;

Le secteur des productions biologiques est en croissance dans la MRCAL et offre un fort potentiel de développement. En 2013, le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) dénombrait 20 entreprises certifiées biologiques dans la MRCAL, dont le tiers était situé à Ferme-Neuve. Le secteur acéricole compte pour beaucoup dans la production biologique de la région, avec dix (10) entreprises certifiées et plus de la moitié de la production acéricole totale de la MRCAL. Le secteur des grains biologiques est en plein développement depuis l'avènement du projet de diversification du G.R.A.IN. Selon les résultats obtenus par ce projet, l'avoine, le sarrasin, le soya et l'épeautre représenteraient les meilleurs potentiels pour la culture de grains biologiques dans la région. De plus, les superficies consacrées à la culture du soya conventionnel seraient aussi en forte augmentation.

En 2013, six (6) entreprises produisaient du grain biologique sur près de 500 hectares, et cinq (5) entreprises supplémentaires seront certifiées en 2014. En production horticole (fruits et légumes), de petits projets se sont également développés au cours des dernières années et contribuent au dynamisme agricole de la MRCAL. La production laitière biologique est actuellement absente de la MRCAL, mais il existe un potentiel de développement notamment par l'établissement d'un éventuel partenariat entre les producteurs laitiers et la Laiterie des 3 vallées.

En raison de la faible utilisation de pesticides, d'engrais chimiques et d'OGM sur le territoire, la MRCAL possède un avantage comparatif pour le démarrage de nouvelles productions biologiques. En effet, plusieurs champs de la région peuvent être certifiés en un (1) an ou moins, comparativement à la période de trois (3) ans généralement requise dans le cas de champs sous régie « intensive ». Par ailleurs, la présence de fermes apicoles biologiques repose également sur le faible taux d'emploi de pesticides et d'OGM par les producteurs agricoles de la région, combiné à la forte présence de prairies et pâturages. Aussi, la présence d'une certaine superficie cultivée en grains biologique, notamment le sarrasin, contribue à la rentabilité de ces entreprises qui ont su percer un marché de niche et faire rayonner la MRCAL dans tout le Québec et même à l'international. La certification biologique permet aux producteurs de la région d'obtenir une plus-value sur leur production et de compenser pour les coûts élevés de production et les plus faibles rendements potentiels liés aux caractéristiques climatiques de la région. D'un autre côté, l'éloignement des marchés peut représenter un frein au développement de ces produits de niche.

## 2.5 Produits forestiers

Les produits forestiers sont ceux issus de la coupe et de la vente de bois, ainsi que des produits forestiers non ligneux (ci-après « PFNL »), comprenant l'acériculture. Les PFNL regroupent plusieurs produits, tels que la culture de champignons ou du ginseng, ainsi que l'acériculture. Malgré le potentiel de développement de ce secteur dans la MRCAL, la récolte des PFNL (à l'exception de l'acériculture) demeure marginale dans la région.

Dans un autre ordre d'idées, l'agroforesterie est une pratique qui consiste à l'intégration des arbres et de la sylviculture dans l'agriculture et le paysage rural. Cette technique a pour but de diversifier les revenus des exploitations en profitant des synergies engendrées entre la culture et le couvert forestier. L'agroforesterie est une pratique absente dans la MRCAL, mais la présence naturelle de boisés sur une grande partie des terres agricoles procure un effet pratiquement similaire.

La zone agricole de la MRCAL, telle que mentionnée dans le précédent chapitre, est en grande partie recouverte par la forêt privée, soit des boisés et des plantations. La part de la forêt privée de la zone agricole est peu importante par rapport aux superficies de la forêt privée sur l'ensemble du territoire municipalisé de la MRCAL (7,92 %). Toutefois, strictement à l'intérieur de la zone agricole, près de 65 % des superficies sont boisées. Plus précisément, sur les lots occupés par les exploitants dans la zone agricole, le taux moyen de couverture forestière est de 51 %, alors qu'à l'extérieur de la zone agricole ce taux atteint 91 %. Il est donc très probable que les lots occupés par les EAE à l'extérieur de la zone agricole soient des installations acéricoles.

Selon le sondage adressé aux exploitants de la MRCAL, 38 des 72 répondants (53 %) ont affirmé exploiter le bois de la forêt sur leurs terres agricoles. Il peut s'agir d'une exploitation à des fins de vente de bois, d'acériculture ou de récolte des PFNL. La plupart de ceux qui ont déclaré ne pas l'exploiter soulignent le manque de temps (31 %) ou ont mentionné d'autres éléments tels que laisser grandir la forêt, la présence de peu de boisés, le fait que la forêt soit déjà exploitée, le terrain soit actuellement loué, etc. (29 %).

#### Boisés et plantations

Malgré l'importance relative des boisés dans la zone agricole, seulement 20 EAE déclaraient des revenus associés à la vente de bois en 2010, dont cinq (5) seraient situées à Kiamika. Les EAE en question possédaient un total d'environ 14 000 hectares en superficies boisées, mais leurs revenus engendrés par l'activité forestière privée ne correspondraient qu'à environ 6 % de la mise en marché totale de bois en terres privées de la MRCAL.

Le potentiel des PFNL dans la zone agricole demeure indéterminé à ce jour. Toutefois, la Coopérative de solidarité LaBelle Saveur assure certaines activités liées à cette production sur le territoire de la MRCAL. Son rôle est, entre autres, de développer l'expertise et les connaissances du milieu des PFNL en effectuant des inventaires, de la formation, des partenariats et de la sensibilisation. Le marché des PFNL étant récent et difficilement rentable, rend difficile le démarrage d'initiatives et de nouvelles entreprises. Malgré tout, le tourisme constitue un bon moyen pour promouvoir ce type de production et les produits qui en découlent.

En résumé, la foresterie et l'agroforesterie en zone agricole sont deux domaines qui occupent actuellement très peu de place économique sur le territoire agricole de la région. Le potentiel de la foresterie privée est bien présent considérant la superficie des boisés et les plantations dans la zone agricole. Cependant, son développement demeure complémentaire par les producteurs agricoles compte tenu des efforts déjà consentis envers leurs principales productions.

#### Acériculture

*L'acériculture regroupe les produits provenant de l'eau d'érable comme le sirop d'érable et tous ses dérivés. L'activité acéricole n'a pas strictement lieu en zone agricole. Elle est également répartie sur le territoire public et privé de la MRCAL. Pour effectuer la vente des produits issus de l'acériculture, les exploitants doivent obligatoirement être enregistrés au MAPAQ puisque la mise en marché est régie par la gestion de l'offre.*

Depuis une dizaine d'années un important développement acéricole s'observe, surtout en territoire public, dans les Laurentides. Bien que ce soit à Mirabel qu'on compte le plus grand nombre d'entreprises acéricoles, c'est dans la MRCAL que l'on dénombre le plus grand nombre d'entailles, soit 34 % des entailles en exploitation dans les Laurentides. En termes de superficies exploitées sur les terres privées et publiques, la MRCAL exploitait en 2010 un total de 2 293 hectares (31 % des superficies de la région des Laurentides). L'acériculture apparaît donc comme un secteur où la MRCAL se démarque parmi les autres.

Dans la MRCAL, la production acéricole par les EAE a généré un peu plus de 3 000 000 \$ en revenus bruts en 2010. L'activité acéricole est une production principale pour 28 producteurs et une production complémentaire pour 7

producteurs parmi les 244 producteurs déclarés sur le territoire de la MRCAL. Pour ces derniers, l'acériculture est une intéressante source de diversification de revenus.

L'acériculture en terre privée est relativement importante en termes de revenus, mais ne constitue qu'une partie du potentiel pouvant être exploité. En 2010, environ 360 000 entailles étaient exploitées par les EAE, mais le potentiel déclaré par les producteurs sur leur érablière s'élèverait à 525 000 entailles. Le développement de la filière acéricole par les producteurs agricoles est donc une voie intéressante à emprunter, mais reste toutefois limitée à cause de l'assujettissement à des quotas de production. L'existence de ces quotas constitue donc un frein majeur à l'expansion du marché acéricole. Selon le Club acéricole des Pays-d'en-Haut, investir dans l'aménagement d'une érablière en production acéricole rapporterait davantage de bénéfices qu'un investissement équivalent visant la production ligneuse (1 518 \$ par hectare versus 95 \$ à 284 \$ par hectare pour la matière ligneuse). L'exploitation de l'érable à sucre pourrait être un très bon choix économique pour le développement de nos forêts feuillues.

## 2.6 Mise en marché

*La mise en marché comprend la transformation alimentaire ainsi que la commercialisation et la distribution des produits. Cette section fait état de la mise en marché des nombreux produits qui existent sur le territoire de la MRCAL.*

### Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche

Au Québec, la production et la mise en marché des produits agricoles est réglementée depuis 1956 par la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (LMMPAAPQ). « La Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche a été sanctionnée en 1956. Son adoption constituait l'aboutissement d'une lutte de plus de 30 ans des agriculteurs pour rétablir un équilibre dans les rapports commerciaux entre eux et les acheteurs. En 1990, le gouvernement procédait à une importante refonte de la Loi. Depuis, des modifications ou précisions ont été apportées, mais pour l'essentiel les fondements (équité, transparence, climat propice au développement des affaires) et les mécanismes proposés (plans conjoints, offices, organisme de régulation et de surveillance) demeurent ceux énoncés lors de la refonte de 1990.<sup>40</sup> » La Régie des marchés agricoles et alimentaires (RMAA) est l'organisme gouvernemental responsable de l'application de cette Loi. Différents mécanismes sont prévus par la Loi (plans conjoints, offices, organisme de régulation et de surveillance, etc.) et le degré de coordination varie selon les productions visées.

La gestion de l'offre, incluse dans le plan conjoint de certaines productions, est le degré le plus élevé de coordination possible. Elle vise l'équilibre entre l'offre et la demande d'un produit à l'échelle nationale ou régionale et repose sur trois piliers : la gestion de la production (quotas), le contrôle des importations et une politique de prix couvrant les frais de production. Plus de la moitié (55 %) des revenus agricoles de la MRCAL sont issus de productions soumises à la gestion de l'offre, soit le lait, la volaille et le sirop d'érable. Il s'agit d'un revenu agricole important et relativement stable pour la MRCAL. D'un autre côté, la MRCAL a peu d'emprise sur la mise en marché et le développement de ces productions, car la fixation des prix et l'attribution des quotas de production sont gérés au niveau provincial ou national.

Le secteur du bois, les productions bovines, ovines et porcines, les cultures commerciales et les pommes de terre sont également régies par des plans conjoints, à divers degrés. Par exemple, un système de ventes centralisées est prévu dans l'agneau lourd (80 livres et plus). Afin de bénéficier d'une bonification du prix, les producteurs peuvent signer des contrats d'approvisionnement avec la régie. Certains petits producteurs de la région ont commencé à se regrouper pour atteindre le volume minimal et la régularité d'approvisionnement nécessaire pour honorer ces contrats.

Les autres productions retrouvées dans la MRCAL, soient la plupart des fruits et légumes et autres productions animales, ne sont pas supportées par un plan conjoint. Le producteur est donc entièrement responsable de la mise en

---

<sup>40</sup> Union des producteurs agricoles, sans date

marché de son produit. Il existe également des dispositions de la loi qui permettent à certains produits de se soustraire à la gestion de l'offre. C'est le cas du sirop d'érable vendu en circuit court et des petites productions avicoles (moins de 100 poulets ou poules pondeuses).

#### La transformation alimentaire

*La transformation alimentaire signifie la chaîne d'opérations destinées à rendre les denrées alimentaires brutes propres à la consommation, à la cuisson ou à l'entreposage. On peut distinguer deux types de transformation alimentaire, soit l'agrotransformation qui est réalisée dans les exploitations agricoles et la transformation effectuée par les entreprises manufacturières.*

Dans la région, la transformation alimentaire concerne principalement le secteur des viandes, celui des produits laitiers et celui des produits de l'érable, mais d'autres activités de transformation existent, telles que la transformation des fruits et légumes, ainsi que la fabrication de boissons alcoolisées. En 2010, dans la MRCAL, l'agrotransformation regroupe 18 entreprises, représentant 8 % des agrotransformateurs de la région des Laurentides. Parallèlement, il y avait 35 transformateurs dans la région en 2012, correspondant à près de 18 % des transformateurs de la région des Laurentides.<sup>41</sup> Les revenus engendrés par ces activités s'ajoutent aux 36 millions de \$ générés par les productions agricoles.

En ce qui concerne les viandes, la transformation alimentaire se rattache généralement à la présence de lieux d'abattage et de salles de découpe. Les infrastructures liées aux productions animales sont principalement les abattoirs et les salles de découpe. Elles sont considérées comme des infrastructures, mais réfèrent également à l'offre d'un service puisque l'exploitant agricole doit faire appel à des experts.

Selon les normes en vigueur au Québec, il existe trois classes d'abattoirs. Les abattoirs de classe « Provincial A » sont autorisés à effectuer l'abattage, la découpe et la vente de viandes autant aux particuliers qu'aux commerces et restaurateurs. Les abattoirs dits « de proximité » sont des infrastructures permettant uniquement un abattage et une vente directe au consommateur, soit en quartier, soit en découpe à son propre comptoir si l'abattoir possède un atelier de préparation de la viande. Finalement, l'abattage dans un abattoir de type « Fédéral » est requis pour toute exportation de viande.

Il y a présentement un seul abattoir de type A dans la région des Laurentides. Il s'agit de celui de la Ferme la Rose des Vents, qui a ouvert ses portes à Mont-Laurier au début de l'année 2014 et qui est autorisé l'abattage des volailles et des léporidés. L'entrée en fonction de cet abattoir pourrait permettre le développement de la production de volailles hors quotas (canards, faisans, pintades, etc.). Pour l'abattage des autres espèces animales (bovins, ovins, caprins, cervidés, porcs, etc.), les exploitants agricoles qui nécessitent des services d'abattage de type « Provincial A » doivent se référer soit à l'abattoir Bouwman à Thurso ou à l'abattoir Forget à Terrebonne. Il existe également deux abattoirs transitoires (ou de proximité) dans la MRCAL, soit l'abattoir Robinette de Ferme-Neuve et celui de la Ferme du Boisé Highland à Rivière-Rouge. Ce dernier fait l'abattage de sa propre viande uniquement et n'offre pas de service à forfait.

Une coopérative formée d'une trentaine de producteurs agricoles de la MRCAL, tente actuellement de relancer l'abattoir Robinette. La remise en opération est prévue pour l'automne 2014. Pour le démarrage, seule la vente en quartiers directement au consommateur sera possible, ce qui permettra de répondre à un marché existant pour la viande dite « de congélateur ». En l'absence d'un abattoir de proximité, une grande partie des animaux écoulés en vente directe au consommateur est actuellement abattue à la ferme, ce qui prive le producteur de sa compensation de l'assurance stabilisation du revenu agricole (ASRA). À moyen terme, divers projets de développement pourraient être mis de l'avant, tels que l'aménagement d'une salle de découpe et d'un kiosque de vente ou la mise à niveau vers le grade « Provincial A ». Cet abattoir régional peut être vu comme un levier de développement régional qui générera des

---

<sup>41</sup> Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (Direction régionale des Laurentides), 2014

retombées économiques directes pour les entreprises agricoles à court terme. Il s'agit également d'un élément essentiel au développement de toute filière de mise en valeur de la viande apte à structurer ce secteur de production d'importance pour la région. Ce projet de coopérative est un exemple de mobilisation et de prise en charge unique et sans précédent autour d'un enjeu agricole régional abondamment décrit depuis 30 ans dans le cadre de diverses démarches de consultation et de planification stratégiques régionales.

Les salles de découpe sont des infrastructures qui permettent seulement la découpe de viandes. Les salles de découpe sont classées en deux catégories, soit la charcuterie de gros et la découpe à forfait. Concernant la charcuterie de gros, il existe quatre (4) infrastructures de ce type sur le territoire de la MRCAL. Il y a l'Auberge du Domaine à Notre-Dame-du-Laus, ainsi que la Ferme la Rose des Vents, le Nordest Marché Gourmand et Joseph Cloutier & Fils à Mont-Laurier. Les salles de découpe de charcuterie de gros sont des lieux où la découpe des viandes et la vente est autorisée pour les commerces et les particuliers. Au niveau des salles de découpe à forfait, il y en a douze (12) dans la MRCAL. Ces salles de découpe s'adressent principalement aux chasseurs et aux particuliers désirant faire préparer leurs viandes. Aucune vente commerciale n'est autorisée dans ces établissements. Les produits sont donc uniquement destinés aux clients pour leur consommation personnelle.

Dans le secteur des produits laitiers, on constate que la totalité du lait produit dans la MRCAL est transformée sur le territoire. On retrouve quatre (4) entreprises de transformation laitière dans la région. La laiterie des Trois Vallées est une entreprise fleuron dans les Laurentides depuis 1992. Elle emploie douze (12) personnes, et crée indirectement du travail à plus d'une trentaine de citoyens. La compagnie s'approvisionne auprès de 54 producteurs laitiers de la région et distribue le lait dans les municipalités environnantes, soit Maniwaki, Mont-Laurier, Sainte-Agathe-des-Monts et Saint-Jérôme. En tout, cela représente une production d'environ trois millions de litres de lait par année, soit près de 20 % de la production totale de la MRCAL. La laiterie se distingue à travers son service et sa visibilité via la commandite d'événements locaux et la promotion de ses nombreux produits dans les épicerie et les dépanneurs. Elle sait également satisfaire les besoins d'une clientèle variée en diversifiant ses produits afin de plaire au plus grand nombre de gens. L'entreprise compte sur une clientèle fidèle pour accroître ses parts de marché, compte tenu de la pression exercée par la concurrence dans les marchés d'alimentation.

De son côté, la fromagerie Saputo est également une entreprise d'importance en transformation alimentaire dans la MRCAL. Établie au tout début des années 1980, elle a contribué à la redynamisation du secteur laitier de la région. Son implantation dans la ville de Mont-Laurier est stratégique puisque l'entreprise procure de l'emploi à 29 personnes et transforme tout le lait de la région qui n'est pas réclamé par la laiterie et les fromageries artisanales. L'usine a récemment suspendu ses activités de production afin de procéder à des travaux de modernisation. Grâce à cela, l'entreprise qui se spécialise dans la production de fromage mozzarella offrira une nouvelle variété de produits. C'est une bonne nouvelle pour la région, car les investissements réalisés renforcent une fois de plus la vitalité de la production laitière et de sa filière de transformation.

Enfin, les fromageries Le P'tit Train du Nord et l'Arcade Sirard Studio Fromager (autre fois fromagerie de l'Érablière) sont deux (2) entreprises de plus petite envergure qui ont vu le jour au tournant des années 2000. Elles misent principalement sur l'utilisation de la ressource laitière locale au profit de fromages artisanaux. Les produits qu'elles offrent se retrouvent un peu partout au Québec et le savoir-faire de ces entreprises a permis la production d'une gamme variée de fromages faisant partie des meilleurs de la province.

La transformation alimentaire des produits de l'érable est généralement réalisée à même les installations des érablières. Ces dernières proposent divers types de produits allant du beurre d'érable au très populaire sirop d'érable. Sur le territoire municipalisé de la MRCAL, il existe 19 érablières qui offrent leurs produits aux consommateurs, le reste étant mis en marché de façon collective par la Fédération des producteurs acéricoles du Québec. Ces érablières offrent parfois des visites et des activités connexes permettant de faire la promotion de leurs produits dès le printemps. La réalité actuelle est loin de la pleine capacité de production, puisque la MRCAL possède un énorme potentiel



acéricole, tant en terres privées que publiques. L'implantation d'une usine d'embouteillage d'eau d'érable dans la région pourrait permettre un important développement de la production puisque qu'elle rendrait possible l'émission d'une grande quantité de quotas de production dans la MRCAL.

Certains autres produits de niche sont également le fruit de la transformation agroalimentaire à la ferme. Notons entre autres des produits dérivés de l'apiculture, d'épices et de boucherie. Ces entreprises offrent des produits qui se démarquent par leur originalité et leur qualité dans la MRCAL, mais aussi à l'extérieur de la région.

La transformation alimentaire est donc très dynamique au niveau des produits laitiers. Néanmoins, d'après l'IPSE, « En dépit de sa petite taille, c'est un secteur effervescent sur lequel plusieurs fondent bien des espoirs, particulièrement en ce qui concerne les produits régionaux.<sup>42</sup> ».

#### La commercialisation des produits agroalimentaires

Les activités de commercialisation des produits agroalimentaires comprennent principalement quatre (4) volets, soit la vente au détail, la restauration, la vente à la ferme (circuit court), ainsi que l'exportation. Selon l'IPSE (2004), ces activités « [...] regroupent 18 % de toutes les entreprises de l'industrie agroalimentaire et occupent 35 % de sa main-d'œuvre. Le commerce de détail domine largement, avec 15 % des entreprises et 27 % des travailleurs.<sup>43</sup> »

Concernant la vente au détail, les producteurs agricoles ont le choix de se tourner soit vers les marchés d'alimentation de grande surface ou les petits détaillants. Les grands détaillants sont les supermarchés et les épiceries telles que les bannières Métro, IGA, Maxi ou Super C. Ils doivent s'approvisionner en grande partie à leur centre de distribution respectif. Cependant, les propriétaires des supermarchés et des épiceries ont la possibilité d'accorder de la place aux produits agroalimentaires régionaux. L'ouverture d'esprit et la bonne entente des propriétaires avec les transformateurs et les agrotransformateurs sont la principale porte d'entrée des produits agroalimentaires dans ces établissements. Effectivement, les propriétaires renoncent parfois à des profits supplémentaires ou des bonis puisqu'ils choisissent d'intégrer un produit régional aux étagères au détriment des produits des grandes marques. De façon plus large, la bannière IGA a annoncé qu'elle accorderait davantage de place aux produits étiquetés « Aliments du Québec » dans ses étagères. La bannière Métro a même publié une politique d'achat local qui en plus de faire plus de place aux produits étiquetés « Aliments du Québec », désire accorder une vitrine de choix pour les produits régionaux.

Au niveau des petits détaillants, les exploitants agricoles peuvent conclure des ententes au cas par cas avec les propriétaires pour obtenir de la visibilité pour leurs produits agroalimentaires. Plusieurs boutiques sont présentes sur le territoire de la MRCAL afin d'assurer la vente au détail des produits de la région. Cependant, on observe une certaine fragilité au niveau des boutiques offrant exclusivement des produits agroalimentaires régionaux puisque deux (2) d'entre elles ont fermé leurs portes depuis quelques années.

Également, il faut compter la multitude de kiosques de vente à la ferme qui offrent divers produits en circuit court. En 2010, le MAPAQ recensait 40 entreprises effectuant ce type d'activités sur le territoire de la MRCAL, dont quelques-unes proposant aussi l'autocueillette ou des activités de nature agrotouristique. Dans un même ordre d'idées, les marchés publics sont également des lieux de vente directe pour les produits agroalimentaires. En 2010, 11 entreprises de la MRCAL écoulaient leurs produits de cette façon, principalement dans les marchés de Val David et de Mont-Tremblant. Il n'existait effectivement aucun marché public sur le territoire de la MRCAL en 2010, le marché de Mont-Laurier ayant définitivement cessé ses activités en 2007, après plusieurs relocalisations. Le faible bassin de consommateurs semble être un des facteurs ayant mené à la disparition de ce marché. Depuis, un nouveau marché a vu le jour à Ferme-Neuve en 2013 et un autre débutera à Rivière-Rouge en 2014. Également, un nouveau carrefour numérique vient d'entrer en fonction. Il s'agit du Marché Grandeur Nature, un site d'achat en ligne qui rallie plusieurs

---

<sup>42</sup> IPSE, 2004.

<sup>43</sup> *Ibid.*

producteurs agricoles dans le but d'offrir à la population une grande diversité de produits locaux frais et de qualité chaque semaine.

La distribution alimentaire s'exerce également dans les pourvoiries et les restaurants de la MRCAL. Un sondage agroalimentaire, réalisé par le bureau d'information touristique auprès des pourvoiries, illustre que dix (10) parmi les 49 qui existent sur le territoire font place aux produits régionaux dans leur menu. Également, certains restaurants parmi ceux recensés dans la MRCAL font la promotion des produits agroalimentaires de la région. La distribution alimentaire est un secteur relativement modeste, ce qui encourage les producteurs à créer des réseaux afin de favoriser la visibilité des différents produits. On constate que la promotion des produits agroalimentaires régionaux gagne à être davantage mise en valeur.

#### Perception des exploitants agricoles en regard de la mise en marché

La question de la mise en marché directe (à la ferme ou dans un marché public) a également été discutée avec les producteurs. Pour certains, ce mode de mise en marché peut être avantageux s'il y a une diversification dans la production. Également, d'autres profitent d'une clientèle fidélisée, ce qui leur permet de vendre une partie de leur marchandise à un prix juste au particulier. Certains exploitants jugent que la mise en marché directe constitue un potentiel à développer, malgré qu'il soit complexe d'écouler la majorité de leur production localement. Bref, la mise en marché directe dépend fortement du temps disponible pouvant être accordé par le producteur. Malgré tout, les sensibilisés à l'achat local et la mise en marché directe offre de belles opportunités aux producteurs, principalement pour les petites productions non traditionnelles. Un meilleur réseautage entre les producteurs offrant des produits en circuit court constituerait, selon plusieurs, une belle façon de mettre en valeur les produits locaux.

## **2.7 Services et formation**

### Services

Les services liés au secteur agricole de la MRCAL peuvent être de différentes natures, mais peuvent être regroupés en deux principales catégories, soit les services d'expertise et les services de vente. Par services techniques, on entend tous les services pouvant aider les entreprises agricoles à améliorer leurs pratiques et leur rentabilité.

Au niveau des services d'expertise, la MRCAL compte sur son territoire un centre de services du MAPAQ, un groupe conseil en agroenvironnement, un club acéricole ainsi qu'un service vétérinaire. À cela il faut ajouter les conseillers des entreprises de vente d'intrants, qui peuvent offrir un support agronomique à leurs clients, ainsi qu'une agronome à l'emploi du CLD, spécialisée en agriculture biologique. Le centre de services du MAPAQ, situé à Mont-Laurier, regroupe quatre agronomes de différentes spécialités (productions animales, génie agricole, transformation alimentaire et cultures émergentes). Au cours de dernières années, le MAPAQ s'est par contre retiré des services de première ligne et ils offrent par conséquent de moins en moins de services agronomiques directs aux entreprises agricoles. Néanmoins, le sondage réalisé auprès des agriculteurs de la MRCAL indique que 27 % des répondants consultent les services du MAPAQ. Les vendeurs d'intrants sont également parmi les plus consultés, avec 23 % des répondants. Ces conseillers, qui offrent des services agronomiques gratuits accompagnant la vente de leurs produits, sont très présents notamment auprès des entreprises laitières. Le Groupe Conseil en Agricole des Hautes-Laurentides (GCAHL), qui compte une agronome et une technicienne, offre quant à lui des services en agroenvironnement à 53 entreprises de la MRCAL (gestion des matières fertilisantes, phytoprotection, suivi des cultures, intégration de nouvelles pratiques, etc.). L'organisme est un OBNL, géré par les entreprises agricoles membres, et est en partie financé par les deux paliers de gouvernement. Les récentes modifications au mode de subvention des Groupes Conseils risquent cependant de mettre en péril le seul dispensateur de services agronomiques « non liés » de la MRCAL. Notons que déjà depuis 2011, les services en gestion agricole ne sont plus offerts par le GCAHL. Tout comme pour les services spécialisés (productions maraichères et production en serre par exemple), les entreprises agricoles doivent faire affaire avec des conseillers à l'extérieur de la MRCAL. Le faible bassin de producteurs agricoles, répartis sur un grand territoire,

contribue à fragiliser l'offre de services agronomiques et le phénomène est également observé au niveau des services vétérinaires à domicile. Il semble toutefois qu'une nette amélioration ait été réalisée dans ce domaine au cours des dernières années, depuis l'établissement de l'entreprise Vétérinaire Hautes-Laurentides. Mentionnons finalement qu'il existe une bonne diversité de services techniques dans la région des Basses-Laurentides. Cependant, malgré certaines aides financières disponibles, il demeure très dispendieux pour les entreprises agricoles de la MRCAL d'avoir recours à ces services sur une base régulière. Le service Bovi-Expert, mis en place depuis 2 ans, fait toutefois figure d'exception puisqu'il offre une expertise technique hautement subventionnée aux producteurs bovins de la région. Environ une dizaine d'entreprises y auraient recours et un service semblable pourrait être mis en place prochainement dans le secteur ovin.

Le sondage adressé aux producteurs agricoles de la MRCAL semble montrer qu'une majorité des entreprises agricoles a recours à différents services d'expertise. En effet, 48 des 67 répondants (72 %) affirment avoir recours à des services professionnels techniques en production animale/végétale alors que 46 des 70 répondant (66 %) affirment y avoir recours à des services professionnels en gestion agricole. Cependant, moins de la moitié de ceux qui ont recours à de tels services y accèdent sur une base régulière.

Les services de vente regroupent les concessionnaires et les détaillants de machineries, d'équipements et de pièces, ainsi que les entreprises de vente d'intrants agricoles (moulées, engrais, semences, etc.). Dans la MRCAL, il existe quatre (4) entreprises spécialisées dans la vente de machinerie agricole. Trois d'entre elles sont situées à Mont-Laurier et l'autre à Ferme-Neuve. La disponibilité de ces commerces sur le territoire est primordiale pour les exploitants agricoles. Les détaillants permettent d'offrir une assistance aux producteurs en cas de bris d'équipement et proposent différents services liés à leurs produits. Malheureusement, tout comme pour les services d'expertise, les services de vente et de réparation de machinerie, de même que les services de vente d'équipement spécialisés sont principalement situés à l'extérieur de la MRCAL. Les exploitants agricoles doivent donc parfois se déplacer pour combler leurs besoins, car certaines entreprises ne se déplacent plus en région pour offrir leurs services. Au niveau des fournisseurs d'intrants, deux entreprises sont présentes sur le territoire, soit la Coop Fédérée, à Mont-Laurier, et la meunerie Dumoulin à Ferme-Neuve. Cette dernière possède également des installations de fabrication de moulée et achète une partie de ses grains dans la région. Toutes les deux offrent un service d'accompagnement agronomique à leurs clients.

Finalement, un service communautaire a été relevé dans la MRCAL. Il s'agit de la Coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) de la Montagne et du Diable. Cette coopérative rend disponible à ses membres une gamme variée d'équipements aux producteurs agricoles de la région. Fondée en 2000, la coopérative regroupe 20 membres et 35 équipements. L'existence de cette entité permet aux membres de réaliser des économies importantes, particulièrement pour certains exploitants de la relève agricole n'ayant pas les moyens d'acquérir ces équipements.

#### Formation continue

Il n'existe, sur le territoire de la MRCAL, aucun établissement d'enseignement qui offre une formation complète en agriculture. Les producteurs agricoles qui souhaitent recevoir de la formation doivent donc se rendre à l'extérieur, soit à Mirabel pour un diplôme d'études professionnelles, soit à Ste-Hyacinthe pour un diplôme d'études collégiales. Également, la majorité des activités de formation continue (conférences, colloques, ateliers, journées thématiques, visites, etc.) ont lieu près des grands centres agricoles. Il semblerait cependant que le Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier puisse offrir une grande diversité de cours de formation continue en agriculture si la demande était suffisante. Il y aurait cependant lieu de coordonner cette offre de façon à répondre adéquatement aux besoins des producteurs agricoles. Avec le déploiement de nouvelles formations en ligne, il serait également possible de rejoindre un certain nombre d'exploitants, pourvu que ceux-ci aient accès à un service Internet efficace.

Dans le sondage adressé aux producteurs, des questions ont porté sur la participation des exploitants agricoles à des activités de formation continue (conférences, colloques, ateliers, journées thématiques, visites, etc.). La majorité des

répondants (67 %) affirment assister au moins une fois par année à des activités de formation continue. Les producteurs agricoles ont déclaré qu'ils assisteraient à davantage d'activités de formation s'ils avaient plus de temps (41 %) ou si elles étaient moins éloignées de leur lieu de résidence (29 %). De plus, si des activités de formation avaient lieu dans la MRCAL, les sujets les plus populaires seraient la gestion des sols (13 %) et la fertilisation ou la gestion des mauvaises herbes (12 %). À ce sujet, les 73 répondants du sondage semblent très intéressés à recevoir de la formation, principalement sous forme de formation théorique pendant l'hiver (35 %), de visites de ferme (15 %) et de démonstration théorique au champs (13 %).

#### Perception des exploitants agricoles en regard des services et des programmes

À maintes reprises lors des tables rondes, le manque de service dans la MRCAL a été soulevé. Il s'agit de services concernant l'accompagnement aux agriculteurs, la gestion des cultures et des infrastructures, la réparation de la machinerie, l'expertise technique, le « remplissage de formulaires » de plus en plus imposants, l'adhésion exigeante aux programmes et subventions gouvernementales, la mise sur pied de projets innovateurs et l'aide à la mise en marché des produits. Le manque de services dans la région ne facilite donc pas la tâche des exploitants qui déclarent que la situation est pire pour ceux qui disposent de peu de temps et peu d'argent tel que plusieurs producteurs faisant partie de la relève agricole.

## | 3 | MULTIFONCTIONNALITÉ DU TERRITOIRE AGRICOLE

---

*La multifonctionnalité de l'agriculture se définit par les fonctions sociales et environnementales que ce secteur d'activité remplit, outre sa fonction principale qui est la production. L'agriculture procure des bénéfices à la société de différentes façons :*

- *Elle dessine des paysages agricoles qui peuvent stimuler les activités économiques des régions comme le tourisme et les loisirs.*
- *Elle contribue au maintien des particularités des territoires.*
- *Certaines pratiques peuvent contribuer à la protection de la biodiversité, à la préservation du patrimoine agricole, à l'accessibilité de l'espace rural en plus de constituer un service direct à la communauté.<sup>44</sup>*

### 3.1 Dimension sociale de l'agriculture

L'agriculture n'est pas uniquement un sujet à caractère économique. Elle possède également un volet social qui tend à favoriser la création de liens autour d'initiatives, de projets et d'événements dynamiques. Ce volet s'inscrit aussi dans la démarche de développement durable qui intègre les dimensions économique et environnementale du développement. La part sociale de l'agriculture est nécessaire au bon fonctionnement de ces deux autres dimensions, dans la mesure où la vitalité économique et la préservation de l'environnement sont bien souvent le fruit d'une vision concertée des acteurs impliqués dans le milieu. Dans la MRCAL, on peut mesurer la dimension sociale de l'agriculture par la promotion des produits régionaux, l'offre agrotouristique, ainsi que les événements à caractère agricole. Il est également nécessaire d'aborder les initiatives de regroupement des producteurs comme l'implication de l'UPA régionale et l'essor des coopératives agricoles. Tous ces éléments participent à l'émancipation de la culture agricole régionale et au maintien d'une identité rurale.

#### Promotion des produits régionaux et offre agrotouristique

Trois organisations font la promotion des produits régionaux et de l'agrotourisme dans la MRCAL. Il s'agit de la Table de concertation agroalimentaire des Laurentides (ci-après « TCAL »), de Tourisme Laurentides, ainsi que Tourisme Hautes-Laurentides. La TCAL voit principalement « [...] à la promotion, au soutien et à la réalisation de projets liés aux enjeux de l'industrie agroalimentaire en concertation avec les acteurs régionaux en favorisant et en soutenant les initiatives collectives. »<sup>45</sup>. La TCAL offre, entre autres, des activités sous l'appellation « Laurentides j'en mange » qui permettent de faire connaître les entreprises d'ici à l'extérieur de la région. Par exemple, elle s'est occupée du volet gastronomique de la 15<sup>e</sup> édition du festival Montréal en lumières. Cette prestation a suscité beaucoup d'intérêt de la part des journalistes, des chefs, des organismes et des participants. L'existence de la TCAL est donc essentielle au maintien et au développement du secteur agroalimentaire de la région, malgré le manque de représentation de la MRCAL au sein de l'organisation.

Tourisme Laurentides et Tourisme Hautes-Laurentides sont deux organisations qui font plutôt la promotion des activités touristiques sur le territoire. Tourisme Laurentides s'affaire à la promotion dans toute la région des Laurentides, alors que Tourisme Hautes-Laurentides concentre ses activités dans la MRCAL. Les deux entités font la promotion dans une multitude de secteurs tels que les activités de plein air, la culture et le patrimoine, ainsi que les parcs régionaux. Tourisme Hautes-Laurentides aborde également la thématique des saveurs régionales en dressant une liste des producteurs agricoles de la MRCAL qui offrent, entre autres, des activités d'auto-cueillette, des tables champêtres et des visites à la ferme. Chapeauté par le CLDAL, Tourisme Hautes-Laurentides a également créé un

---

<sup>44</sup> MAPAQ, 2013

<sup>45</sup> TCAL, 2010

itinéraire illustrant la route des saveurs de la MRCAL qui permet de localiser et visiter 26 producteurs agricoles afin de mieux connaître leurs produits. Présentement, malgré l'intégration de la thématique des saveurs régionales par Tourisme Hautes-Laurentides, il n'existe pas d'image de marque régionale concernant les produits agroalimentaires de la région. Par contre, il y a plusieurs années, une tentative a été élaborée pour effectuer la distribution des produits des agriculteurs de la MRCAL. Portant le nom « Saveurs Hautes-Laurentides », l'agence de commercialisation avait pour mission de promouvoir les produits agroalimentaires régionaux. Malheureusement, la divergence au niveau de la vision stratégique et des objectifs poursuivis par les membres a causé l'arrêt des activités de l'agence.

#### Événements publics à caractère agricole

Le dynamisme de l'agriculture dans la MRCAL se fait également sentir auprès des événements à caractère agricole menés par les acteurs du secteur agricole. Un événement populaire est sans contredits la journée « Portes ouvertes sur les fermes du Québec », organisé par l'Union des producteurs agricole (UPA). Cet événement invite les gens à visiter les entreprises agricoles des régions du Québec. C'est l'occasion rêvée pour les producteurs, les citoyens et les visiteurs de discuter du métier d'agriculteur. Dans la MRCAL, les producteurs agricoles et les intervenants mettent leurs efforts en commun et désignent un hôte qui accueille tous les invités sur un seul site. Cette journée, se tenant généralement à la fin de l'été, permet de rapprocher les consommateurs des producteurs agricoles, tout en favorisant la consommation responsable par la sensibilisation de la population à l'achat de produits locaux. C'est également une occasion sociale pour les producteurs de la MRCAL. En 2013, la ferme Teranpi de Kiamika a accueilli près de 1 600 personnes d'un peu partout dans la région.

Un second événement à caractère agricole a lieu chaque année à la ferme JMS Amitiés de Ferme-Neuve. Il s'agit de la traditionnelle cueillette de maïs dans les champs de l'entreprise. Ce type d'activité se déroule un peu partout au Québec à la fin de l'été. La ferme JMS Amitiés se démarque par rapport aux autres endroits puisqu'elle aménage sur le site un labyrinthe géant tracé à même le champ de maïs. En 2013, 600 personnes ont visités la ferme lors de cet événement.

#### Communauté agricole

L'implication des producteurs et des intervenants du secteur agricole joue un rôle primordial au niveau de la vitalité de l'agriculture dans la MRCAL. L'UPA régionale est présente dans la plupart des événements et des rassemblements adressés à la communauté agricole et assure une bonne représentation des producteurs de la région à l'extérieur. De plus, l'unicité des producteurs agricoles se reflète au niveau de l'essor des coopératives. Dans la MRCAL, il y a la Coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA), la Coopérative Biograin, ainsi que la Coopérative de Solidarité des Éleveurs des Hautes-Laurentides. Ces regroupements sont des réseaux auxquels les adhérents peuvent partager du matériel et des connaissances. Enfin, des journées d'information et de démonstration sont organisées pour les exploitants de la région. Ces événements permettent à la communauté d'en apprendre davantage sur les nouvelles techniques de culture, d'élevage ou sur la machinerie. En septembre 2013, une journée a été organisée afin de former les producteurs intéressés à la technique du semis direct. L'occasion a également permis aux exploitants de socialiser et d'échanger à propos de leur réalité agricole. Les regroupements de nature agricole sont donc essentiels dans la région, car ils permettent de maintenir le dynamisme social qui existe actuellement.

#### Perception des exploitants agricoles en regard de la dimension sociale de l'agriculture

Lors des séances de consultation avec les producteurs agricoles de la région, ils ont été questionnés sur la cohabitation entre les usages agricoles et résidentiels. L'intégration de nouveaux usages résidentiels en zone agricole entraîne selon eux certains défis de cohabitation. Bien heureusement, la majorité des nouveaux résidents et des exploitants agricoles entretiennent de bonnes relations, mais on note que le phénomène est en expansion. Cependant, ils mentionnent que l'activité agricole doit demeurer la priorité en zone agricole, d'où la délimitation d'une zone circonscrite il y a plus de 30 ans. L'arrivée de nouveaux propriétaires non producteurs, ainsi que l'établissement de nouvelles résidences en vertu de l'article 59 de la *Loi de protection du territoire et des activités agricoles* sont deux exemples cités qui créent les défis de cohabitation entre les producteurs et les résidents en zone agricole.

Deuxièmement, plusieurs producteurs ont signalé le fossé qui existe entre la vie citoyenne et l'agriculture. Certains exploitants ont mentionné que les gens sont de plus en plus déconnectés de la réalité et oublient parfois que l'agriculture est vitale. D'après eux, il faut renforcer davantage l'image de l'agriculture à travers l'éducation des jeunes, tant socialement qu'économiquement. D'ailleurs certains intervenants ont souligné le fait que l'agriculture fait souvent mauvaise presse et qu'elle est souvent pointée du doigt lorsqu'il est question de pollution. Pourtant, les intervenants rencontrés ont mentionné que la pollution d'origine agricole est rarement causée par les entreprises de la région et que ces dernières se sont grandement améliorées depuis les dernières décennies.

Enfin, le développement de l'agrotourisme représenterait un bon moyen pour développer les produits de la région et pour faire valoir les productions existantes. D'après les exploitants, s'il existe un marché, il faut lui donner la chance de se développer, peu importe la production. Il pourrait notamment s'agir de développer l'offre agrotouristique de façon complémentaire aux activités de villégiature. Selon eux, il faudrait profiter du passage des touristes pour leur faire découvrir l'industrie agricole régionale, ce qui comprend entre autres les entreprises, les kiosques et les événements à caractère agricole.

### **3.2 Mise en valeur durable de l'environnement**

La mise en valeur durable de l'environnement est un concept qui tente de favoriser le développement du territoire, aux niveaux économique et social, sans entraver la qualité de l'environnement pour les générations futures. L'agriculture durable tente ainsi de concilier la protection de l'environnement et le développement économique. Le concept repose sur l'application de pratiques qui respectent les écosystèmes, vise à préserver les ressources et minimise la production de déchets et les dommages environnementaux. Les principaux problèmes environnementaux que l'agriculture durable permettrait de minimiser sont la détérioration des sols, la contamination des eaux de surface et souterraine, la production de gaz à effet de serre, ainsi que la dégradation des habitats et l'appauvrissement de la biodiversité. Pour y arriver, trois voies peuvent être empruntées, à savoir la lutte intégrée contre les ravageurs et les mauvaises herbes, la gestion rationnelle et la valorisation des fumiers, puis la conservation des sols via le maintien des réserves en matières organique et les pratiques culturelles de conservation des sols.

Le recensement de l'agriculture de Statistique Canada et les fiches d'enregistrement des entreprises agricoles du MAPAQ permettent d'en savoir davantage sur la gestion des matières fertilisantes, l'application de produits sur les terres agricoles (herbicides, insecticides, chaux, etc.), ainsi que les pratiques de conservation des sols et de protection des cours d'eau. De plus, puisque la déclaration des plans agroenvironnementaux de fertilisation (ci-après « PAEF ») est obligatoire pour certaines EAE soumises au Règlement sur les exploitations agricoles (REA), les données de ces plans peuvent être utilisées pour évaluer la capacité des sols à recevoir des fumiers et lisiers, et ce au niveau régional. Les entreprises possédant un PAEF doivent épandre leurs matières fertilisantes de façon à respecter un équilibre environnemental calculé. Pour les autres entreprises non soumises au REA, aucune disposition ne permet d'encadrer la gestion des matières fertilisantes produites ou utilisées sur les terres. Malgré les faibles volumes en jeu, cette situation pourrait devenir problématique là où la gestion et l'épandage sont mal encadrés.

#### Matières fertilisantes

Les matières fertilisantes regroupent les engrais organiques et chimiques. En 2010, seulement 47 % des terres cultivées dans la MRCAL avaient reçu des fumiers. Sur la majorité des superficies touchées, le fumier était géré sous forme solide. Les fumiers gérés sous forme solide présentent moins de risque de ruissèlement vers les cours d'eau que les fumiers gérés sous forme liquide. Ces fumiers liquides sont épandus sur seulement 11 % des superficies cultivées dans la MRCAL. Toujours en 2010, 151 exploitations ont déclaré produire ou utiliser du fumier, dont seulement 86 possédaient un PAEF. Selon les données recueillies au PAEF, le sommaire régional du bilan phosphore démontre que la MRCAL est en déficit de matière fertilisante. Pour combler ce déficit, il serait possible d'accueillir

l'équivalent de 101 897 porcs supplémentaires. En somme, cela signifie que les terres de la région sont aptes à recevoir une quantité plus importante de fumiers et de lisiers sans dépasser les seuils environnementaux fixés par le MDDELCC.

En ce qui concerne les engrais chimiques, ils sont un peu plus utilisés, mais le pourcentage des terres cultivées visées demeure faible. D'ailleurs, une grande part des terres en culture ne reçoit ni fumier ni engrais chimique, ce qui cause un éventuel appauvrissement des sols.

#### Protection des sols

En 2010, seulement 25 % (4 055 hectares) des superficies cultivées dans la MRCAL sont travaillées, dont la majorité est labourée (18 %). Étant donné la faible part des terres travaillées chaque année, l'enfouissement de la totalité des résidus de culture est pratiqué sur seulement 18 % (2 867 hectares) des terres cultivées. Les grandes superficies occupées par des cultures pérennes (prairies et pâturages) expliquent en partie ces données. D'ailleurs, un essai de la technique du semis direct dans la région en 2013 par un producteur agricole de Kiamika est concluant. Cette technique permet d'introduire directement la graine dans le sol sans passer par le travail du sol. La technique pourrait donc se répandre dans la région. Également, la culture de couverture d'hiver consiste, entre autres, à protéger le sol de l'érosion hydrique et éolienne en plus de restituer au sol une forte biomasse<sup>46</sup>. Cette pratique demeure peu répandue, car seulement 4 % des exploitations de la région en déclarent. Toutefois, près de 80 % des superficies cultivées présentent un couvert de végétation vivace, soit des prairies de foin et des pâturages. Ce type de couvert protège le sol de l'érosion éolienne et hydrique tout au long de l'année. Notons également la présence de brise-vent, sous forme de haie ou de muret, qui permet aussi de réduire l'érosion éolienne ou de protéger les bêtes du vent. À cet égard, seulement 30 % des entreprises affirment posséder des brise-vents ou des coupe-vents sur une partie de leurs terres agricoles. Par contre, la présence naturelle de boisés sur le territoire (49 % de la superficie occupée) procure ce genre d'effet naturel sur une bonne partie des terres agricoles.

#### Cours d'eau en zone agricole

L'agriculture est fortement dépendante de l'apport en eau et est bien souvent située près de la ressource hydrique. Puisque la zone agricole de la MRCAL longe principalement la rivière du Lièvre, les activités agricoles tirent profit de cette dernière et peuvent causer des impacts sur la qualité de l'eau des affluents. La contamination des eaux de surface et souterraine peut provenir d'une ou plusieurs sources : la gestion des matières fertilisantes et de l'application de produits sur les terres agricoles, tel qu'évoqué précédemment, l'utilisation de bonnes pratiques culturales, la présence d'aménagements hydro-agricoles et l'abreuvement des animaux au cours d'eau. Le contrôle de l'ensemble de ces éléments permet donc de limiter les risques de pollution ponctuelle et diffuse de l'eau. La pollution ponctuelle provient d'une source de contamination localisée appartenant à une activité en particulier, alors que la pollution diffuse provient d'une ou plusieurs sources, où il n'est pas possible de rendre une activité responsable de la pollution en question. Dans tous les cas, il est souhaitable et nécessaire de minimiser la contamination des eaux de surface et souterraine, car l'activité agricole et la qualité de vie des citoyens sont deux des composantes essentielles au développement durable des collectivités.

La pratique du pâturage est très répandue dans la MRCAL, ce qui pourrait représenter un risque pour la qualité de l'eau. Cependant, selon les données provenant du MAPAQ, 103 projets de retrait des animaux des cours d'eau, soit l'installation de clôtures et d'abreuvoirs, ont été financés et réalisés depuis l'entrée en vigueur du REA en 2002.

Deux organismes de bassin versant veillent sur la ressource hydrique située dans la zone agricole de la MRCAL. Il s'agit du Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (ci-après « COBALI ») et de l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBVRPNS). Près de 94 % de la zone agricole est située dans le bassin

---

<sup>46</sup>MAPAQ, 2011a



versant de la rivière du Lièvre. C'est donc, entre autres, le COBALI qui a pour mission de protéger, d'améliorer et de mettre en valeur la rivière du Lièvre et ses affluents, ainsi que les ressources et habitats qui y sont associés.

La qualité de l'eau est évaluée par le MDDELCC selon plusieurs critères comme la turbidité, les matières en suspension, la présence de coliformes fécaux, etc. À l'aide de stations d'échantillonnage, il évalue la qualité générale de l'eau. Les activités agricoles peuvent influencer certains de ces critères, par exemple la charge de phosphore dans l'eau. Généralement apporté dans les rivières, les ruisseaux et les lacs par le ruissèlement de l'eau de pluie dans les champs agricoles, le phosphore provient principalement des matières fertilisantes d'origine chimique et animale. La présence d'une trop grande quantité de phosphore dans l'eau peut provoquer, entre autres, une augmentation de la croissance des plantes aquatiques et des risques de développement d'algues bleu-vert. Il est donc nécessaire de limiter l'apport en phosphore dans les différents cours d'eau. Les charges de phosphore dans la rivière du Lièvre sont calculées à deux stations, soit à Mont-Laurier et à Gatineau, dans le secteur de Buckingham. À l'embouchure de la rivière, les charges proviennent principalement de sources naturelles, donc du phosphore présent naturellement dans le sol et l'eau. Selon le MDDELCC, entre 2001 et 2003, environ onze (11) tonnes de phosphore provenaient de sources ponctuelles, alors qu'environ six (6) tonnes provenaient de sources diffuses. Le MDDELCC a estimé que seulement 2,24 tonnes de phosphore provenant des sources diffuses seraient attribuables aux activités agricoles. Cependant, on peut croire que cette part tend à diminuer avec les années par l'instauration du REA encadrant la gestion des fertilisants sur les terres agricoles et le retrait des animaux des cours d'eau. Enfin, selon les tests effectués en 2002, la qualité de l'eau, à Mont-Laurier, est jugée « bonne ». Ce constat est le même dans le secteur de Buckingham. En 2006, trois lacs de la zone agricole ont subi des périodes de prolifération d'algues bleu-vert. Il s'agit du lac Lanthier à Mont-Laurier, du lac Valiquet à Kiamika et du lac Ouellette à Ferme-Neuve. Il est tout de même risqué d'attribuer cette prolifération seulement à la pression exercée par les activités agricoles. Néanmoins, ces dernières peuvent en partie y contribuer.

Enfin, trois entreprises de pisciculture sont situées dans la MRCAL, dont une de nature gouvernementale. Les piscicultures peuvent être une source de pollution puisqu'elles produisent des rejets en eau qui pourraient apporter certains contaminants comme le phosphore ou dégrader les propriétés de l'eau. Une étude a été réalisée en 1998 afin de caractériser l'effluent de la pisciculture gouvernementale et a démontré une augmentation des quantités de phosphore et une diminution de la demande biologique en oxygène dans l'eau. Cependant, les conclusions de cette étude mentionnent que l'activité piscicole ne cause pas d'impacts majeurs sur la qualité de l'eau, car les effluents doivent être traités afin de ne pas causer de pollution majeure.

### Biodiversité

*La biodiversité du milieu agricole peut être influencée entre autres par l'application de produits chimiques sur les terres, par la diversité des milieux naturels et par l'introduction d'espèces telles que les organismes génétiquement modifiés. La présence d'une biodiversité est essentielle, notamment parce qu'elle constitue un patrimoine collectif pour les générations présentes et futures.*

L'application de produits chimiques sur les terres agricoles regroupe les herbicides, les insecticides, les fongicides et les engrais chimiques. En 2011, les herbicides étaient appliqués sur seulement 6 % (916 hectares) des superficies en culture, incluant les pâturages. Cependant, l'augmentation des superficies en culture de grains non biologiques risque d'augmenter l'application de ces produits. Également, peu d'insecticides sont épandus dans la MRCAL. En 2011, seulement cinq (5) fermes ont déclaré appliquer des insecticides, alors qu'en 2006 il y en avait 11. Dans le cas des fongicides, six (6) fermes ont déclaré en appliquer sur un total de 79 hectares cultivés en 2011. Considérant ces éléments, la pression sur l'environnement est plutôt faible. D'ailleurs, la présence d'une importante ferme apicole biologique sur le territoire est rendue possible grâce à cette très faible utilisation de pesticides, même chez les producteurs non certifiés biologiques.

La diversité des milieux naturels est aussi très importante pour la biodiversité. La fragmentation et la perte des habitats naturels comme le déboisement, le remblayage ou la modification des berges peuvent causer une perte de biodiversité. Dans la MRCAL, la zone agricole comprend une diversité de milieux naturels. Entre autres, la présence de boisés, de pâturages, de cultures pérennes, de cours d'eau et de lacs favorisent le maintien de la biodiversité existante. De plus, la diversité des milieux naturels dans la zone agricole supporte directement les habitats et les espèces fauniques de la région. La qualité environnementale observée dans le milieu agricole de la MRCAL permet donc la tenue des activités d'observation de la faune, ainsi que la chasse.

Parmi ces milieux naturels, il y a les milieux humides. Les milieux humides sont des étendues de terre saturées d'eau ou inondées pendant une période suffisamment longue pour que le sol et la végétation en soient modifiés et que la vie aquatique soit favorisée<sup>47</sup>. Il peut s'agir de tourbières, de marécages, d'étangs ou de marais. Les bienfaits de l'existence des milieux humides sont nombreux : filtre naturel contre les contaminants, renouvellement des eaux souterraines, lutte contre les inondations, absorption des gaz à effet de serre, habitat pour les espèces sauvages, etc. Ces services écologiques ont des avantages directs sur le plan économique : réduction des coûts de traitement des eaux, rétention d'eau pour l'irrigation des terres, augmentation de la biodiversité, etc.<sup>48</sup>

La présence des milieux humides sur le territoire agricole amène certains enjeux qui ne sont pas à négliger. Puisque les zones humides sont, d'une part, très profitables au maintien d'une biodiversité et d'autre part, d'un approvisionnement d'eau en qualité et en quantité suffisante, la cohabitation de ces milieux avec l'activité agricole est primordiale. Malheureusement, des développements sont parfois effectués au détriment des milieux humides. Les gains monétaires encourus demeurent marginaux et souvent de nature privée par rapport aux biens et services rendus à la collectivité par ces zones humides. Dans la zone agricole de la MRCAL, cette situation n'est pas particulièrement problématique. En effet, d'après les photo-interprétations du MRNF et de Canards Illimités datant de 2007, il y aurait 158 milieux humides de plus d'un (1) hectare dans la zone agricole, totalisant plus de 760 hectares. Parmi ceux-ci, 108 milieux humides se retrouveraient à moins de 50 mètres d'une zone cultivable. En termes de superficie, cela correspond à 67 % de l'étendue totale des milieux humides en zone agricole. Bref, la sensibilisation des producteurs à l'importance des milieux humides, ainsi que la vigilance des inspecteurs municipaux à l'égard de la problématique de destruction de ces milieux en zone agricole sont essentielles au caractère durable des activités agricoles du territoire et de la préservation d'un environnement de qualité.

Enfin, l'introduction de nouvelles espèces génétiquement modifiées concurrence directement les espèces indigènes d'un milieu, car elles résistent mieux à certaines conditions (climat, insectes, etc.) En zone agricole, certaines productions comme le maïs et le soya sont génétiquement modifiées. Dans la MRCAL, il a très peu de ces cultures comparativement à d'autres régions du Québec, mais les superficies cultivées sont en hausse, notamment pour la culture de soya. La culture du canola génétiquement modifié représente certains risques supplémentaires pour la région. La floraison du canola menace, entre autres, la production apicole biologique parce que les abeilles butinent sur des plants génétiquement modifiés, ce qui est incompatible avec la certification biologique du miel.

### 3.3 Paysages agricoles

L'agriculture participe à sa façon à la modification du territoire qu'elle occupe. En fonction des caractéristiques géophysiques du sol, les activités agricoles s'implantent et façonnent l'environnement d'un milieu donné en lui donnant un caractère particulier. Le développement de l'agriculture a donc participé, avec le temps, à la création de paysages typiques qui jouent un rôle identitaire auprès des collectivités, ainsi qu'un rôle touristique pour les gens provenant de l'extérieur de la région. L'étalement urbain et la vitalité économique des entreprises agricoles constituent des enjeux majeurs au maintien de ces paysages identitaires. Pour plusieurs, il serait donc essentiel de reconnaître leurs bienfaits

---

<sup>47</sup> Canards Illimités Canada, 2013

<sup>48</sup> Canards Illimités Canada, 2012

socio-économiques en effectuant une caractérisation afin de mettre sur pied des actions permettant de les bonifier, de les améliorer ou de les mettre en valeur à long terme.

Les paysages agricoles peuvent être évalués de plusieurs façons, mais la trame de fond traite nécessairement de trois réalités. Il y a tout d'abord les éléments naturels ou biophysiques du paysage. Il s'agit principalement des caractéristiques portant sur le relief, le couvert forestier, les cours d'eau et les points de repère naturels comme les montagnes. On retrouve ensuite l'organisation spatiale du territoire, soit le mode de division des terres et le parcours des routes et des chemins qui les traversent. Enfin, il y a les caractéristiques anthropiques et patrimoniales du paysage, tels que la diversité des cultures, la présence de pâturages et de bêtes sur celles-ci, ainsi que l'existence de bâtiments propres à l'agriculture, qu'ils soient historiques ou récents. Tous ces éléments permettent d'apprécier la qualité des paysages agricoles autant par les citoyens que les touristes qui sillonnent le territoire.

Ainsi, la zone agricole de la MRCAL possède ses propres caractéristiques paysagères qui lui confèrent une identité propre. La diversité du relief et du couvert forestier participent énormément à la création de paysages propres à chacune des municipalités. La sinuosité des rivières et la formation de vallées offrent également des points de vue à uniques pour les automobilistes, cyclistes et marcheurs. D'ailleurs, en ce qui a trait à la circulation des vélos, un total de 151 kilomètres sont accessibles aux cyclistes en territoire agricole, dont 100 kilomètres en chaussées désignées. Les chaussées désignées sont des itinéraires aménagés sur des rues ou des routes à faible débit, où la circulation est lente, et qui sont reconnues comme voies cyclables. On dénombre également environ 155 kilomètres de sentiers qui sont accessibles aux quadistes et aux motoneigistes dans la zone agricole. Les tracés sont bien souvent situés dans les champs agricoles et les paysages leur offrent des vues exceptionnelles. Enfin, le territoire est composé de quelques points de repère visuels comme le mont Sir-Wilfrid (communément appelé Montagne du Diable) qui s'élève à plus de 775 mètres. La présence d'importantes superficies en pâturages, de même que les bêtes qui les occupent agrémentent la diversité du décor agricole. À ce jour, les bâtiments agricoles à caractère patrimonial n'ont pas été recensés sur le territoire, mais il en existe sans doute plusieurs qui devraient être protégés ou mis en valeur. En résumé, les spécificités paysagères de la zone agricole sont connues de façon très sommaire et n'ont pas fait l'objet d'une caractérisation propre.

Depuis plusieurs années, le MAPAQ propose un programme permettant, entre autres, d'améliorer la qualité des paysages agricoles. Il s'agit du « Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité ». L'objectif principal de ce dernier est de mettre en valeur la multifonctionnalité de l'agriculture à l'échelle des collectivités locales en soutenant l'adoption, par les entreprises agricoles, de pratiques qui contribuent à la mise en valeur des paysages, à l'attractivité des territoires, à la préservation du patrimoine agricole, à la protection de la biodiversité, etc. Dans la MRCAL, quatre (4) projets de ce type ont eu lieu entre 2011 et 2014. Dans ces projets, il a été question de l'amélioration du paysage rural et de l'aménagement de pâturages, de la restauration d'un bâtiment d'intérêt historique, de l'aménagement d'un arrêt-vélo dans un paysage de pâturage et de l'amélioration de cultures paysagères et des pratiques agroforestières. Certaines initiatives ont déjà été réalisées, alors que d'autres sont présentement en cours. Les projets soumis permettent non seulement d'enrichir les paysages agricoles de la MRCAL, mais également d'apporter un soutien financier aux producteurs agricoles de la région pour un apport de l'agriculture non rémunéré par les marchés.

## | 4 | CONSTATS ET ENJEUX

### 4.1 Constats

Les constats sont la synthèse des éléments présentés dans les trois premiers chapitres du PDZA et permettent de faire ressortir les réalités de la zone agricole et des EAE de la MRCAL. Ils sont traduits sous forme de forces, de faiblesses, de potentiels et de contraintes. Au total, près de 80 constats ont été identifiés. Le tout est résumé au tableau suivant.

Chapitre 1 : Les caractéristiques géophysiques et l'utilisation de la zone agricole	<b>Caractéristiques géophysiques</b>	
	<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sol et climat favorable à la production de fourrages de qualité (à l'exception de l'ensilage de maïs) et activité agricole adaptée à cette réalité : production laitière, bovine et ovine</li> <li>• La pratique du pâturage, surtout par la production bovine permet la valorisation de terres moins propices à la culture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous exploitation du potentiel des sols causé par le manque d'entretien et le drainage des terres agricoles, ainsi que par les contraintes naturelles des sols (acidité, pentes, etc.)</li> <li>• Entreprises de transport locales peu compétitives</li> <li>• Coordination des travaux pour l'entretien des fossés municipaux, agricoles et les systèmes de drainage</li> </ul>
	<b>Potentiels</b>	<b>Contraintes</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de cultures adaptées au climat plus frais</li> <li>• Augmentation du rendement des sols, car non exploités à leur plein potentiel</li> <li>• Ouverture possible d'une carrière de chaux dans la région</li> <li>• Valorisation des cendres et épandage de biosolides</li> <li>• Coordination et optimisation du transport des matières fertilisantes et des amendements (chaux)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le potentiel naturel de fertilité des sols et le climat plus rigoureux limitent les cultures possibles</li> <li>• Complexité pour l'obtention d'autorisations gouvernementales (entretien des fossés de drainage municipaux)</li> <li>• Augmentation du coût des transports causé par l'éloignement des fournisseurs d'intrants</li> <li>• Faible reconnaissance des particularités du territoire de la MRCAL comparativement à la région des Basses Laurentides</li> </ul>
	<b>Utilisation de la zone agricole</b>	
	<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La MRCAL possède une très grande zone agricole (60 984 hectares) et 17 000 hectares de superficies cultivées</li> <li>• Présence de superficies boisées exploitables sur les lots agricoles (volumes et capital forestier disponibles)</li> <li>• La valeur moyenne des terres agricoles demeure inférieure par rapport à la moyenne de la région administrative des Laurentides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Importante hausse de la valeur marchande et foncière moyenne des terres agricoles de la MRCAL depuis les 12 dernières années</li> <li>• Les terres agricoles non possédées par les agriculteurs (louées ou non occupées), correspondant à 68 % du territoire de la zone agricole, subissent en général de faibles investissements (entretien, drainage, chaux, etc.)</li> <li>• Superficies cultivables correspondant à seulement 41 % des superficies occupées par les EAE</li> <li>• Forte tendance à la location (avec ou sans bail) de courte durée</li> <li>• Augmentation des superficies en friche dans certains secteurs de la MRCAL</li> </ul>
	<b>Potentiels</b>	<b>Contraintes</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissement de nouvelles entreprises agricoles</li> <li>• Diversification des activités et des usages des entreprises agricoles (sur les terres non boisées)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les modalités de location des terres agricoles constituent une contrainte à l'investissement sur ces terres (entretien, drainage, chaulage, etc.)</li> </ul>

<b>Chapitre 2 : Les activités agricoles</b>	<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Diversification des productions agricoles (fleurs, ail, miel, grands gibiers, etc.)</li> <li>● Présence d'une industrie laitière rentable, adaptée au climat et aux sols de la région, et encore dynamique malgré la chute du nombre de fermes</li> <li>● Certains modèles de fermes bovines et ovines performantes au niveau technique</li> <li>● Importance de la production acéricole dans la région des Laurentides (revenus, superficies, nombre d'EAE, etc.) et présence d'une expertise locale</li> <li>● Productions biologiques innovantes et en progression</li> <li>● Présence d'industries de transformation (laiterie, fromageries, abattoir de volailles)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Les faibles revenus par hectare fragilisent la rentabilité des EAE</li> <li>● Sous-exploitation des produits forestiers en forêt privée par rapport à la capacité réelle</li> <li>● Fragilité des services professionnels et de l'expertise en lien avec le seuil critique du nombre de fermes</li> <li>● Absence d'un service d'abattage régional adapté à la production dominante</li> <li>● Limite de rentabilité de plusieurs entreprises (bovins de boucherie et ovins)</li> <li>● Diminution du nombre de fermes et d'unités animales en productions animales</li> </ul>
	<b>Potentiels</b>	<b>Contraintes</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Possibilités des productions biologiques et non traditionnelles</li> <li>● Important potentiel de développement de l'acériculture</li> <li>● Développement de réseaux locaux de transformation, de distribution et de commercialisation</li> <li>● Développement de réseaux d'échanges entre les exploitants agricoles et les intervenants</li> <li>● Évetail de projets et de programmes dont les producteurs agricoles pourraient bénéficier</li> <li>● Projet de relance de l'abattoir de Ferme-Neuve et développement d'un créneau de viande de spécialité</li> <li>● Développement de produits de niche et présence des produits agroalimentaires dans les restaurants, les pouvoiries, etc.</li> <li>● Valorisation des terres utilisées pour les fourrages par d'autres cultures (grains biologiques ou autre)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Éloignement des marchés qui limite le développement d'infrastructures de transformation et de distribution</li> <li>● Acquisition de quotas pour la production laitière et accessibilité des quotas pour la production acéricole</li> <li>● Rentabilité liée au développement des PFNL (excepté l'acériculture)</li> <li>● Instabilité économique de la mise en marché du bois liée aux problèmes structurels et conjoncturels causés par la crise économique forestière</li> <li>● Limitation de la place accordée aux produits régionaux et aux entreprises locales dans les marchés d'alimentation</li> <li>● Augmentation de la charge de travail administrative pour la gestion de l'entreprise agricole (formulaires, autorisations, etc.)</li> <li>● Valeur du capital agricole et cout des immobilisations pour les EAE, notamment pour le démarrage d'entreprise</li> </ul>
<b>Chapitre 3 : La multifonctionnalité du territoire agricole</b>	<b>Aspect social</b>	
	<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Sensibilisation des citoyens à l'achat local</li> <li>● Participation aux activités de nature agricole</li> <li>● Vision favorable et volonté de la communauté à reconnaître les activités agricoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Développement et manque de coordination de l'agrotourisme</li> <li>● Manque de représentation de la MRCAL à la TCAL</li> <li>● Aucune caractérisation des bâtiments et des paysages dans la zone agricole</li> <li>● Pression grandissante des usages non agricoles, résidentiels et de la villégiature sur le milieu agricole</li> </ul>
<b>Potentiels</b>	<b>Contraintes</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Développement d'une offre agrotouristique</li> <li>● Évènements à caractère agricole</li> <li>● Promotion d'une identité agricole propre à la MRCAL</li> <li>● Programme d'aide gouvernemental soutenant les projets de multifonctionnalité du territoire agricole (reconduction?)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Éloignement des grands centres qui limite le</li> </ul>

<b>Chapitre 3 : La multifonctionnalité du territoire agricole</b>	<b>Volet environnemental</b>	
	<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Qualité et diversité des paysages agricoles supportant les activités récréotouristiques</li> <li>● Faible pression des activités agricoles sur l'environnement régional (faible densité animale et application de produits sur les terres)</li> <li>● Progrès notables des pratiques agroenvironnementales par les entreprises agricoles et les services d'expertise</li> <li>● Présence d'importantes superficies en cultures pérennes limitant l'érosion du sol</li> <li>● Biodiversité du milieu agricole et modèle agricole dominant permettant le développement d'une production biologique diversifiée</li> <li>● Capacité à convertir rapidement les terres pour la production biologique (faible application de produits chimiques sur les terres)</li> <li>● Présence d'organismes favorisant la sensibilisation à l'importance de la qualité de l'environnement</li> <li>● Importance des résidus de culture, des prairies et des pâturages pour les habitats et les espèces fauniques de la région</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Appauvrissement graduel des sols causé en partie par le déficit de matières fertilisantes dans la MRCAL</li> <li>● Certaines problématiques ciblées de pollution diffuse d'origine agricole</li> <li>● Image générale du monde agricole et perception du milieu</li> </ul>
	<b>Potentiels</b>	<b>Contraintes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Capacité de réception des sols permettant une augmentation du nombre d'unités animales</li> <li>● Importation de matières fertilisantes organiques</li> <li>● Sensibilisation et information des bons coups du milieu agricole envers la population</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Plusieurs milieux humides (non caractérisés) et zones inondables sont situés tout près des terres cultivées en zone agricole</li> </ul>	

## 4.2 Enjeux

Les enjeux sont le fruit des constats discernés et font ressortir les défis auxquels les parties prenantes du secteur agricole de la MRCAL font face. Également, ils servent en partie à orienter la vision stratégique, ainsi que les actions proposées dans le PDZA. Au total, neuf (9) enjeux ont été élaborés. Ces enjeux sont :

<p><b>La mise en valeur du potentiel des sols de la zone agricole;</b></p> <p><b>Le mode d'occupation de la zone agricole;</b></p> <p><b>La vitalité des activités agricoles sur le territoire;</b></p> <p><b>L'accessibilité aux programmes d'aide et aux services professionnels;</b></p> <p><b>Le développement de la filière des productions non traditionnelles et d'une mise en marché réfléchie;</b></p> <p><b>La préservation des conditions (environnement, cultures, intrants) assurant le développement des productions biologiques;</b></p> <p><b>La sensibilisation collective à l'importance des activités agricoles pour la MRCAL;</b></p> <p><b>Équilibre entre les besoins des cultures et l'apport en matières fertilisantes;</b></p> <p><b>Développement de la filière agrotouristique.</b></p>
--

## | 5 | DIAGNOSTIC

---

Le diagnostic de la zone agricole de la MRCAL a été élaboré à partir de plusieurs éléments. Tout d'abord, les faits et les données provenant de l'annexe statistique et du portrait reflètent une partie de la réalité agricole de la région. Ensuite, les consultations effectuées (tables rondes, sondage et discussions avec les intervenants) viennent préciser davantage les faits et statistiques tout en ajoutant des éléments non recensés précédemment. Le diagnostic est présenté selon les neuf (9) enjeux identifiés dans la section précédente.

### **La mise en valeur du potentiel des sols de la zone agricole**

La région des Laurentides couvre un grand territoire qui comprend huit (8) MRC, dont la MRCAL. Les particularités physiques et environnementales sont donc très différentes d'un endroit à l'autre. Malgré ces différences, il existe un manque de reconnaissance des particularités du territoire de la MRCAL comparativement à la région des Basses-Laurentides. Pour illustrer les caractéristiques propres à la MRCAL, on peut présenter ses attributs climatiques et pédologiques. D'abord, le climat est plus frais que celui des Basses-Laurentides, ce qui limite la variété des cultures pouvant être exploitées sur le territoire. Toutefois, la région a su développer des cultures adaptées au climat plus frais. Ensuite, le sol possède des caractéristiques qui ne facilitent pas la tâche des producteurs agricoles. Le relief accidenté, ainsi que la basse fertilité et l'acidité des sols sont trois d'entre elles. En somme, le climat plus rigoureux et la fertilité naturelle des sols limitent les cultures possibles sur les terres agricoles de la région. De plus, puisque les exploitants agricoles doivent faire face à de nombreuses contraintes reliées aux caractéristiques du sol, ils sont peu enclins à investir pour entretenir leurs terres, particulièrement si elles sont en location sans bail. La location sans bail ne garantit pas la location à moyen ou long termes, ce qui n'encourage pas l'entretien de ces terres par les producteurs. Par contre, les entreprises laitières, bovines et ovines de la MRCAL ont su s'adapter à cette réalité, car le climat et les particularités du sol sont favorables à la production de fourrages de qualité (à l'exception de l'ensilage de maïs). La pratique du pâturage, surtout par la production bovine, permet aussi la valorisation des terres moins propices à la culture. La nature extensive des productions agricoles est donc un modèle qui est pratiqué par plusieurs entreprises de la région, notamment en raison des particularités climatiques et pédologiques.

L'acidité des sols est un élément qui mérite une attention particulière dans la MRCAL parce qu'elle limite le rendement des sols. Cette acidité peut être corrigée par l'incorporation de la chaux aux terres agricoles, mais aucune carrière de ce type n'existe sur le territoire. L'importation de cette matière d'autres régions est donc nécessaire, mais est réalisée à fort prix. L'éloignement des fournisseurs d'intrants, notamment pour la chaux, constitue une contrainte majeure puisque les coûts de transport sont importants. Le transport pourrait être réalisé par des entreprises locales, mais leurs tarifs et le marché local sont généralement peu compétitifs. Bref, il y a lieu d'améliorer la coordination et d'optimiser le transport des matières fertilisantes et des amendements pour pallier au bilan régional déficitaire en matières fertilisantes et à la contrainte d'éloignement. D'autres solutions, à plus ou moins long terme, sont aussi possibles, soit l'ouverture d'une carrière de chaux dans la région, ainsi que la valorisation des cendres et l'épandage de biosolides.

Enfin, un problème existe au niveau du drainage des terres agricoles dans la MRCAL. Les discussions avec les exploitants et les intervenants du secteur agricole ont permis d'identifier un manque de coordination des travaux pour l'entretien des fossés municipaux, agricoles et les systèmes de drainage. En effet, puisque l'efficacité du drainage des terres agricoles repose sur une logique de réseau, la coordination avec l'entretien des réseaux de drainage municipaux est essentielle. À cela, il faut ajouter une contrainte, car l'entretien des fossés déviant des cours d'eau requiert l'obtention d'autorisations gouvernementales. Or, la complexité de ces autorisations retarde bien souvent la planification des travaux, aux dépens de la productivité des cultures.

La mise en valeur du potentiel des sols de la zone agricole a été retenue en tant qu'enjeu puisqu'une multitude de facteurs géophysiques influencent le rendement des cultures et la capacité des entreprises agricoles à exploiter le plein potentiel des terres qu'ils possèdent ou louent.

## **Le mode d'occupation de la zone agricole**

La MRCAL possède une vaste zone agricole et de grandes étendues cultivées qui permettent encore aujourd'hui l'établissement de nouvelles entreprises agricoles. Les possibilités de production sont multiples, notamment grâce à la présence de superficies boisées exploitables sur les lots agricoles. La diversification des activités et des usages des entreprises agricoles constitue donc un potentiel à développer pour améliorer et optimiser l'utilisation du territoire.

L'occupation de la zone agricole par les producteurs est néanmoins limitée, car 68 % des superficies sont possédées par des propriétaires non producteurs. Cette caractéristique engendre des répercussions à trois niveaux. D'abord, l'acquisition à fort prix des terres par des villégiateurs fait hausser directement leur valeur marchande et foncière. Malgré que la valeur moyenne de terres agricoles demeure inférieure par rapport à la moyenne de la région administrative des Laurentides, une forte hausse est constatée depuis une dizaine d'années dans la MRCAL.

Puis, il y a une forte tendance régionale à la location de courte durée des terres agricoles par les exploitants et les propriétaires. Que ce soit avec ou sans bail de location, les producteurs sont peu enclins à investir temps et argent pour augmenter la productivité des champs, notamment parce que les modalités de location ne sont pas contrôlées ni régulées, ne leur assurant pas un retour sur leur investissement.

Enfin, la possession des terres agricoles par des propriétaires non producteurs cause en partie l'augmentation des superficies en friche dans certains secteurs de la MRCAL. L'utilisation de ces terres agricoles à des fins personnelles ou de loisirs, ainsi que la réticence à la location de la part des propriétaires est notamment responsable de l'apparition de plusieurs friches agricoles dans la région.

En résumé, le mode d'occupation de la zone agricole est un enjeu qui fait appel à une utilisation judicieuse du territoire en regard de ses particularités physiques et à la coopération entre les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles.

## **La vitalité des activités agricoles sur le territoire**

La situation économique de certaines exploitations agricoles de la MRCAL est fragile. En plus d'une diminution générale du nombre de fermes, il est observé que plusieurs entreprises spécialisées dans la production de bovins de boucherie et dans la production ovine se retrouvent près du seuil de rentabilité notamment à cause de la petite taille des cheptels. De plus, la forte présence de boisés sur les terres agricoles occupées par les EAE, ainsi que les caractéristiques naturelles du sol et l'entretien de ce dernier entraînent de faibles revenus par hectare qui causent en partie ce manque de rentabilité. D'ailleurs, ces faibles revenus à l'hectare caractérisent la mode de production extensif qui existe dans la région, mais la hausse de la valeur des terres agricoles menace ce modèle. D'autre part, l'absence d'un service d'abattage régional freine le développement d'une filière de mise en valeur locale de la viande. Cependant, force est de constater que certains modèles de fermes bovines et ovines sont particulièrement performants au niveau technique et que leur situation économique demeure positive.

Par ailleurs, la MRCAL possède des entreprises laitières très dynamiques et ce, malgré la chute du nombre de celles-ci depuis les dix dernières années. Le secteur laitier est rentable, notamment parce qu'il a su s'adapter au climat frais et aux caractéristiques du sol de la région. De plus, la production laitière est soutenue par la filière de transformation laitière puisque plusieurs entreprises dépendent directement des volumes de lait générés dans la région. Par contre, deux contraintes sont associées au secteur de la production laitière. D'abord, il y a l'acquisition de quotas laitiers. En



effet, les entreprises laitières n'ont pas de pouvoir sur les quantités de lait produites, car la production est régie sous gestion de l'offre. Cela constitue un frein à l'expansion des entreprises et à l'établissement de nouvelles. Il est également impossible d'assurer la conservation des quotas dans la région lors de la fermeture d'entreprises. Aussi, la valeur du capital agricole et le coût des immobilisations sont parfois très élevés, ce qui représente une forte contrainte pour le démarrage et le transfert d'une entreprise laitière, mais également pour plusieurs autres types de production agricole.

Sur le plan de l'industrie forestière, il est observé que l'instabilité économique de la mise en marché du bois liée aux problèmes structurels et conjoncturels existe depuis la récente crise qui a secoué le secteur. Malgré l'importante présence de boisés et de plantations dans la zone agricole, on constate une sous-exploitation des produits forestiers en forêt privée par rapport à la capacité réelle du territoire.

La réalité du secteur acéricole est pratiquement similaire, car tout comme l'industrie forestière il existe d'importantes opportunités de développement. Il est reconnu que la production acéricole dans la région des Laurentides, ainsi que l'expertise qui est associée, est très performante, mais la situation actuelle n'en reflète pas son plein potentiel, tant dans la zone agricole que sur les terres publiques. La contrainte majeure reliée à cette filière est l'accessibilité aux quotas de production acéricole et le coût de démarrage d'entreprise, mais le développement du secteur de l'eau d'érable dans la MRCAL pourrait permettre à moyen et long terme d'amenuiser cette limite.

Enfin, l'ensemble des productions agricoles est soutenu par la présence de quelques industries de transformation agroalimentaires, ainsi que plusieurs points de distribution et de commercialisation. Malgré la place limitée accordée des produits régionaux et aux entreprises locales dans les marchés d'alimentation, il existe une conscientisation de la part de nombreux commerçants liée à l'importance de leur mise en marché. De plus, le projet de relance de l'abattoir de Ferme-Neuve et le développement d'un créneau de viande de spécialité permettraient aux entreprises possédant une production animale d'exploiter davantage le marché local et de faire connaître leurs produits à d'autres régions du Québec. La mise en marché possède un fort potentiel qu'il est nécessaire de développer pour assurer la rentabilité des entreprises agricoles de la MRCAL.

Bref, le dynamisme des activités agricoles du territoire est un enjeu majeur à la pérennité d'un ensemble d'entreprises régionales. Puisque la présence et la santé financière des exploitations agricoles et des entreprises de transformation et de commercialisation agroalimentaire influencent la vitalité de l'activité agricole, il est nécessaire de créer des conditions favorables à leur développement.

## **L'accessibilité aux programmes d'aide et aux services professionnels**

La tenue de séances de consultation avec les exploitants agricoles de la région, ainsi que des discussions effectuées avec des professionnels du secteur agricole ont permis de déceler d'importantes lacunes au niveau de l'accessibilité aux programmes d'aide et aux services professionnels agricoles. Les informations recueillies ont d'abord permis de constater une réelle augmentation de la charge administrative liée à la gestion de l'entreprise agricole. En effet, les exploitants consacrent beaucoup plus de temps à compléter des formulaires pour obtenir des autorisations ou des subventions et pour adhérer à des programmes ou des projets. De plus, des mises de fonds sont souvent requises pour souscrire aux programmes d'aide, mais plusieurs entreprises ne possèdent pas l'argent nécessaire.

Également, la baisse du nombre d'exploitations agricoles dans la MRCAL, depuis une dizaine d'années, apporte un second problème au niveau des services offerts. Puisque la demande en services d'expertise ne cesse de diminuer, l'offre tend elle aussi à suivre cette tendance. Le seuil critique du nombre de fermes apparaît comme pratiquement atteint, ce qui rend fragile l'offre de services professionnels et d'expertise agricole.

Cependant, le défi relié à l'accessibilité aux programmes d'aide et aux services professionnels peut être surmonté. Le développement de réseaux d'échanges entre les exploitants agricoles et les intervenants du secteur permettrait la mise en commun des problèmes et des solutions tout en offrant des opportunités de transfert de connaissances. Ensuite, le recensement et la surveillance par une personne ressource de tous les projets et programmes dont les producteurs agricoles pourraient bénéficier constitue un second potentiel à explorer, de même que l'aide au démarrage de des projets.

## **Le développement de la filière des productions non traditionnelles et d'une mise en marché réfléchie**

Les entreprises qui possèdent des productions traditionnelles, soit les productions laitières, bovines et ovines vivent une réalité très différente de celles qui possèdent des productions non traditionnelles. La filière des productions non traditionnelles est relativement petite dans la MRCAL quoiqu'elles soient en émergence. La diversité des productions (fleurs, ail, miel, grands gibiers, produits biologiques, fruits et légumes, grains, etc.) rend une multitude de produits accessibles aux consommateurs de la région. Par contre, la rentabilité de certaines productions constitue une contrainte à leur développement. C'est le cas des produits forestiers non ligneux (excepté l'acériculture). Également, l'éloignement des marchés de consommation limite le développement de nouvelles infrastructures de transformation et de distribution, tant pour les productions traditionnelles que non traditionnelles.

Néanmoins, le potentiel de développement dans la MRCAL est présent. Il y a de grandes possibilités et opportunités pour le démarrage d'entreprises de productions non traditionnelles en raison de l'espace disponible. De plus, il y a des possibilités de valorisation des terres utilisées pour les fourrages par d'autres cultures. Ces opportunités s'étendent également à la mise en marché des produits agroalimentaires de niche issus des productions non traditionnelles vers les restaurants, cafés, pourvoiries, etc.

En résumé, la filière des productions non traditionnelles comporte quelques contraintes qui sont difficiles à déjouer, mais les possibilités des productions dépendent énormément de la mise en commun des efforts pour les développer. Le succès du déploiement des productions non traditionnelles repose donc sur l'intégration de toutes les étapes de développement (production, transformation, commercialisation et distribution) d'une manière réfléchie.

## **La préservation des conditions assurant le développement des productions biologiques**

Les productions biologiques doivent respecter des exigences plus rigoureuses que les productions non biologiques au niveau des pratiques. Bien que de bonnes pratiques d'agriculture biologique entraînent moins d'impacts négatifs sur l'environnement, le milieu d'implantation influence en partie son succès. Dans la MRCAL, les pratiques culturelles et un historique de faible application de produits chimiques sur les terres facilitent leur conversion pour la production biologique. Cependant, il faut mentionner que la cohabitation des différents modes de production, entre autres des pratiques des propriétés voisines, peut causer des impacts, tant négatifs que positifs sur la certification de certaines productions biologiques.

Les bonnes conditions environnementales et culturelles observées dans la MRCAL sont le fruit de nombreux progrès au niveau des pratiques agroenvironnementales par les entreprises agricoles et les services d'expertise de la région. Les progrès et les conditions environnementales existantes supportent entre autres la biodiversité du milieu agricole et du modèle agricole dominant qui permet le développement d'une production biologique diversifiée. De plus, malgré certaines problématiques ciblées de pollution diffuse d'origine agricole, la présence d'organismes favorisant la sensibilisation liée à l'importance de la qualité de l'environnement offre un support continu pour le maintien des conditions existantes. Bref, la situation actuelle favorise le développement des productions biologiques et la préservation de l'ensemble des conditions constitue l'enjeu principal.

## **La sensibilisation collective à l'importance des activités agricoles pour la MRCAL**

L'image générale du monde agricole et la perception du milieu sont parfois mauvaises. Malgré les progrès notables des pratiques agroenvironnementales dans la région, l'industrie agricole est souvent pointée du doigt lorsqu'il s'agit d'identifier les responsables de la pollution. Cependant, le secteur agricole et son importance économique sont peu connus par la population. Il y a donc lieu de sensibiliser et d'informer les citoyens à l'égard des bons coups réalisés par le milieu agricole. Un enjeu est donc lié à la sensibilisation collective concernant l'importance des activités agricoles pour la MRCAL. Qu'il s'agisse d'interdépendance de l'agriculture avec les autres sphères de la société, de la question de la provenance des aliments et de la souveraineté alimentaire ou des nombreux bénéfices engendrés par l'agrotourisme, tous gagnent à connaître l'importance de l'agriculture et ses bienfaits. La journée Portes ouvertes organisée par l'UPA de la Lièvre est un bon exemple de sensibilisation, car elle permet de faire connaître l'agriculture à la population et de la conscientiser à l'achat local.

## **L'équilibre entre les besoins des cultures et l'apport en matières fertilisantes**

La MRCAL est choyée de posséder un environnement de qualité. En général, les activités agricoles de la région exercent peu de pression sur l'environnement. La faible densité animale et la faible application de produits sur les terres explique en partie cette réalité. Puisque le territoire agricole est en déficit de matières fertilisantes d'origine organique, la capacité de réception des sols permet une augmentation du nombre d'unités animales sans dépasser les seuils environnementaux établis par le gouvernement. L'importation de matières fertilisantes organiques est également envisagée en tant que potentiel, car le déficit cause un appauvrissement graduel des sols cultivés dans la région. L'équilibre entre les besoins des cultures et l'apport en matières fertilisantes est donc un enjeu important qui est primordial de repenser. Il est par ailleurs directement lié à d'autres enjeux concernant la productivité des cultures et la fertilité des sols.

## **Le développement de la filière agrotouristique**

Les secteurs agroalimentaire et agrotouristique sont peu développés dans la MRCAL. Quelques organismes font la promotion de ces filières, mais la coordination entre ceux-ci gagne à être bonifiée. Comme la région est éloignée des grands centres, il est donc plus complexe d'attirer des visiteurs strictement pour participer à des activités de nature agroalimentaire et agrotouristique. C'est pourquoi l'offre doit être entre autres développée de façon complémentaire aux activités de villégiature déjà populaires dans la région. Malgré le manque de représentation de la MRCAL à la TCAL et les lacunes de développement et de coordination concernant les secteurs agroalimentaire et agrotouristique, la région possède plusieurs atouts qu'il est nécessaire de souligner. D'abord, la participation des citoyens de la région aux activités de nature agricole est excellente. La journée Portes ouvertes de l'UPA de la Lièvre est une fois de plus un bon exemple. Il y a donc un fort potentiel de développement pour l'implantation de nouveaux événements à caractère agricole dans la MRCAL.

Également, les paysages agricoles servent de support direct aux activités récréotouristiques. En effet, la diversité et la qualité des paysages agricoles, caractérisés par la succession de boisés, de champs, de rivières et de montagnes incitent un bon nombre de visiteurs à parcourir la région agricole. Dans un même ordre d'idées, la présence de résidus de culture, de prairies et de pâturages pour les habitats et les espèces fauniques de la région soutient aussi les activités récréotouristiques telles que l'observation de la faune et la chasse.

En somme, le déploiement des secteurs agroalimentaire et agrotouristique est actuellement limité, mais les possibilités sont très grandes, car les caractéristiques du territoire permettent à la MRCAL de se démarquer par rapport aux régions limitrophes. La promotion d'une identité agricole propre à la région constitue donc un potentiel à considérer.

# GLOSSAIRE

## A

**Agneau de lait** : Agneau dont le poids vif est de moins de 65 livres. (Fédération des producteurs d'agneaux et de moutons du Québec, 2014)

**Agneau léger** : Agneaux dont le poids vif se situe entre 65 et 79 livres. (Fédération des producteurs d'agneaux et de moutons du Québec, 2014)

**Agneau lourd** : Agneau de moins d'un an destiné à l'abattage ayant moins de deux incisives permanentes dont le poids est d'au moins 36,3 kg (80 lb) vivant ou 16,4 kg (36 lb) carcasse chaude (Gouvernement du Québec, 2010). En vertu de ce règlement, les agneaux lourds produits au Québec doivent obligatoirement être mis en marché par la Fédération des producteurs d'agneaux et de moutons du Québec, via l'Agence de vente de l'agneau lourd.

**Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)** : L'ASRA est un programme qui « [...] verse une compensation aux entreprises agricoles lorsque le prix moyen de vente d'un produit est inférieur au revenu stabilisé. Le revenu stabilisé est basé sur un coût de production établi après enquête auprès d'entreprises agricoles spécialisées dans chaque secteur; il est ensuite réévalué annuellement. » (La Financière agricole, 2014)

## B

**Bassin versant** : Territoire dont les frontières naturelles suivent les sommets des montagnes et les dénivellations du terrain, formant ainsi une vallée. Toute l'eau qui se trouve sur ce territoire, sous forme de pluie ou de neige, s'écoule par les ruisseaux, les lacs et les rivières pour se rejoindre et former un cours d'eau principal. (COBALI, 2014)

**Bilan de phosphore** : « Le bilan de phosphore est un inventaire des charges de phosphore, produites ou importées, et de la capacité des sols à recevoir ces charges conformément aux dépôts maximaux annuels de phosphore prévus par le Règlement sur les exploitations agricoles (REA). Il permet de vérifier l'équilibre entre les apports en phosphore et la capacité de dépôt maximum, pour éviter qu'un surplus ne se trouve dans les cours d'eau et n'altère leur qualité, notamment en favorisant la prolifération d'algues bleu-vert. » (MDDEP, 2002)

**Bouvillons d'abattage** : dernière étape de la filière de production du bœuf. Le bouvillon d'abattage est âgé entre 15 et 20 mois et pèse environ 1450 livres. Durant cette étape de la production, l'animal est nourri essentiellement de maïs-grain, de maïs fourrager, de minéraux et de vitamines. Les parcs d'engraissement sont les entreprises

spécialisées dans l'élevage de bouvillons d'abattage (adapté de Fédération des producteurs de bovins du Québec, 2014).

**Bovin de semi-finition** : Bovin pesant entre 800 et 950 livres. Il s'agit d'une étape intermédiaire de la filière de production du bœuf, entre le veau d'embouche et le bouvillon d'abattage (adapté de Fédération des producteurs de bovins du Québec, 2014).

## C

**Capital agricole** : « Les trois composantes du capital agricole sont : les terres et les bâtiments, le bétail et la volaille, et les machines et le matériel agricoles. » (Statistique Canada, 2013)

**Chaux (chaulage)** : « Oxyde de calcium (CaO) obtenu par la calcination des pierres à chaux ou pierres à plâtre. » (Petit Robert, 2009) En agriculture, l'épandage de chaux agricole, ou « chaulage », permet de maintenir le sol dans un intervalle de pH favorable à la croissance des cultures (voir définition de pH).

**Cheptel** : « Ensemble des bestiaux d'une exploitation agricole, d'une région ou d'un pays. » (Office québécois de la langue française, 2001)

**Circuits courts** : « On est en présence d'un circuit court lorsqu'il y a "tout au plus un intermédiaire dans la distribution entre l'entreprise de production ou de transformation et le consommateur ou la consommatrice". Il existe deux types de circuits courts, soit la vente directe et la vente indirecte. » (MAPAQ, 2012)

**Culture annuelle** : Culture qui nécessite un semis devant être répétée à chaque année et qui doit être récoltée dans la même saison de croissance, soit sous forme de grains ou fourrage, car ces cultures ne sont point vivaces ni pérennes, ne pouvant produire de récolte ni survivre à l'hiver l'année subséquente. (Définition suggérée par Pierre Dufort, agronome au MAPAQ, 2014.) La majorité des légumes et des cultures céréalières sont des cultures annuelles.

**Culture de couverture** : « Une culture de couverture est une plante (ou un mélange de plantes) semée après ou pendant la croissance de la culture principale et dont le principal objectif est de couvrir le sol. Elle ne sera pas récoltée mais retournée au sol afin de remettre en circulation les éléments nutritifs qu'elle avait captés. » (Action semis Direct, sans date)

**Culture pérenne** : Culture qui survie à l'hiver et dont la durée de vie peut s'étaler sur plusieurs années. Les prairies sont généralement des cultures pérennes, de même que certains cultures horticoles tels les asperges, les arbres et arbustes fruitiers, etc. (MRC d'Antoine-Labelle, 2014)

## D

**Densité animale** : « [La densité animale représente] le nombre d'unités animales par hectare cultivé. Plus ce nombre est élevé, plus la densité animale est forte et dénote une pression importante. Une unité animale correspond à un bovin adulte de 500 kg ou à un nombre de spécimens équivalents d'une autre espèce en ce qui concerne les rejets d'azote. » (MDDEP, 2002a)

## E

**Entreprise (ferme) spécialisée** : Réfère à la principale production d'une entreprise agricole. Par exemple, nous considérons qu'une entreprise est spécialisée en production bovine lorsque la majorité du temps du producteur est consacré à cette production. Dans la quasi-totalité des cas, la production principale sera également celle qui générera le plus de revenus pour l'entreprise. (MAPAQ, 2014a)

**Entreprise agricole enregistrée (EAE)** : « Une entreprise qui réunit en une même unité économique et comptable des capitaux et des facteurs élémentaires de production pour en tirer un produit agricole destiné à la vente. » (Gouvernement du Québec, 2008) « Pour être enregistrée au MAPAQ, l'entreprise doit générer des revenus agricoles déclarés d'au moins 5000 \$. L'entreprise peut être située à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone agricole. » (MAPAQ, 2014)

**Exploitant agricole** : Les exploitants agricoles « [...] dirigent les activités et les travaux dans une exploitation agricole. Ils cultivent et récoltent les produits de la terre, élèvent du bétail, de la volaille et d'autres animaux, et commercialisent les produits de la ferme. » (Service Canada, 2013)

## F

**Foin sec** : « Fourrage conservé à l'état sec. » (CRAAQ, 2005)

**Forêt privée** : « [Les forêts privées sont des] forêts situées sur des terres détenues à titre de propriétaire [ou] par une corporation foncière autochtone et [peuvent être] destinées à des fins de production forestière. » (Gouvernement du Québec, 1988)

**Formule ASC** : « L'agriculture soutenue par la communauté (ASC) est une formule de partenariat entre une ferme locale et des groupes de citoyens et citoyennes. Ces derniers deviennent partenaire d'une ferme en achetant à l'avance une part de la récolte. La ferme approvisionne ses partenaires en leur livrant régulièrement des paniers de légumes à un point de chute situé dans leur quartier ou leur communauté. Les partenaires soutiennent la ferme financièrement et moralement en s'engageant pour l'ensemble d'une saison. » (Hunter, 2000)

**Fourrage** : « Toute substance d'origine végétale, à l'exception des grains, servant à la nourriture et à l'entretien du bétail, en particulier plantes, tiges, feuilles et racines fraîches ou séchées de prairies naturelles ou artificielles. » (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, 2012)

**Friche agricole** : « Une friche fait référence à une superficie agricole abandonnée, sans intention d'être cultivée, où s'implante graduellement une végétation naturelle, incontrôlée et donc impossible à travailler avec un équipement aratoire conventionnel. » (Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2008)

## G

**Gestion de l'offre** : Modèle de mise en marché collective qui vise l'équilibre entre l'offre et la demande d'un produit à l'échelle nationale. Ce modèle, défini à l'intérieur du plan conjoint de certaines productions, repose sur trois piliers : la gestion de la production (quotas), le contrôle des importations et une politique de prix couvrant les frais de production (adapté de l'Union des producteurs agricoles, sans date).

## I

**Immeuble** : « Se dit d'un bien fixe, d'un fonds de terre et de ce qui y est incorporé (immeuble par nature). » (Larousse, 2014) La loi distingue les immeubles par leur nature c'est à dire les biens qui ne peuvent être déplacés dont font partie les bâtiments, mais aussi leurs accessoires tels, les tuyaux d'amenée d'eau enfouis dans le sol, mais aussi les terres, les produits du sol dès lors qu'ils n'en sont pas séparés, et également, par exemple, les animaux qui sont affectés à l'exploitation d'une propriété. (JuriTravail.com, 2014)

**Institut pour le progrès socioéconomique (IPSE)** : « L'Institut pour le progrès socioéconomique (IPSE) regroupe des conseillers en développement territorial et industriel qui proposent aux villes, aux régions et aux secteurs économiques une approche de développement stratégique originale et complète. Sa mission est de participer à l'élaboration d'un modèle de développement mieux adapté aux nouvelles réalités socioéconomiques. » (IPSE, 2014)

## J

**Jachère** : Dans le contexte agricole actuel, le terme jachère réfère le plus souvent à un ensemble de pratiques (travail du sol, engrais verts, etc.) réalisées dans le but de réduire la pression d'adventices (ou « mauvaises herbes »). Il s'agit une pratique alternative à l'emploi d'herbicides. Une jachère courte peut-être réalisée avant ou après une culture; toutefois, une superficie donnée peut-être consacrée à la jachère pour toute la saison de culture. (MRC d'Antoine-Labelle, 2014)

## L

**Laboratoire Rural du G.R.A.I.N. Hautes-Laurentides :** Projet de diversification agricole axé sur la production de grains biologiques ayant eu cours dans la MRCAL de 2008 à 2013. Le projet financé par le MAMROT et chapeauté par le CLD d'Antoine-Labelle, a donné naissance à la Coopérative Biograin des Hautes-Laurentides. (Laboratoire rural des Hautes-Laurentides, 2014)

**Lot (lotissement) :** « Terrain divisé en lots; ensemble d'habitations construites sur ces parcelles. » (Petit Robert, 2009)

## M

**Maïs d'ensilage :** Plant de maïs récolté avant maturité complète du grain, avec un taux d'humidité optimal, dont le plant et l'épis en entier sont hachés finement, pour permettre une fermentation et une conservation stable avec entreposage en silo, pour servir de fourrage à l'alimentation du bétail. (Définition suggérée par Pierre Dufort, agronome au MAPAQ, 2014.)

**Milieu humide :** « Les milieux humides regroupent l'ensemble des sites saturés d'eau ou inondés pendant une période suffisamment longue pour influencer les composantes [du] sol ou [de la] végétation. [...] Ainsi, les milieux humides sont des écosystèmes adaptés aux zones de transition entre les milieux terrestres et aquatiques, ou aux dépressions mal drainées. Ils peuvent être adjacents aux lacs, aux cours d'eau, aux estuaires ou à la mer, ou isolés. » (MDDEP, 2012)

**Mode d'établissement :** L'établissement en agriculture peut se réaliser de quelques façons : soit par le démarrage d'une nouvelle entreprise, soit par le transfert d'une entreprise existante. Le transfert peut être réalisé au sein des membres d'une famille (transfert familial) ou entre des gens qui n'ont pas de liens familiaux (transfert non apparenté). (MAPAQ, 2014a)

## P

**Pâturage amélioré :** Parcelle de pâturage où des travaux agricoles (travail du sol, chaulage, contrôle des mauvaises herbes, fauchage, ensemencement, etc.) sont effectués pour augmenter la productivité. (MAPAQ, 2014a)

**Pâturage naturel :** Parcelle laissée en permanence en pâturage et où il n'y a pas de travaux agricoles de réalisés pour maintenir la productivité. (MAPAQ, 2014a)

**Phosphore :** « [...] le phosphore est essentiel au développement des plantes, notamment pour la croissance des racines et la maturation des fruits et des graines. En milieu aquatique, le phosphore se présente sous différentes formes, dont les phosphates. Les phosphates ( $PO_4$ ) sont une association entre le phosphore et l'oxygène. C'est sous cette forme que le phosphore est directement assimilable par la végétation. Ainsi, l'apport excessif de phosphore et de phosphates dans les eaux provoque une croissance importante de la végétation. » (Agir pour la Diable, 2011)

Les apports de phosphore par l'agriculture proviennent principalement des matières fertilisantes. (MRC d'Antoine-Labelle, 2014)

**Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) :** « Le Plan Agroenvironnemental de Fertilisation (PAEF) sert à encadrer l'épandage de l'ensemble des matières fertilisantes produites et reçues, sous forme de déjections animales, de matières résiduelles et d'engrais minéral, sur les parcelles d'une exploitation agricole. » (MDDEP, 2002b)

**Plan conjoint :** Outil à la disposition des producteurs agricoles, forestiers et des pêcheurs qui leur donne la possibilité de négocier collectivement toutes les conditions de mise en marché de leur produit ou de leur pêche et d'en régler les modalités. Diverses mesures réglementaires peuvent être prises pour encadrer l'administration du plan et la mise en marché du produit qu'il vise : équilibre de l'offre par rapport à la demande, mise en vente en commun, modalités de paiement du prix de vente, répartition des frais de transport et de mise en marché, déclaration du volume mis en marché, etc. La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec est l'organisme gouvernemental qui veille à la mise en place du plan conjoint et qui approuve les règlements pris par l'organisme qui administre le plan (RMAAQ, 2009).

**Plan d'aménagement forestier (PAF) :** « Le plan d'aménagement forestier contient la description de la forêt ainsi qu'une liste des travaux suggérés pour la mise en valeur de la propriété. Produit par un ingénieur forestier, il contient toutes les informations pertinentes en vue de développer une stratégie d'aménagement personnalisée [...]. » (Services forestiers François Martel, sans date)

**Pollution diffuse :** Les sources de pollution diffuses correspondent à de petites doses répétées régulièrement sur de grandes surfaces. Cette pollution est plus difficile à identifier et à contrôler, car elle est liée à une multitude de sources réparties sur l'ensemble du territoire. (Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre, 2014)

**Pollution ponctuelle :** Les sources de pollution ponctuelles correspondent à des points uniques et identifiables, qui sont généralement les sources les plus polluantes à court terme. (Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre, 2014)

**Potentiel acéricole :** « Le potentiel acéricole est la capacité actuelle ou éventuelle d'un peuplement forestier à être exploité pour la récolte de la sève. Cette capacité est établie selon la présence dominante d'érables à sucre ou d'érables rouges ainsi que selon des critères écologiques et topographiques variables ou non. » (MAPAQ, 2003)

**Potentiel hydrogène (pH) :** « Le pH est une mesure de l'acidité active du sol. Il conditionne la plupart des processus chimiques et biologiques du sol et, indirectement, les propriétés physiques qui en dépendent. La disponibilité des éléments nutritifs est maximale dans un intervalle de pH entre 6,0 et 7,0 pour la plupart des cultures en sol minéral. » (CRAAQ, 2010)

**Production biologique :** « La production biologique est un système de gestion holistique qui vise à maximiser la productivité et à favoriser la santé des diverses communautés de l'agroécosystème, notamment les organismes du sol, les végétaux, les animaux et les êtres humains. Le but premier de la production biologique est de développer des exploitations durables et respectueuses de l'environnement. » (Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2012) « Le terme « biologique », qui fait référence à la façon dont sont cultivés les produits agroalimentaires, est une appellation réservée au Québec depuis le 1<sup>er</sup> février 2000. Les productions biologiques sont donc soumises à une réglementation stricte et très précise qui se trouve détaillée dans un cahier des charges dont l'application est contrôlée par un organisme de certification, lui-même agréé par le CARTV ». (Conseil des appellations réservées et des termes valorisants, 2014)

**Production complémentaire :** Fait référence à une production qui n'est pas l'activité principale d'une entreprise agricole, mais qui génère des revenus agricoles en complément à la production principale. (MAPAQ, 2014a)

## R

**Régie biologique :** Ensemble des pratiques liées à la production biologique.

**Régie extensive/intensive :** Dans le contexte du présent document, ce terme fait principalement référence au degré d'intensité d'exploitation des sols. En d'autres mots, une régie intensive réfère à une utilisation maximale du potentiel des sols, par l'utilisation de pratiques et d'amendements à la fine pointe de la technologique (fertilisation, chaulage, travail du sol, etc.). À l'inverse, une régie extensive est plutôt basée sur l'utilisation de plus grandes superficies pour l'obtention d'un rendement équivalent avec un minimum d'intervention et d'intrants. (MRC d'Antoine-Labelle, 2014)

**Régie d'élevage :** Ensemble des pratiques liées à l'élevage du bétail (alimentation, reproduction, logement, etc.) (MRC d'Antoine-Labelle, 2014)

**Relève agricole :** « Personne âgée de moins de 40 ans et possédant au moins 1 % des parts d'une entreprise agricole, établie ou ayant un intérêt à s'établir en agriculture et dont le domicile ou l'activité agricole est située sur le territoire. » (Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2014a)

**Relève établie :** Personne âgée de moins de 40 ans qui détient au moins 1 % des parts dans une entreprise agricole. (MAPAQ, 2014a)

## S

**Saison de croissance :** La longueur de la saison de croissance est la période où les conditions climatiques d'une région permettent la croissance d'une culture. Elle est généralement associée à la période où la température se maintient au-dessus de 5°C. (CRAAQ, 2011)

**Superficie cultivée :** Cumul de la superficie de l'ensemble des productions végétales suivantes : fourrages, Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains, légumes, fruits, vergers, horticulture ornementale et champ, horticulture ornementale en conteneur, pâturages naturels et pâturages améliorés, autres superficies cultivées n'étant pas catégorisées par le MAPAQ, jachère. Dans notre définition, les boisés, friches, chemins de fermes, les érablières et les cultures en serre ne sont pas incluses dans la superficie cultivée. (MAPAQ, 2014a)

**Superficie occupée :** Superficie totale des fermes déclarée au MAPAQ, qu'elle soit cultivée ou non, en propriété ou en location. (MAPAQ, 2014a)

**Superficie non occupée :** Superficie de la zone agricole qui n'est pas déclarée au MAPAQ. Se calcule en soustrayant la superficie de la superficie de la zone agricole. (MAPAQ, 2014a)

## T

**Taux amélioré à l'hectare :** Taux (valeur monétaire) pour les parties de terrains en culture selon les codifications de la carte écoforestière du Ministère des Ressources Naturelles. (MRC d'Antoine-Labelle, 2014)

**Taux d'occupation :** Rapport de la superficie occupée sur la superficie totale de la zone agricole. (MAPAQ, 2014a)

**Terre publique intramunicipale (TPI) :** « Les terres publiques intramunicipales (TPI), aussi appelées réserves forestières, sont des terres du domaine de l'État situées à l'intérieur des limites municipales. Elles présentent une problématique particulière de gestion et de mise en valeur des ressources, notamment en raison de leur superficie réduite et, dans certains cas, de leur enclavement dans le domaine privé, ce qui nuit à leur accessibilité. Afin de répondre aux besoins des collectivités régionales et locales qui demandaient de participer aux décisions sur la gestion et la mise en valeur de leur territoire, le Ministère a mis en avant une nouvelle approche de gestion pour les TPI. Cette approche permet de transférer aux municipalités ou aux municipalités régionales de comté (MRC) intéressées, des responsabilités et des pouvoirs en matière de planification de l'aménagement intégré du territoire, réglementation foncière, gestion foncière, gestion de la ressource forestière et gestion des milieux naturels protégés. Suite aux changements survenus dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier qui est entrée en vigueur en avril 2013, ces terres sont désignées en forêts de proximité. » (Guay, 2014)

## U

**Union des producteurs agricoles (UPA) :** « L'Union des producteurs agricoles (UPA) est une organisation syndicale professionnelle, qui fonde sa raison d'être et son action sur les valeurs de respect de la personne, de solidarité, d'action collective, de justice sociale, d'équité et de démocratie. [...] l'UPA a pour mission principale de promouvoir, défendre et développer les intérêts professionnels, économiques,

sociaux et moraux des productrices et producteurs agricoles et forestiers du Québec [...]. » (Union des producteurs agricoles, 2010)

**Unité animale (U.A.) :** « L'unité animale correspond au nombre d'animaux équivalent à un bovin adulte en ce qui concerne le rejet d'azote. » (MDDEP, sans date)

## V

**Veau d'embouche :** Jeune bovin engraisé dans les prés. Vers l'âge de sept à dix mois, il sera vendu à un parc d'engraissement où il deviendra un an plus tard un bouvillon d'abattage. Les entreprises agricoles spécialisées dans la production de veau d'embouche sont appelées « élevages vache-veau » (adapté de Fédération des producteurs de bovins du Québec, 2014a).

**Veau lourd :** Au Québec, la filière veau lourd rassemble les productions de veaux de grain et de veaux de lait. Les animaux engraisés pour ces deux types de viande proviennent des élevages de bovins laitiers. Les veaux laitiers qui ne sont pas élevés pour assurer le remplacement des animaux de reproduction des troupeaux de bovins laitiers et qui sont choisis selon des critères spécifiques sont vendus en bas âge aux producteurs de veaux. Les deux productions se distinguent par le type d'aliments servis aux veaux : les producteurs alimentent respectivement les veaux de lait avec du lait seulement et les veaux de grains avec du lait et des grains (Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, sans date).



## BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES

Action semis Direct, sans date. [En ligne]

[http://www.agrireseau.qc.ca/agriculturebiologique/documents/Cultures%20de%20couverture\\_2011.pdf](http://www.agrireseau.qc.ca/agriculturebiologique/documents/Cultures%20de%20couverture_2011.pdf)

Agir pour la Diable, 2011. [En ligne] [http://www.agirpoureladiable.org/html/do\\_phosphore.html](http://www.agirpoureladiable.org/html/do_phosphore.html)

Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2008. [En ligne]

[http://www.agrireseau.qc.ca/Agroforesterie/documents/Rapport\\_friches\\_agricoles\\_QC\\_2007\\_Fr\\_Final.pdf](http://www.agrireseau.qc.ca/Agroforesterie/documents/Rapport_friches_agricoles_QC_2007_Fr_Final.pdf)

Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2012. [En ligne] <http://www.agr.gc.ca/fra/industrie-marches-et-commerce/statistiques-et-information-sur-les-marches/par-produit-secteur/produits-biologiques/production-biologique-industrie-canadienne/principes-generaux-de-la-production-biologique/?id=1276292934195>

Atlas agroclimatique du Québec, 2012. [En ligne] <http://www.agrometeo.org/index.php/atlas>

Boudrias, C., 1981. Le peuplement de la Lièvre Supérieure. UQAM, 30 p.

Canards Illimités Canada, 2012. Valeurs de la nature : Le lien entre l'environnement et l'économie. [En ligne] [http://www.ducks.ca/assets/2012/06/nv6\\_mh1.pdf](http://www.ducks.ca/assets/2012/06/nv6_mh1.pdf)

Canards Illimités Canada, 2013. Les milieux humides, reins des paysages agricoles et forestiers. [En ligne] [http://fpfq.ca/wp-content/uploads/2012/03/Fiche-depl\\_milieux-humides.pdf](http://fpfq.ca/wp-content/uploads/2012/03/Fiche-depl_milieux-humides.pdf)

Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), 2005. Les plantes fourragères. 244 p.

Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), 2010. Guide de référence en fertilisation, 2<sup>e</sup> édition. 473 p.

Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), 2011. Indices agroclimatiques pour faciliter la prise de décision en agriculture. [En ligne] [http://www.agrireseau.qc.ca/argeneral/documents/Plouffe\\_D.pdf](http://www.agrireseau.qc.ca/argeneral/documents/Plouffe_D.pdf)

Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, 2012. [En ligne] <http://www.cnrtl.fr/lexicographie/fourrage>

Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI), 2014. [En ligne] [http://www.cobali.org/centre\\_information.php](http://www.cobali.org/centre_information.php)

Conseil des appellations réservées et des termes valorisants, 2014. [En ligne] <http://www.cartv.gouv.qc.ca/mode-production-biologique>

Coursol, L., sans date. Notes manuscrites tirées de « 04- L'épopée du bois carré », « 16- Une colonisation intelligente » et « 49- Mgr Joseph-Eugène Limoges » provenant de publications effectuées pour le Diocèse de Mont-Laurier 1913-2013, ainsi que des notes manuscrites tirées des Tomes 1 (1985) et 2 (1991) du volume « Histoire de Mont-Laurier ».

Fédération des producteurs d'agneaux et de moutons du Québec, 2014. Définition fournie par Mme Marion Dallaire, chargée de communication à la Fédération des producteurs d'agneaux et de moutons du Québec.

Fédération des producteurs de bovins du Québec, 2014. [En ligne] <http://www.bovin.qc.ca/fr/la-production/bouvillon-dabattage/coup-doeil.php>

Fédération des producteurs de bovins du Québec, 2014a. [En ligne] <http://www.bovin.qc.ca/fr/la-production/veau-dembouche/coup-doeil.php>

Gouvernement du Québec, 1988. [En ligne] [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/F\\_4\\_1/F4\\_1.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/F_4_1/F4_1.html)

Gouvernement du Québec, 2008. [En ligne] [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/M\\_14/M14R1.HTM](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/M_14/M14R1.HTM)

Gouvernement du Québec, 2010. Règlement sur la vente en commun des agneaux lourds. [En ligne] [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/M\\_35\\_1/M35\\_1R246.HTM](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/M_35_1/M35_1R246.HTM)

Gralon, 2011. [En ligne] <http://www.gralon.net/articles/materiel-et-consommables/materiels-industriels/article-le-ph---definition-et-mesure-1850.htm>

Guay, A., 2002. Calcul des possibilités forestières, TPI de la MRC d'Antoine-Labelle. *Plan de gestion multiressources des terres publiques intramunicipales*. 67 p.

Guénette, S., 2012. La colonisation dans les Hautes-Laurentides. *La Laurentie*, numéro 14, p.11

Hunter, E., 2000. Je cultive, tu manges, nous partageons : guide de l'agriculture soutenue par la communauté. *Équiterre*. 150 p.

Institut de la statistique du Québec, 2014. Coup d'œil sur les régions et les MRC. [En ligne] [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region\\_15/region\\_15\\_00.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_15/region_15_00.htm)

- Institut pour le progrès socio-économique (IPSE), 2004. Antoine-Labelle – Consensus-Action agroalimentaire. *Société d'aide au développement de la collectivité d'Antoine-Labelle*. 42 p.
- Institut pour le progrès socio-économique (IPSE), 2014. [En ligne] <http://www.institut-progres-socio-economique.org/>
- Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA), sans date. [En ligne] [http://www.irda.qc.ca/assets/documents/Pédologie/Info\\_pedo\\_arda.pdf](http://www.irda.qc.ca/assets/documents/Pédologie/Info_pedo_arda.pdf)
- JuriTravail.com, 2014. [En ligne] <http://www.juritravail.com/lexique/Immeuble.html>
- Laboratoire rural des Hautes-Laurentides, 2014. Définition fournie par Catherine Goulet-Thibaudeau, agente de développement rural au CLD d'Antoine-Labelle.
- La Financière agricole, 2014. [En ligne] [http://www.fadq.qc.ca/assurances\\_et\\_protection\\_du\\_revenu/assurance\\_stabilisation/programme.html](http://www.fadq.qc.ca/assurances_et_protection_du_revenu/assurance_stabilisation/programme.html)
- Larousse, 2014. [En ligne] <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/immeuble/41701>
- Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., c. A-19.1
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, sans date. [En ligne] <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/md/filieres/veau/Pages/panorama.aspx>
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), 2001. Profil bioalimentaire de la région des Laurentides. [En ligne] <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs44560>
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), 2003. [En ligne] <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs1926867>
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), 2011. Plan de développement de la zone agricole – Guide d'élaboration. [En ligne] <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/GuidePDZA.pdf>
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), 2011a. Cultures de couverture : les pratiques agricoles de conservation. [En ligne] [http://www.agrireseau.qc.ca/agriculturebiologique/documents/Cultures%20de%20couverture\\_2011.pdf](http://www.agrireseau.qc.ca/agriculturebiologique/documents/Cultures%20de%20couverture_2011.pdf)
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), 2012. [En ligne] <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/estrie/journal/avril2012/Pages/D%C3%A9mystifierlescircuitscourtsdecommercialisation.aspx>

- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), 2013. [En ligne]  
<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/developpementregional/Pages/Multifonctionnalite.aspx>
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), 2014. [En ligne]  
[http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Taxes%20foncieres%20agricoles/BrochureMAPAQ\\_enregistrement.pdf](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Taxes%20foncieres%20agricoles/BrochureMAPAQ_enregistrement.pdf)
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2014a. [En ligne]  
[http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Portrait\\_releveagricole.pdf](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Portrait_releveagricole.pdf)
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (Direction régionale des Laurentides), 2014. Portrait de l'industrie bioalimentaire des Laurentides 2014. [En ligne]  
<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/PortraitindustriebioalimentaireLaurentides.pdf>
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, sans date. [En ligne]  
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/sys-image/contenu1.htm>
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 2002. [En ligne]  
[http://www.mddep.gouv.qc.ca/milieu\\_agri/agricole/phosphore/bilan.htm](http://www.mddep.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/phosphore/bilan.htm)
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 2002a. [En ligne]  
<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/regards/atlas/pression.htm>
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 2002b. [En ligne]  
[http://www.mddep.gouv.qc.ca/milieu\\_agri/agricole/faq.htm](http://www.mddep.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/faq.htm)
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 2012. [En ligne]  
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/milieux-humides-autorisations-env.pdf>
- MRC d'Antoine-Labelle, 2006. Schéma d'aménagement révisé, chapitre 3, p.7 à 9.
- MRC d'Antoine-Labelle, 2014. Définitions réalisées dans le cadre de l'élaboration du PDZA de la MRC d'Antoine-Labelle.
- Office québécois de la langue française, 2001. [En ligne]  
[http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id\\_Fiche=8366147](http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8366147)
- Petit Robert, 2009. Le nouveau Petit Robert, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. 2837 p.
- Régie des marchés agricoles et alimentaires (RMAAQ), 2009. [En ligne]  
<http://www.rmaa.qc.ca/index.php?id=21>
- Service Canada, 2013. [En ligne]  
[http://www.servicecanada.gc.ca/fra/qc/emploi\\_avenir/statistiques/8251.shtml](http://www.servicecanada.gc.ca/fra/qc/emploi_avenir/statistiques/8251.shtml)

Services forestiers François Martel, sans date. [En ligne]

<http://servicesforestiers.ca/expertise/plan-amenagement>

Statistique Canada, 2013. [En ligne]

[http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV\\_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3471](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3471)

St-Germain, D., sans date. Colonisation et agriculture à Mont-Laurier et les Hautes-Laurentides.

St-Germain, D., 2012. La colonisation des Laurentides : trois siècles d'essouchage. *La Laurentie*. Numéro 14 - Été 2012. p.9

Table de concertation agroalimentaire des Laurentides (TCAL), 2010. [En ligne]

<http://www.agrolaurentides.qc.ca/spip.php?rubrique1>

Union des producteurs agricoles, sans date. Trousse d'information PDZA. *L'Union des producteurs agricoles*. [En ligne] <http://www.trousse.pdza.ca/>

Union des producteurs agricoles, 2010. [En ligne]

[http://www.upa.qc.ca/fr/Qui\\_sommes\\_nous/Mission\\_et\\_principes.html](http://www.upa.qc.ca/fr/Qui_sommes_nous/Mission_et_principes.html)